

Les Prisons de Paris



Pierre JOIGNEAUX

NOTE SUR LA PRÉSENTE ÉDITION

Le texte publié en 1841 a été soumis à une transcription automatique sur la plateforme Transkribus à l'aide du modèle public Transkribus Print M1 (ID 39995), avec un taux d'erreur (CER) inférieur à 1%.

Outre les corrections des erreurs de transcription et, plus rares, de coquilles dans l'original, le texte a subi quelques modifications, en particulier : l'orthographe a été modernisée (notamment les imparfaits en *-oit*, les majuscules et quelques cas de ponctuation), sauf dans les citations en moyen français (Michel de Montaigne, Jacques Tahureau).

Toutes les notes de l'original ont été conservées. Une annotation complémentaire a été ajoutée dans l'édition bleue (papier).

Le texte original est sans illustration. Celles qui accompagnent la présente version proviennent de préférence d'ouvrages contemporains de Pierre Joigneaux ; certaines sont postérieures. Toutes sont libres de droits (domaine public). Les références sont données en fin d'ouvrage.

H.B-K.

Illustration de couverture : Hippolyte Pauquet, « Le bourreau » (Pyat, après la page 112).

Pour Raimund RÜTTEN, inlassable historien des femmes et des hommes révolutionnaires de 1848, auteur de *Republik im Exil* (2012) et de *l'Héritage de la révolution de Février 1848* (2023).

Les Prisons de Paris.

Par un ancien détenu.

Version modernisée et illustrée de l'édition de 1841.

Tout le monde voit ce que vous
semblez être, mais il y en a
bien peu qui sachent ce que
vous êtes réellement.

MACHIAVEL.

La Ligne d'ombre

Reviés 1

2024

AVANT-PROPOS

Vous avez peut-être, ainsi que moi, passé plus d'une soirée d'hiver sous le large manteau d'une cheminée de village, en face d'un brasier bien pétillant, que vous alimentiez, par intervalles, avec des poignées de saule et des petites souches de hêtre. En ce cas, vous devez vous rappeler une foule de ces histoires toutes naïves, racontées en cercle : histoires de revenants, faisant le tapage à minuit dans les greniers d'un vieux château ; histoires de longs fantômes blancs, domiciliés dans un tronc d'arbre ; histoires de diables rutilants et fourbus, de sorcières méchantes, vieilles et laides, comme le sont toutes les sorcières, de feux follets papillonnants et frivoles, au milieu des grandes herbes du cimetière et des joncs du marais ; histoires de voleurs blottis au coin d'un bois, ou se partageant le butin de la journée dans les profondeurs d'une caverne. Ces dernières, surtout, vous donnaient le frisson, et vous promeniez un regard inquiet par toute la maison, déjà si triste par elle-même, et si faiblement éclairée par les reflets rougeâtres de la petite lampe de cuivre accrochée au pied d'un gril, à l'un des angles de la cheminée. Vous aviez peur de votre ombre, collée au mur entre l'horloge et le dressoir ; vous aviez peur du vent, qui faisait crier les volets en même temps qu'il sifflait des airs plaintifs par le trou de la serrure ; puis, quand venait l'heure de dormir, vous ne manquez point, n'est-ce pas ? de regarder à trois fois sous votre couchette, avant d'y poser le pied. Votre imagination se figurait des voleurs formidables, des voleurs avec des membres de géants et des guenilles sales par-dessus, avec un visage allongé, terreux et barbu ; avec des yeux larges et des prunelles mobiles et étincelantes à moitié cachées sous le crin de leurs sourcils noirs. Eh bien ! vous aviez vu des voleurs comme il n'en existe plus, si jamais il en a existé de semblables en tous points.

Ce n'est pas tout. Après vous être créé des voleurs, vous vous étiez représenté des prisons aussi étranges, des logements en harmonie avec les habitants que vous leur destiniez. — C'étaient des voûtes bien sombres, sous lesquelles on ne marchait qu'à tâtons et les mains étendues dans l'espace ; c'étaient des piliers trapus et ramassés en eux-mêmes, des piliers avec de gros anneaux de fer et des doubles chaînes au bout, c'étaient des portes titaniques avec les serrures en dedans ; — cela ne se voit qu'au théâtre, où les évasions ne sont pas à craindre ; — puis, enfin, des cachots ténébreux avec de la paille humide et une cruche d'eau sale, de cette paille et de cette eau consacrées par les poètes.

Ce tableau, qui n'a rien de vrai, quant aux prisons et aux prisonniers de notre temps, pourrait bien se rattacher, par quelques coups de pinceau aux anciennes geôles de France ; ce pourrait bien être une tradition venue d'une époque lointaine tradition qui a fait son chemin à travers les siècles, sans tenir compte du progrès qui marchait aussi à côté d'elle, métamorphosant sur son passage et les hommes et les choses.

Nous sommes loin, Dieu merci, de ces *chartres* des premiers temps de la monarchie, où, faute de surveillance, on enchaînait les prisonniers pour prévenir leur fuite. Nous sommes loin de ces temps féodaux, où l'on faisait un si déplorable

abus des oubliettes, des cages de fer, des *vade in pace*, de ces prisons souterraines où les détenus, soumis à perpétuité au régime du pain et de l'eau, s'éteignaient lentement, loin du bruit du monde, sans que jamais une parole consolatrice vînt leur donner un peu de ce courage dont ils avaient tant besoin. Les souvenirs de l'Abbaye, avec ses cachots reconnus inhabitables ; du Grand-Châtelet, avec ses souterrains humides et couverts de bêtes ; de la Bastille, avec ses désolants réduits, nous donnent aujourd'hui le frisson, et nous nous demandons si les hommes d'autrefois étaient d'une tout autre trempe que les hommes d'aujourd'hui, eux qui ont essayé des peines dont la pensée suffit à nous écraser.

N'est-il pas plus raisonnable de croire avec La Bruyère que : « Il y a des maux effroyables et d'horribles malheurs, où l'on n'ose penser et dont la seule vue fait frémir : s'il arrive que l'on y tombe, l'on se trouve des ressources que l'on ne se connaissait point, l'on se roidit contre son infortune, et l'on fait mieux qu'on ne l'espérait ? » N'est-ce pas le cas aussi de rappeler ce proverbe ancien qui dit : Dieu donne la robe selon le froid ?

À mesure que les mœurs de la société se sont adoucies, on a diminué le nombre des tortures du prisonnier et rendu sa position meilleure. Les gardiens ne le frappent plus, et, s'il ne leur est pas enjoint d'être polis à son égard, au moins leur est-il défendu d'être insolents. Le prisonnier ne croupit plus dans cette malpropreté qui, jadis, engendra la peste à la Conciergerie ; il ne couche plus sur la paille que pendant les nuits de punition ; il a des draps et des couvertures à son lit ; ses cachots ne sont plus enfoncés sous terre ; ils occupent le rez-de-chaussée ou le dernier étage ; enfin, ce qu'il lui fallait autrefois de forces pour supporter les douleurs physiques, il peut les employer à supporter le faix des douleurs morales qui l'atterrit. — Pourquoi donc faire un retour vers le passé, en tendant les bras aux moyens de répression qu'implique le système cellulaire de jour et de nuit ? Ne s'aperçoit-on pas qu'en grandissant la peine, on va grandir le crime ? Le nombre des voleurs diminuera peut-être, mais aussi ceux qui resteront ne risqueront plus jamais un grand châtement pour un petit profit.

Je ne pousserai pas la digression plus loin. Mon but, ici, n'est pas de discuter point par point la valeur d'un système, ou de faire prévaloir tel ou tel projet de réforme pénitentiaire. Je ne veux dans ce livre conçu en prison, que faire, sans le moindre effort de pensée, l'histoire peu édifiante d'une petite société, égarée au beau milieu de la grande, que peindre, à mes heures de loisir, des mœurs à peu près inconnues, et rendre par là service à l'histoire.

Beaucoup d'écrivains se sont occupés des prisons, mais pas un, je le dis à regret, n'a réussi à les faire connaître. Ces messieurs me rappellent ces touristes qui, de fois à autres, nous donnent, par l'entremise d'un feuilleton de journal, les détails les plus minutieux sur les habitudes d'une population qu'ils ont vue cinq minutes, en passant ; sur les particularités caractéristiques d'un village ou d'une cité qu'ils ont traversés en chaise de poste, vers le milieu d'une nuit sans étoiles.

Ils ne connaissent des geôles que les murs, que les articles du règlement et les détails d'administration. Ils vous apprennent combien coûte une *pistole*, ce que l'on prend à Saint-Lazare pour le blanchissage d'une douzaine de chemises et d'une paire de draps, quel est le traitement d'un directeur et d'un employé de dernier

ordre ; et encore leurs chiffres n'offrent pas toujours une exactitude parfaite. Quant aux prisonniers, que voulez-vous qu'ils en disent ? Ils ne les connaissent pas.

Je sais fort bien que deux ou trois détenus lettrés ont fourni des notes sur les prisons, mais je sais de même qu'il est permis de se défier de ces notes, et voici pourquoi : — On n'est jamais certain qu'un homme soit aveugle quand on l'est soi-même ; par la même raison, on ne voit jamais l'étendue de la corruption chez les autres, quand on est véreux soi-même. Pour juger, il faut nécessairement établir des parallèles et comparer ; or, les différences ne sont saisissables qu'avec les contrastes, et pour voir le vice dans toute sa laideur, il faut le mettre en regard de sa moralité personnelle. En dehors de ces conditions, pas d'observations à la justesse desquelles on puisse se fier.

Il y avait donc à faire, sur les prisons, des observations entièrement neuves ; à étudier, dans ses manifestations intimes, une vie d'intérieur anormale et ignorée ; en un mot, à composer tout un livre sur les mœurs d'une classe d'hommes dont la réforme projetée va tuer la nationalité. Eh bien ! ces observations, je les ai faites au dépôt de la préfecture, à la Force, aux Madelonnettes, à la Conciergerie et à la Roquette, et cela, pendant deux ans, non pas en amateur, non pas en philanthrope, avec une permission dans ma poche et le droit de sortir, mais en prisonnier et à mon corps défendant. Astreint à la même discipline, soumis au même règlement, à peu d'exceptions près, que mes compagnons les autres détenus, ils n'ont jamais songé à poser en ma présence, et, par conséquent, je n'ai pas eu la peine d'arracher le masque pour observer leurs traits à découvert. Ils n'ont pas essayé de me parler en français, comme cela leur arrive vis-à-vis des visiteurs ; ils m'ont parlé dans leur jargon national, et, par conséquent, j'ai dû étudier l'argot pour les comprendre. Me considérant en quelque sorte comme leur égal, ils m'ont apparu dans leur négligé le plus hideux, sans le moins du monde chercher à me dissimuler leurs défauts et leurs vices.

On conviendra, dès lors, que, si je n'ai pas observé les choses et les faits sous leur véritable jour, ce n'est pas faute d'en avoir eu le temps et la facilité.

LES PRISONS DE PARIS. L'HÔTEL BAZANCOURT¹

Qu'est-ce qu'une prison, après tout ?
 Une maison dont on ne peut sortir.
 Supposer un accès de goutte, je serais
 en prison à Knocwinnock.
 Sir Arthur, dans *l'Antiquaire*, ch. XLII.

Un matin, après déjeuner, je mis le nez à la fenêtre, afin de régler la dépense de mon temps sur l'état de l'atmosphère. En ce moment, une pluie fine miroitait aux rayons d'un soleil qui empruntait à un petit nuage argenté les formes irrégulières de ses déchirures. On était dans la première quinzaine de mars, et l'air avait conservé assez d'âpreté pour donner le frisson. À moins de se munir d'un parapluie et d'un manteau, il eût été déraisonnable de circuler dans les rues de Paris, sans direction arrêtée, sans autre objet qu'une flânerie intelligente et délicieuse ; mais, n'ayant ni parapluie ni manteau, j'allai, sous le poids de mon incertitude, m'asseoir à l'un des angles de la chambre, et là, les bras croisés, dans l'attitude d'un homme qui éprouve le besoin de prendre une détermination quelconque, je me mis en quête du moyen le plus propre à pourchasser l'ennui dont j'étais menacé.

« Voyons, me demandai-je, faut-il que j'aille à la Bibliothèque royale ?

— Non pas, ma foi ; il y a cent à parier contre un que les livres dont j'ai besoin sont à la reliure, et ce serait désagréable de faire un voyage inutile.

— Et si j'allais m'ensevelir dans un cabinet de lecture ?

— Fi donc ! l'air y manque, et si on a le malheur de faire crier sa chaise en se remuant, tous les gobe-mouches lèvent la tête et piétinent de mécontentement ; et puis, quand on croit poser la main sur son journal de prédilection, il est à moitié perdu sous les coudes d'un habitué, qui a pour habitude de ne pas en perdre une ligne, depuis le prix de l'abonnement jusqu'à la signature de l'imprimeur.

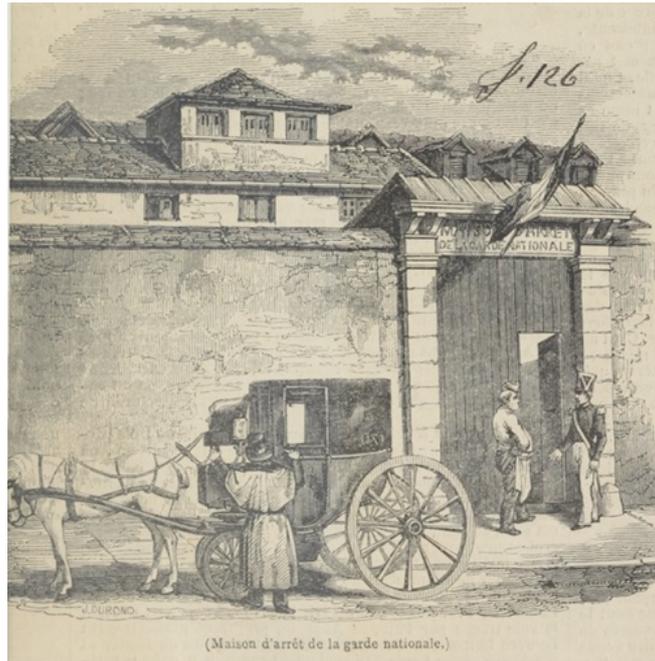
— Que faire alors ? »

Après dix minutes de réflexion, je me rappelai que le conseil de discipline de la neuvième légion m'avait signifié tout récemment un arrêt par lequel j'étais tenu de payer, en monnaie de geôle l'assiduité que je mettais à ne pas monter ma garde. Je commençai à me sentir revivre, et sus gré au conseil de discipline de me tirer d'embarras, en m'ouvrant les portes d'une parodie de prison qui m'était inconnue, et qui, partant, pouvait piquer ma curiosité.

Onze heures sonnaient à Notre-Dame comme je tournais le coin de la rue des Fossés-Saint-Bernard.

« L'hôtel Bazancourt ? » demandai-je à une fruitière. La jeune femme ne put s'empêcher de sourire, et m'indiqua du doigt une grosse maison bourgeoise, isolée à l'angle de la halle aux vins, une maison tout aussi pauvre sous le point de vue de l'art que sous celui de l'histoire.

¹ *Dulaure le nomme hôtel de Besancourt.



Edmond Morin, Entrée de la prison de la Garde nationale
(Lasalle et Morin, p. 87).

À droite, sous le vestibule, il y avait une loge de portier, comme partout, et, dans cette loge, un homme d'une cinquantaine d'années, gravement assis au coin du feu, et préparant son déjeuner sur un fourneau de tôle. Il était vêtu d'une redingote brune râpée, et coiffé d'une casquette en peau de renard, dont les reflets fauves et noirs donnaient à sa physionomie, naturellement rechignée, le véritable caractère d'un geôlier de l'Ancien Régime.

« Que demandez-vous me dit-il, avec un ton de sécheresse fort déplaisant.

— Je viens me constituer prisonnier pour vingt-quatre heures. »

Mon gros homme fit faire deux tours de casserole à son ragoût, et me conduisit ensuite, sans desserrer les dents, jusqu'au premier étage, occupé par le greffe, où je fus écroué dans toute la rigueur des formalités voulues.

De là, nous montâmes au second, et, en deux tours de clé, je fus introduit dans la prison. Elle comprenait deux pièces, communiquant entre elles par une brèche faite au mur de séparation. Celle d'entrée, double au moins de la seconde, servait de chauffoir.

En effet, on y voyait quatre bancs formant le cadre autour d'un vieux poêle de fonte, chauffé au rouge brun. Sur ces quatre bancs, une douzaine de prisonniers chantaient pour se distraire, mais avec un désordre de tons qui fatiguait l'oreille. Derrière eux, sur une longue table de sapin, montée sur tréteaux, il y avait des bouteilles vides et les débris d'un déjeuner sur des assiettes de faïence à guirlandes bleues. Un peu plus loin, sur une seconde table plus petite, deux citoyens, en bonnet de nuit jouaient à l'écarté et fumaient avec une gravité allemande.

L'un des oisifs quitta son banc, et vint, une assiette à la main, m'inviter à payer ma bienvenue. « Tiens, pensai-je, il paraît que c'est ici comme au dépôt de la préfecture de police, où le prisonnier le plus ancien et le plus madré prend les titres de prévôt ou de capitaine, et se charge de lever tribut sur les arrivants. »

Je tirai vingt sous de ma poche, et ne fis point d'observations.

Je passai ensuite toutes les figures en revue, sans parvenir à en aviser une de connaissance. Alors, j'ouvris un volume que j'avais glissé dans ma poche pour me distraire, et j'en parcourus les premières lignes sans y rien comprendre, tant mes oreilles étaient fatiguées par les clameurs du lieu. Je fis donc ce que vous eussiez fait en pareil cas ; je ferai le livre de dépit, et, enfonçant les deux mains dans mes poches, pour donner à ma contenance un peu d'aplomb, je me mis à visiter tous les coins et recoins de l'établissement.

Et d'abord, je fus désagréablement surpris de rencontrer aux fenêtres de grands abat-jours, recouverts d'un réseau en fil de fer. Sans cela, j'aurais aspiré l'air à pleine bouche, et j'aurais pris plaisir à voir cheminer les passants et couler le ruisseau. Je voulus m'expliquer le motif de cette vexation, mais en vain.

« Ce ne peut être, me disais-je, pour soustraire le prisonnier aux tentations de la liberté ; car, ici, la captivité n'est ni assez dure, ni assez prolongée, pour que ces tentations aient le temps de se produire avec énergie. Ce ne peut être, non plus, par mesure de sûreté ; car, dans cette geôle, les intelligences avec le dehors ne doivent pas éveiller la moindre crainte. Un plan d'évasion ne se conçoit ni ne s'exécute en moins de huit jours, et, comme le séquestre de la plupart de ces messieurs ne s'étend pas trop au-delà de quarante-huit heures, il est beaucoup plus simple de dormir en paix et d'attendre l'expiration de sa peine. » Aussi ne m'arrêtai-je pas à cette idée.

Ce motif, je l'ai su depuis : Dans le principe, les abat-jours en question n'existaient pas. Le prisonnier pouvait contempler à l'aise le ciel bleu, ou suivre de l'œil les nuages chassés par le vent. Il pouvait, malheureusement aussi, admirer les jolies voisines d'en face, lorsque, avec un sourire narquois sur les lèvres, elles venaient, en négligé du matin, s'appuyer sur la traverse de bois de la fenêtre, et caresser les capucines encaissées au dernier étage. Or, le garde national n'est pas dépourvu de sensibilité ; comme nos anciens preux, il veut mener de front l'amour et la gloire ; il répondit donc au sourire des jolies voisines d'en face par des œillades fort tendres ; puis, il risqua certaines déclarations plus tendres encore. Jusque-là, personne n'avait le droit de déverser le blâme sur sa conduite ; mais il ne tarda pas à commettre la faute grave, si jamais il en fut, de traduire ses impressions par des gestes qu'il ne serait pas décent de particulariser. La morale de la rue des Fossés-Saint-Bernard en fut alarmée ; la police intervint, et pour que ces escapades de pères de famille ne se renouvelassent plus d'une manière aussi scandaleuse, on masqua les fenêtres de l'hôtel Bazancourt. — Il eût été plus simple d'interdire l'eau-de-vie et le vin blanc.

Je passai des fenêtres aux murailles. — Elles étaient véritablement curieuses à observer. Le badigeon avait disparu presque en entier sous une multitude de signatures qui chevauchaient de droite et de gauche, enlaçaient leurs paraphe comme des lianes, se tordaient, se mariaient et se détruisaient dans le plâtre, ainsi que des noms de réclamants sur une liste de pétition. Alexandre Dumas et Gustave Planche y avaient égratigné chacun la sienne. Quelques débutants littéraires, bien osés, voletaient à l'entour, comme des oisillons à l'entour d'un émouchet. J'eus aussi mon petit grain de faiblesse — pourquoi ne l'avouerais-je pas ? — et je cherchai quelque part un coin bien étroit où laisser tomber un souvenir de mon passage à travers les tribulations de la garde citoyenne. Ce fut peine inutile : les quatre murs étaient si bien remplis qu'à moins de victimiser un nom, il devenait impossible d'asseoir le mien au milieu de la grande famille.

Je furetais encore çà et là, lorsque j'entendis crier le guichet de la porte, et vis deux yeux briller à travers.

« Si vous faites du dégât avec votre couteau, me cria le gros homme en redingote râpée, dont je vous parlais tout à l'heure, vous payerez pour tout le monde. Faites-y bien attention. C'est à vous que je m'adresse, entendez-vous bien, monsieur ?

— Parfaitement.

— C'est que vous avez l'air de vous... » Je ne sais s'il acheva sa phrase, qui me parut manquer de délicatesse, mais je ne distinguai plus qu'une espèce de grognement, quelque chose d'inarticulé, et le guichet se referma.

Il y eut des sifflets et des huées du côté des opprimés. Ce fut un bruit d'enfer, dont la moquerie faisait à elle seule les frais, un tapage à huis clos, comme n'en firent jamais les sorcières de Bicêtre et de Vauvert. J'essayai de m'y soustraire en passant dans la seconde pièce de la prison.

Elle correspondait avec la première par une large ouverture pratiquée dans un mur de dix-huit pouces, et, selon toute probabilité, destinée dans l'origine à être close par une porte à deux battants, laquelle, j'imagine, ne fut jamais posée. Cette seconde pièce avait été réservée pour servir de cabinet de travail à ceux de messieurs les prisonniers qui ne voulaient pas laisser leurs affaires en souffrance. Comment se fait-il que des gens aient pu tracer deux lignes de suite, sans écraser leur plume de dépit, dans un lieu incomparablement plus désagréable que la baraque d'un commissaire-priseur, un jour de criée ?

Autant vaudrait me demander : « Comment se fait-il qu'Anne d'Autriche ait si fort détesté les roses, et Richelieu si fort aimé les chats ? »

J'avoue en toute humilité que je n'y comprends rien.

Je n'avais pas oublié la recommandation du geôlier. Loin de là, elle me pesait sur le cœur. Si elle m'avait été faite en termes polis, je l'aurais, sans nul doute, prise en considération ; mais elle avait été si pleine d'arrogance que j'eus la faiblesse de marcher dessus. Ayant encore mon couteau à la main, je me mis à graver mon nom sur le mur du cabinet, en caractères de deux pieds et demi de haut sur un demi-pouce de profondeur. C'était un commencement de démolition.

J'en étais à la dernière lettre quand la porte s'ouvrit.

Un visiteur entra, vint à moi avec un air de tristesse profonde et me pressa chaleureusement la main. Avec de pareilles démonstrations, il aurait fini par me persuader que j'étais réellement malheureux, et qu'il me fallait une énergie peu commune pour soutenir les rigueurs de ma position. Cela est si vrai, que je fus obligé de faire un léger effort de pensée pour me convaincre du contraire.

« Ce matin, me dit-il, je suis allé chez toi. Alors, j'ai su que tu subissais vingt-quatre heures de prison à l'hôtel Bazancourt. Je n'ai pas perdu de temps ; je me suis rendu à l'état-major pour obtenir la permission de venir passer un moment avec toi. Si tu le veux bien, nous dînerons ensemble ; cela égayera un peu. »

À peine achevait-il sa proposition, que le cantinier de la maison, accompagné de son épouse, vint adresser aux prisonniers ses offres de service. C'était un couple étrange, qui ne brillait certes pas par les contrastes. Le mari était assez maussade, la femme l'était également ; le mari parlait peu, la femme ne parlait pas.

Je demandai un dîner pour deux personnes.

« Que désirez-vous ?

— Ma foi, je ne saurais vous répondre avant que vous m'ayez détaillé la carte.

— J'ai des biftecks aux pommes.

— Ensuite

— C'est tout.

— Ce n'était pas la peine de me proposer un choix. »

Au bout d'une heure, nous nous attablâmes, mon visiteur et moi, devant quatre biftecks réchauffés. Joignez à cela deux bouteilles de Surène, cachetées tout aussi prétentieusement que du vieux Mâcon, et vous aurez un dîner de cent sous.

À quatre heures, on congédia mon visiteur. À cinq, on pria les prisonniers de monter au dortoir, qui, je crois me le rappeler, occupait le troisième étage.

À cinq heures et demie, tout le monde était couché, et le *bouclage*² était fait pour jusqu'au lendemain matin à huit heures.

Tous ces hommes, qui étaient nécessairement de l'opposition, ne se plaignirent pas du ministère ; mais chacun se plaignit de ce que sa paillasse était pauvrement garnie, de ce que son matelas de vingt livres était fort dur, de ce que son traversin était plus désagréable encore que la paillasse et le matelas.

La conversation s'engagea ensuite sur les femmes. Je me fis un malin plaisir, moi, célibataire de vingt ans — j'en demande bien pardon à mes compagnons d'alors, — de mettre en relief les inconvénients qui pouvaient résulter des fréquentes séparations de corps nécessitées par le service de la garde nationale, tout aussi bien que par le refus à ce même service. Je parlai à mes compagnons de chambrée de l'indélicatesse qu'avait eue Aubert d'exposer au vitrage de son magasin une jeune et jolie femme, en négligé charmant, un bougeoir à la main, et se penchant sur un escalier en spirale pour éclairer son époux, voltigeur dans je ne sais plus quelle légion, tandis qu'au fond du tableau on apercevait une ombre assez gracieuse qui ne se glissait probablement pas dans la chambre à coucher avec des intentions honnêtes.

L'amour-propre de chacun fut vivement chatouillé. On soutint que le nombre des femmes vertueuses était plus considérable qu'on ne l'imaginait communément. C'était à qui douterait le moins de l'inébranlable fidélité de son épouse. En apparence, chacun se laissait aller à une quiétude parfaite, mais, à la chaleur du dialogue et à son caractère de gravité burlesque, il était facile de voir que tous étaient dévorés d'un sentiment inquiet et pénible. Ils semblaient tous songer au voltigeur que vous savez, On eût dit que la jeune femme en négligé d'alcôve leur était bien connue, que l'escalier en spirale était bien celui de leurs magasins. Ils se représentaient peut-être leur bougeoir en cuivre plaqué. Qui sait, enfin, s'ils n'avaient pas un ou plusieurs noms d'amis intimes à donner à l'ombre de la chambre à coucher ?

Le cas échéant, chacun se mettait à exposer ses moyens de vengeance, en ayant toujours soin de proclamer au préalable que sa conjecture était insensée.

La progression se formula depuis dix heures et demie, de manière à faire dresser les cheveux, et, cependant, je me tordais sur moi-même pour ne pas éclater d'un rire fou.

² On entend par bouclage, la fermeture des portes.

J'essayai de dormir, et j'eus de la peine à en venir à bout. Les uns se plaignaient de n'être pas assez couverts ou d'éprouver les premiers symptômes du torticolis, car, les traversins ne cédant pas à la pression de la tête, le cou ne pouvait, par cela même, trouver un point d'appui. Les autres fulminaient sans relâche contre le commissaire de police qui les avait enlevés de vive force au moment où ils étaient accablés de commandes, et ils regrettaient de ne s'être pas constitués prisonniers plus tôt. Quelques-uns, enfin, désespérant de goûter un instant de sommeil, faisaient endiabler leurs voisins pour tuer le temps.

À huit heures, le geôlier nous déboucla, et nous descendîmes à la file les uns des autres dans notre prison de la veille, où nous trouvâmes le poêle allumé depuis un quart d'heure.

Le plus ancien, qui comptait trois jours de prison, et qui, selon l'usage, portait le titre de capitaine ou de prévôt, prit une assiette en guise d'escarcelle, vida dedans la petite monnaie blanche qui cliquetait dans son gousset, la posa sur la table et écarta les doigts avec un mouvement qui voulait dire : rien dans les mains, rien dans les poches.

« Voici le produit des bienvenues, s'écria-t-il, ça se monte à vingt francs.

— C'est bien, capitaine, répondirent plusieurs voix.

— Je vais demander dix-huit bouteilles de vin blanc et trois douzaines de biscuits, n'est-ce pas ? Comme ça vous plaira, capitaine. »

Nous prîmes place, ensuite, autour du poêle, que l'on bourrait jusqu'à la gueule, en disant : « Encore, encore une bûche, c'est la ville de Paris qui paye. » Néanmoins, nous faisons piteuse mine ; nos bras étaient pendants, notre maintien embarrassé. Les physionomies avaient toutes un cachet de tristesse ou de gravité que je n'avais pas eu lieu d'observer le jour d'avant. On ne riait plus, on ne chantait plus.

« Vous allez être libre à dix heures, disait l'un à son voisin ; je voudrais bien qu'on pût m'en dire autant.

— Si le bonheur voulait donc, murmurait un second, qu'ils ne se rappelassent pas deux condamnations prononcées contre moi, il y a huit mois !

— J'en doute fort, reprenait un troisième. Je m'attendais aussi à partir hier, mais ils n'ont pas manqué de me rappeler un compte en retard. »

C'était une appréhension générale, qui redoublait à mesure que l'heure des mises en liberté approchait ; c'était la fièvre de l'espoir quand il est près de se réaliser. Et pourtant cette prison n'avait rien de terrible, — si l'on excepte, toutefois, le séjour d'un petit cachot, à part, destiné aux tambours, et plus terrible cent fois que toutes les maisons d'arrêt imaginables. — Avec la porte ouverte, on serait volontiers resté huit jours à l'hôtel Bazancourt sans que l'envie d'en sortir se fût sentir ; mais il suffisait que la porte fût close et verrouillée pour qu'il en fût autrement. L'homme s'impose facilement les sujétions les plus dures, mais dès qu'on les lui impose, il souffre, il se plaint, il s'agite, il se tord et secoue sa crinière.

À neuf heures et demie, le concierge prononça mon élargissement. Je lui demandai la permission de rester cinq minutes de plus.

« Non, non, impossible, me dit-il ; ce sera pour une autre fois. »

Un an plus tard, en passant dans la rue des Fossés Saint-Bernard, je cherchai inutilement du regard l'hôtel Bazancourt. Il avait été démoli de fond en comble, et les gardes nationaux avaient été relégués dans une nouvelle prison cellulaire. Je ne

sais pourquoi j'en ressentis une vive contrariété. Est-il donc dans la nature de regretter même les lieux qui rappellent des souvenirs désagréables... ?

II

DÉPÔT DE LA PRÉFECTURE

C'est une vallée de Josaphat en miniature, où, comme dans celle qui nous recevra, dit-on, tous à la fin des siècles, les grands et les petits, les innocents et les coupables, attendent l'instant de paraître devant le juge toujours redoutable, mais non toujours inflexible, de qui va dépendre leur sort.

Histoire générale des prisons sous le règne de Bonaparte.

Je ne trouvai pas bon que l'on m'eût fait retourner mes poches, comme on fait aux coupeurs de bourses.

Le cardinal de RETZ.

Il y avait à peu près quinze mois que j'étais dehors de l'hôtel Bazancourt, quand un commissaire de police ordonna à deux de ses agents de me saisir au collet et de me boucler, au nom de la loi, dans un fiacre amené tout exprès devant ma porte. Ce fut l'affaire d'un instant. Ensuite de quoi, le marchepied s'emboîta sur lui-même, la portière se referma et le cocher demanda où nous allions, comme si, en pareille circonstance, cette chose-là se demandait.

« Quai de l'Horloge », répondit le commissaire.

Le cocher se percha sur son siège de cuir graisseux, caressa du fouet l'échine de ses deux haridelles, et le fiacre s'engagea, au petit trot, dans un dédale de rues sombres et tordues, au milieu desquelles je n'eus pas le temps de me reconnaître.

Arrivés en face de cette ruelle qui part du quai de l'Horloge pour se perdre dans une des cours de la préfecture de police, le fiacre s'arrêta, et le commissaire de police descendit le premier en me priant d'agréer ses excuses. — Il y a des cas dans la vie où l'on n'est pas tenu d'observer les lois de l'étiquette, et je compris fort bien que le commissaire était dans un de ces cas-là vis-à-vis de moi.



Entrée de la préfecture de Paris (Alhoy et Lurine, p. 1).



Le Dépôt (D'après nature).

Le dépôt de la préfecture de Paris (Guillot et Montégut, p. 25).

Ses deux agents me serrèrent ensuite de près pour m'ôter l'envie de ressaisir ma liberté individuelle, engagée pour lors dans de rudes broussailles, et, ainsi flanqué de deux grands gaillards de cinq pieds sept pouces, je m'acheminai vers le corps-de-garde des sergents de ville.

On y monte par un long escalier tout d'une venue et d'une pente fort rapide. La première chose qui vous frappe, en entrant, c'est l'analogie d'ensemble qui existe entre ce corps de garde et les prisons de mélodrames. Ce sont des voûtes noires pesant de tout leur poids sur des piliers trapus qui semblent ne plus y tenir ; ce sont des murs qui ont pu être blanchis à l'eau de chaux vers le commencement du siècle dernier, mais qui, à coup sûr, ne l'ont pas été depuis. À droite, en entrant, un lit de camp est enchâssé dans un enfoncement ; au milieu de la pièce est un poêle de fonte, et derrière ce poêle une longue table avec un banc de chaque côté. Tout cela est éclairé par un réverbère ou par une lanterne triangulaire, je ne sais plus au juste, mais ce que je me rappelle le mieux, c'est que l'endroit est si ténébreux de sa nature, que l'illumination recule devant le fond du tableau, et meurt au pied du mur.

Il était neuf heures du soir quand j'y fus introduit. Un sergent de ville dormait alors du sommeil des justes sur les planches luisantes du lit de camp, tandis que trois autres faisaient un cent de piquet sur la table. Ils se pressèrent pour me faire une place au bout du banc, et je les regardai jouer sans rien voir. J'avais la tête ailleurs.

Au bout d'une demi-heure, comme je tombais de fatigue et d'ennui, je tirai de ma poche un morceau de papier blanc et fis une cigarette pour me distraire. La cigarette brûlée, j'en roulai une seconde entre mes doigts pour me distraire encore, car je n'avais pas à choisir entre les moyens.

À dix heures, l'agent de police en bourgeois, chargé de veiller sur ma personne, me sembla murmurer des choses désagréables à part lui, et je vis bien, à sa manière de marcher à grands pas et à plusieurs de ses gestes, qu'il n'était guère plus content que moi. Il n'y avait de différence que dans le genre de contrariété : — Moi, j'aurais voulu n'être pas gardé à vue, et lui, n'être pas chargé de le faire. Et pourtant il n'y avait pas moyen de nous entendre.

À dix heures et demie, son impatience éclata : « Ah çà ! veulent-ils me laisser ici toute la nuit !... Depuis quatre heures du matin que je suis sur pied, ça commence à devenir maussade ! » cria-t-il.

Enfin, à onze heures, deux hommes vinrent me chercher, et me conduisirent dans un tout petit cabinet long, où je retrouvai mon commissaire de police, d'humeur fort gaie, ma foi, qui me fit une leçon de morale politique, et me décocha à brûle-pourpoint les bourdes les plus ingénues du monde. Pour toute réponse, je n'en fis aucune.

Après quoi, on me pria de mettre mon nom sur une demi-douzaine de morceaux de papier pliés en triangle et pendus par des ficelles à une demi-douzaine de petits paquets, contenant je ne sais quels objets saisis. — Je signai sans difficulté. J'aurais signé n'importe quoi pour aller me coucher plus vite.

Cette formalité remplie, on me fit traverser une petite cour allongée en boyau ; puis, un des agents de ma suite donna un coup de heurtoir à la porte du dépôt, où je fus remis entre les mains des gardiens de la prison, avec la recommandation expresse de ne me laisser communiquer avec qui que ce fût.

L'un de ces gardiens me prit à part au fond du guichet³, de même que s'il eût voulu me parler bas à l'oreille ; mais point. Il mit la main dans mes poches, les vida sur une chaise et retourna la doublure. Il la glissa ensuite sous ma redingote et parcourut les apophyses de la colonne vertébrale sans y rien découvrir de frauduleux. Cela fait, il me pria de vouloir bien retirer ma cravate et mes bottes. Il secoua l'une et visita les autres depuis le haut des tiges jusqu'à la pointe des pieds. En ceci, je suis de l'avis du coadjuteur, et trouve que ce n'est pas une des formalités les moins déplaisantes à subir, quand on n'est pas coupeur de bourses de profession.

Hors mon couteau, sur lequel on mit arrêt, pour m'ôter la facilité de me couper la gorge ou de la couper aux autres, toutes les choses visitées me furent rendues, depuis les bottes jusqu'au mouchoir.

« Hé ! là-bas, au second... Un homme à recevoir, cria le gardien d'en bas.

— Hé ! bon !... Envoyez », répondit le gardien d'en haut, en appuyant fortement sur la première syllabe.

Et je montai les escaliers deux par deux, jusqu'à ce que j'eusse rencontré un gros individu à favoris rouges et à larges épaules qui ne me parut pas du tout gracieux.

Il m'introduisit dans un cabanon presque entièrement occupé par un lit de sangle, une chaise sans traverses et un baquet. Après cela, il me demanda si je voulais une paire de draps.

« Parbleu, cela va sans dire.

— Alors, vous payerez seize sous.

— Comment, seize sous ? Mais... c'est plus cher que de passer une nuit dans une auberge de province.

— Je ne vous dis pas le contraire ; mais, c'est à prendre ou à laisser. Ainsi, décidez-vous vite, car je n'ai pas le temps d'attendre.

— Et si je ne payais pas ?

³ *Tantôt on entend par guichet, le poste des gardiens, tantôt le judas des portes.

— Vous vous coucheriez sans draps. Ne lanternez pas ; voyez-vous, c'est un prix fait, comme pour les petits gâteaux... Seize sous pendant les deux premières nuits, et douze sous à partir de la troisième.

— Pouvez-vous me donner une chandelle allumée ?

— Oui, mais en payant, et à condition qu'elle sera éteinte dans un quart d'heure, car passé neuf heures il n'est plus permis d'avoir de la lumière dans les cellules. — Si je suivais le règlement, je ne vous en donnerais pas. »

Je fus longtemps à m'endormir : d'abord, à cause du mouvement perpétuel qui règne dans ce dépôt, où les prisonniers arrivent à toute minute ; ensuite, parce que le surveillant de service faisait crier à tout moment la plaque de tôle du guichet de ma porte, et prêtait l'oreille pour s'assurer que j'étais tranquille et que je ne songeais pas le moins du monde à me pendre.

Vers sept heures du matin, ce fut bien pis ; de minute en minute, le tapage augmentait à rompre les oreilles.

« Envoyez un tel, criait un surveillant du rez-de-chaussée en traînant la voix.

— Hé ! un tel ; allons, allons, un tel », reprenait un autre surveillant du troisième étage.

Alors les détenus quittaient un à un la salle commune qui était au-dessus de moi, et faisaient carillonner leurs sabots en descendant les escaliers. C'était l'heure du départ pour la Force, Sainte-Pélagie et les Madelonnettes. Le dépôt faisait sa distribution d'hommes à chacune de ces maisons d'arrêt. C'était étourdissant.

Enfin, j'eus un moment de répit vers huit heures, et, faisant un demi-tour sur moi-même, j'essayai de fermer les yeux. Mais, baste ! voilà que tout à coup ma porte s'ouvre et que l'on m'apporte un pain de munition tout frais cuit et une gamelle de bouillon à la Rumfort, où nageaient deux ou trois côtes de choux.

« Mangez-vous les vivres de la maison ?

— Oui, certainement. »

Et je fis de nouveau un tour sur moi-même pour me rendormir.

« Seize sous, s'il vous plaît ! »

Je payai seize sous tout en recouchant ma tête sur le traversin de balle d'avoine.

« Il est temps de vous lever.

— Et pourquoi cela ?

— Parce qu'on peut vous appeler à l'instruction, et qu'ici on n'attend pas.

— Diable ! diable ! » murmurai-je, voilà un genre de vie dont je ne m'accommode guère.

Je passai mes habits à la hâte et m'étendis de tout mon long sur mon lit.

Cinq minutes après, ma porte s'ouvrit encore.

Cette fois, le gardien était accompagné d'un bambin de douze ans, tout habillé de gris, comme le petit homme de la chanson, rieur et insouciant, comme on l'est à cet âge, et qui semblait se trouver là aussi à l'aise que dans les rues de Paris. Il avait peut-être détourné un foulard de la poche d'autrui, volé une poignée de macarons ou une pyramide de poires ; ou, peut-être aussi, n'avait-il rien volé du tout, car ce pouvait bien être un enfant abandonné, né vagabond sous une courtine de soie, venu d'on ne sait où, allant à l'aventure, sans patrie et sans gîte, et ramassé à un coin de rue au moment où, pauvre petit, il attendait sa pâture de celui qui nourrit les insectes et les oiseaux du ciel.

« Allons, *môme*⁴, dépêche-toi de faire le lit et de balayer le cabanon », ordonna le surveillant.

Dès que la besogne fut terminée, l'enfant se retourna vers moi et me fit des yeux en coulisses. Il n'était pas besoin d'avoir l'intelligence facile pour comprendre son désir, et je compris d'emblée.

« Tiens, mon petit bonhomme, voilà de quoi acheter une livre de pain blanc pour ton dîner. »

Et il se mit à frétiller d'aise en faisant sonner les quatre sous dans sa main.

« Si vous avez des lettres à écrire, me dit le gardien en se retirant, je vous apporterai du papier et de l'encre.

— C'est bien, je vous serai obligé. »



Henri Monnier, *Môme* (*Les Français peints par eux-mêmes*, p. 90.)

Et j'écrivis deux lettres qui, depuis deux ans, ne sont pas encore arrivées à leur adresse. Mais, que M. Conte soit tranquille là-dessus, je ne les lui réclamerai jamais. Vers le soir, on vint m'appeler à l'instruction ; car, ainsi que vous le savez, la loi porte que tout prévenu sera interrogé dans les vingt-quatre heures de son arrestation. Un gendarme me prit sous le bras, et me serra contre lui avec toute la force d'une vive sympathie. Nous montâmes ensemble un escalier noir, roulé en spirale autour d'un axe de pierre qui ne finissait pas ; nous traversâmes la galerie des Merciers, où les boutiquiers me prirent pour un voleur ; — mon gendarme me serrait de plus fort en plus fort ; — et enfin la salle des Pas Perdus jusqu'à un couloir borgne, qui faisait deux ou trois coudes avant d'arriver au cabinet du juge instructeur.

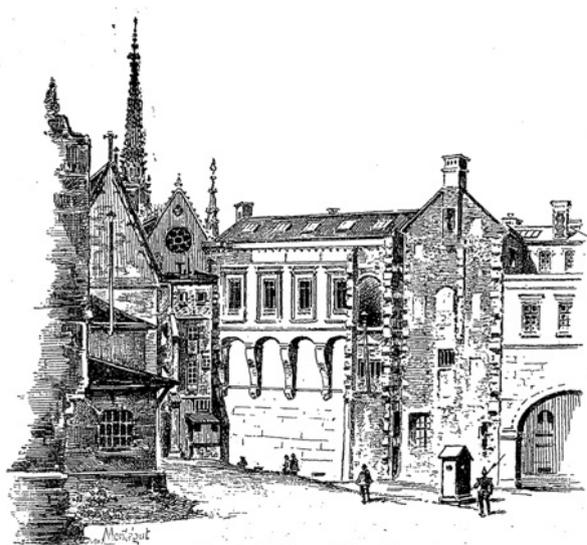
Le magistrat me demanda si j'étais coupable. Je lui répondis que non. Le magistrat n'avait rien de plus à me demander, et moi rien de plus à lui répondre.

⁴ *Pris en bonne part, ce mot veut dire enfant.

Pourquoi donc cette formalité ridicule qui astreint un juge à interroger un homme, quand il n'a pas encore eu le temps de prendre connaissance de son affaire ? Croyez-vous, bonnes gens, qu'on puisse le relâcher après un premier interrogatoire ? Et, alors même qu'on ne l'interrogerait pas dans les vingt-quatre heures après son arrestation, vous imaginez-vous naïvement qu'on pourrait l'élargir, pour défaut de forme. Cela s'est vu autrefois pour M. de Chavigni, mais cela ne se voit plus.

Le cabinet du juge d'instruction donnait par deux hautes fenêtres sur la rivière de Seine, sur le Pont-au-Change, la place du Châtelet et le quai de la Mégisserie. Je laissai tomber un regard d'amour sur ce joli panorama, qui me paraissait d'autant plus délicieux qu'il ne m'était pas permis d'en jouir plus largement. Cette pensée me donnait la fièvre. Je voyais, d'un œil envieux, défiler les passants un à un, par groupes de trois ou quatre ; les têtes des bourgeois de Paris se pencher aux fenêtres ; les tilburys voler sur le pavé ; les chevaux faire feu des quatre pieds ; les nacelles couler sur l'eau, et laisser, bien loin derrière elles, de gros bateaux noirs. C'était beau, c'était attrayant comme toute chose désirée.

J'étais encore en pleine extase, lorsque le juge d'instruction dit au gendarme : « Monsieur est disponible. » Le gendarme prit son shako, caressa de la main la buffleterie de son sabre, et me reconduisit au dépôt par la route que nous avons suivie en arrivant.



Cour du Dépôt. — Sainte Chapelle. (D'après nature.)

Cour du dépôt (Guillot et Montégut, p. 152).



Grand vestibule du Dépôt.
(D'après nature.)

Vestibule du dépôt (Guillot et Montégut, p. 233).

Que pourrais-je vous dire de plus de cette maudite geôle ? Si ce n'est que le second jour me fut aussi désagréable que le premier, et le troisième aussi désagréable que le second. Il n'y a de bien remarquable, au dépôt, que les salles communes, destinées, l'une, aux filles publiques, et les deux autres aux hommes. Je ne connais pas la première, mais je connais les deux autres par tradition.

Elles occupent le troisième étage. On y entasse indistinctement les personnes qui n'ont pas de quoi payer la pistole⁵, et même celles qui ont de quoi la payer,

⁵ Le nom de pistole vient de la rétribution exigée pour ces cellules, dans le principe.

lorsque toutes les cellules particulières sont habitées, ce qui arrive quelquefois. C'est une macédoine vivante de vagabonds ramassés la nuit par les patrouilles, ou arrachés tout engourdis aux fours à plâtre de la banlieue, de mendiants en guenilles ; de gens qui ont rompu leur ban par nécessité ou avec de mauvaises intentions ; d'hommes ivres, qui n'ont pas voulu payer une vitre cassée à une devanture de boutique ; de tapageurs nocturnes et de petits voleurs, dont les exploits ne sont pas tellement graves qu'il faille les isoler dans l'intérêt de l'instruction. Les habits propres y sont rares, la crasse y domine, la vermine y est permanente, bien que tous les matins on fasse laver les dalles à grandes eaux. Comme jadis à la cour des Miracles, on y voit un souverain, quelque ancien forçat libéré, gausseur fameux et pipeur habile, qui prend le titre de prévôt, fait payer la bienvenue aux néophytes de l'endroit, et mange, en petit conciliabule, le produit de ses extorsions. On n'y dort point ; les sabots s'y remuent à toute heure du jour et de la nuit ; on fait des culbutes et toute sorte d'exercices de voltige sur les lits ; on s'y vole son argent, son pain et son tabac ; on guette les arrivants pour presser la main à d'anciens camarades de couple, pour bafouer les infirmes, pour faire des niches aux malheureux qu'une méprise ou une fausse accusation jettent là pour une première fois ; on fait bien d'autres choses encore, mais permettez-moi, comme explication, de vous citer ce refrain de Béranger :

Mais je me tais par respect pour les mœurs.

Les lits, composés d'une paille fort mince et d'une couverture grise couchée sur un fond de planches, se redressent tous les matins et s'accrochent aux murs, pour ne plus laisser voir qu'une rangée de bancs de chaque côté de la salle. Quand vient le soir, on les décroche ; les bancs disparaissent, et le dortoir est improvisé. C'est là, je crois, ce qu'on appelle des lits à la Fayard.

J'avais, au-dessus de ma tête, cette population tapageuse et déguenillée ; je l'entendais se renouveler à chaque instant, à onze heures du soir comme en plein jour. On appelait un prévenu en liberté ; un autre, pour le transférer dans une maison d'arrêt ; un troisième, pour l'instruction ; et cela, toujours et sans cesse ; puis, à mesure qu'il en descendait, il en arrivait de nouveaux. Les corps de garde rendaient leurs comptes, et expédiaient, par poignées, ces pauvres diables que vous voyez, de temps en temps, passer par les rues avec une escorte de deux ou trois fusiliers. Jugez, d'après l'esquisse, si la colère de M. Hyde de Neuville, arrêté en 1832, était ou non justifiée.

Je ne sais pas si j'aurais fini par m'habituer à ce perpétuel remuement, aux voix traînantes des gardiens et au cliquetis de leurs clés ; mais toujours est-il que je fis un bond de joie lorsque, le quatrième jour au matin, on vint donner deux coups de clé à la porte, et me crier :

« Armes et bagages, et au plaisir de vous revoir ailleurs qu'ici.

— Est-ce pour la liberté ? demandai-je avec hésitation.

— Non, c'est pour la Force. »

III

LA FORCE. LE SECRET. LA SOURICIÈRE

Dieu donne la robe selon le froid.
Vieux proverbe.

Il y avait quelques souvenirs écrits, les uns avec du crayon, les autres avec du charbon, d'autres avec une pointe incisive. J'y trouvai deux jolies strophes françaises très gracieuses, que je suis fâché maintenant de n'avoir point apprises par cœur. Elles étaient signées *le duc de Normandie*.

Silvio PELLICO.

Le *panier à salade* était en bas qui m'attendait. Un postillon, botte à l'écuyère, en culotte de peau râpée, avec un chapeau de cuir tout crotté sur la tête et un fouet de poste à califourchon sur le bras gauche, tenait ouverte la portière qui correspond à celle d'une rotonde de diligence.

Et d'abord, vous vous demandez ce que c'est qu'un panier à salade avec une portière de diligence. L'accouplement de ces deux choses est assez bizarre, en effet, pour qu'il soit indispensable d'en donner l'explication.

Sous la Restauration, les voitures de transport pour les prisonniers étaient en osier comme un panier à salade, et les voyageurs y étaient secoués comme de la laitue entre les mains d'une cuisinière. Or, les prisonniers, qui sont prompts à saisir les analogies, donnèrent à ces voitures le nom que vous savez. Un jour, il arriva que le couvercle de l'une d'elles fût enlevé, et, pour éviter une nouvelle tentative d'évasion, on les construisit en bois, doublé de tôle ; mais le nom, consacré par un premier baptême, n'en fut pas moins religieusement conservé.

Le panier à salade est, ou d'une seule pièce comme un omnibus, ou bien divisé en deux compartiments ; — le premier, qu'on pourrait appeler le coupé, donne, à travers des barreaux et un lacis de fil de fer, sur le dos d'un huissier du palais, en habit noir et cravate blanche, et sur celui d'un garde municipal à pied, qui masquent complètement la perspective des quais, des rues et des places où l'on passe ; — le second, qui forme la rotonde — il n'y a pas d'intérieur — est une véritable cage à deux personnes, avec deux lucarnes latérales pour donner de l'air, tout juste ce qu'il en faut pour ne pas être asphyxié. Elles sont garnies de lames de fer fixées en manière de jalousies, et dirigées de bas en haut, de sorte qu'en se crevant les yeux et en se cognant la tête à chaque calot, on peut distinguer le casque du garde municipal à cheval qui escorte la voiture, quelques portions de fenêtres, un ciel bleu, ou des nuages découpés en bandes uniformes. — L'effet n'est pas merveilleux.

Je fus encaissé là-dedans, et les grelots des chevaux annoncèrent le départ. J'essayai de bouger, mais les secousses de la voiture, suspendue sur des ressorts peu flexibles, m'envoyaient de droite et de gauche, d'avant en arrière, contre les doublures de cette boîte de tôle, qui répondait par un tintamarre effréné, des roulements lugubres, un bruit de tonnerre qui éclate en zigzags. Alors, j'allai

m'asseoir dans la posture d'une idole égyptienne, rentré en moi-même, les tibias perpendiculaires aux cuisses et les bras serrés contre les côtes. Ensuite, je m'abandonnai à toute sorte de réflexions qui n'étaient pas gaies.

Depuis dix ans, me disais-je entre autres choses, il n'y a peut-être pas eu dans Paris un seul assassin qui ne se soit assis sur cette planche où je m'assieds, qui n'ait posé ses pieds où je pose les miens, qui ne se soit cramponné à cette lucarne où je me cramponnais tout à l'heure, qui n'ait eu sa place dans cette niche de bêtes fauves, et, à cette pensée, le froid me saisissait aux membres, et je me pelotonnais de mon mieux pour lui échapper.

En quelques minutes, nous arrivâmes à la Force ; car, vous le savez, il n'y a pas loin du quai de l'Horloge à la rue des Ballets. On me consigna dans un coin comme si j'eusse été taché de lèpre, jusqu'à la disparition de mes compagnons de route, que je n'ai jamais vus ; après quoi, on me conduisit au greffe de la geôle. Arrivé là, je passai sous la toise, et me déshabillai à demi pour donner à un employé la facilité de compléter mon signalement par la découverte de quelque cicatrice perdue sur ma poitrine ou sur mes bras. Ensuite, on me fit prendre la direction du bâtiment dit *des secrets*.



Le Dépôt (D'après nature).

Guillot et Montégut, p. 25.

Le domicile où je fus installé occupait le second étage, et était au moins trois fois aussi spacieux que mon cabanon du dépôt. Les murs avaient été lavés à l'ocre l'année précédente. Cette pièce, nue et froide, exhalait une odeur de moisi, et n'était pas moins désolante qu'une méchante habitation le lendemain d'un déménagement. Le mobilier n'était pas en rapport avec l'étendue, et se composait tout simplement d'un lit façonné avec une serpe ou une cognée, ainsi que ceux de nos domestiques, au fond des écuries de village, d'une chaise et d'une petite table de chêne ; voilà tout. — J'appris avec plaisir que Lesage, l'un des assassins de la femme Reynaud, et mon

prédécesseur en ce lieu, avait eu soin de faire garnir la paillasse de paille fraîche, et que je n'aurais plus à payer les draps tant par nuit.

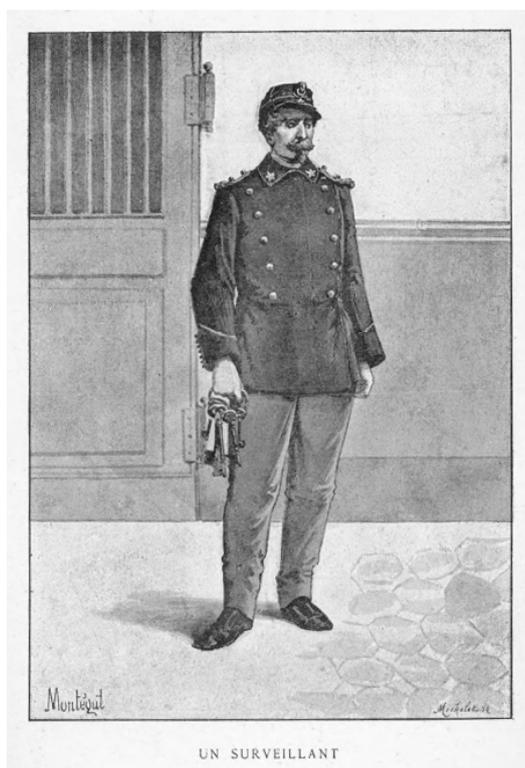
Le gardien, après m'avoir bien recommandé de n'égratigner quoi que ce soit contre les murs, me demanda si j'avais besoin de quelque chose.

« Vous m'apporterez des livres qui sont au greffe et tout ce qu'il faut pour écrire.

— Pour les livres, me dit-il, ça ne souffre pas de difficultés ; quant au papier, c'est différent : je ne peux vous en remettre qu'une feuille à la fois, et il faudra que vous me rendiez cette feuille pour en avoir une autre ; ou, sinon, que je sache quel usage vous en aurez fait.

— Eh bien ! alors, donnez-moi les livres, et gardez le reste. »

Le gardien se retira sans desserrer les dents, poussa le verrou de la porte derrière lui, fit jouer le pêne de la serrure deux fois de suite, coup sur coup, et descendit lentement l'escalier, en faisant cliqueter je ne sais combien d'énormes clés réunies en trousseau.



UN SURVEILLANT

Guillot et Montégut, p. 397.

Encore une fois, j'étais donc seul, bien seul, isolé en un tout petit coin de ce monde, contraint de mener une vie d'anachorète, moi, qui tenais plus à la terre par mes deux pieds qu'au ciel par ma tête ; moi, qui étais incapable de mener une existence purement ascétique et qui retombais à plat, parce que mes ailes étaient trop jeunes et leur duvet trop épais pour me soutenir dans un vol constant vers l'infini, pour papillonner joyeusement dans ces régions de l'idéal, où je ne sais quelle douce rosée fortifie les âmes empoisonnées par les émanations de la terre. Aussi, je vous avoue que je n'étais pas à l'aise.

Je fis d'abord ce que font les oiseaux que vous mettez en cage ; je me précipitai du côté d'où vient la lumière, et collai mon visage aux planchettes de fonte de la jalousie, sans songer que les mesures de sûreté étaient aussi bien combinées pour les hommes que pour les bêtes.

Ma perspective n'avait rien de séduisant : c'étaient de gros nuages au fond du tableau, et, un peu plus bas, sur le premier plan, le dernier étage et le toit délabré d'une maison de la rue Pavée-Saint-Antoine, d'une maison dont les fenêtres à coulisses se trouvaient dans un état déplorable. On ne voyait pas, à leur appui, de ces jolies caisses de giroflées et de pois de senteur, qui chatoient au soleil levant, et qui payent de leurs parfums les soins gracieux de quelque jeune fille. Et, cependant, j'aurais eu tant de plaisir à reposer mes yeux sur ces corbeilles du pauvre, à les voir caresser le matin et caresser encore le soir par une petite main ronde et blanche Mais point. On eût dit que les plus simples manifestations de la vie extérieure me fuyaient.

Le vent m'apportait bien, de temps en temps, des bouffées de bruit, dont le souffle mélancolique rappelait les rafales de décembre, des clameurs sourdes et mourantes ; mais tout cela me produisait l'effet de ces échos prolongés qui arrivent à l'oreille en ricochant parmi des ruines. L'horloge de Saint-Paul me comptait bien exactement les heures de la journée, mais la cloche qui tinte au milieu de la solitude et du silence, est plaintive comme une âme en peine. Cela rappelle trop les exécutions en place de Grève ; cela n'est pas la vie ; c'en est tout au plus l'arrière-goût.

Donc, n'ayant rien de bon à attendre du dehors, je me mis à voyager autour de mon cabanon et à épeler, sur les murs, des citations, des maximes ou des signatures tracées, selon toute apparence, avec la pointe d'un clou. La tâche que je m'imposais était beaucoup plus difficile qu'on pourrait l'imaginer ; mais il y avait dans cette difficulté même un stimulant des plus vifs. Croiriez-vous, par exemple, que je dépensai trois jours pleins à la recherche d'un vers d'Athalie, que mon ami D... avait pourtant écrit en caractères très lisibles. Le quatrième jour, enfin, le clair-obscur de la chambre devenant moins intense, je parvins à saisir la forme des lettres une à une, et j'obtins pour résultat :

La foi qui n'agit pas, est-ce une foi sincère ?

Tout à côté, mon ami D..., qui était un désœuvré de la première espèce, avait indiqué, en deux mots, le moyen de rétablir l'égalité parmi les hommes. — Ce moyen me parut violent.

Un peu plus loin, en me rapprochant de la fenêtre, j'aperçus des débris d'inscriptions biffées par les gardiens de la prison, et en dernier lieu celle-ci : « L... trente-deux jours de secret. — 1836. »

Trente-deux jours de secret ! m'écriai-je, en faisant un bond ; mais c'est à ne pas y tenir, c'est une vie de galères !

Alors, je ne m'attendais pas à en passer trente-trois dans le même bouge, et à le regretter presque en sortant. Ce n'est pas qu'à la longue on s'habitue au complet isolement qu'implique le secret ; on ne s'y habitue pas plus qu'un moribond ne s'habitue à sa couche ; mais on s'émousse à la peine, on sent moins vivement sa position, on se laisse aller à l'aventure avec l'abandon d'un homme en qui la vie s'épuise ; mais aussi on fait connaissance avec son lit, avec sa table, avec sa chaise, et

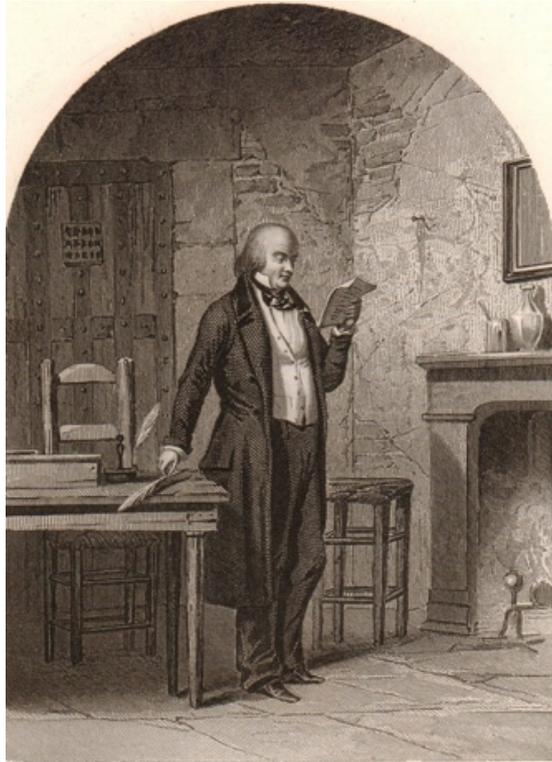
il en coûte toujours un peu de rompre avec les habitudes que l'on a contractées, et avec les connaissances que l'on a faites.

Après m'être longuement promené autour des murs, je me sentais souvent entraîner vers la fenêtre par cette puissance invincible qui cherche à sortir du sein des ténèbres tout ce qui a vie en ce monde, depuis l'embryon caché sous terre jusqu'aux oiseaux cachés dans la charpente d'un toit, et qu'une lanterne attire pendant la nuit. Ensuite, je revenais à mes livres favoris ; j'en prenais un au hasard ; j'en parcourais deux ou trois pages, en me maudissant à mesure que je n'y pouvais rien comprendre. La tension d'esprit nécessaire pour l'intelligence des choses sérieuses me faisait impitoyablement défaut. Était-ce donc ma faute, si j'étais affamé de diversions introuvables, et si mon existence était tronçonnée au point de fonctionner tout de travers ?

Dans cet état d'atonie, j'allais me jeter sur mon lit pour tuer mon temps le moins désagréablement possible ; mais le moyen, dites-moi de fermer les yeux pendant le jour, quand on a dormi quatorze heures pendant la nuit !

De onze heures à midi, le gardien venait me *déboucler* et me faire faire une courte promenade dans une cour longue, triste et enchâssée entre de hautes murailles noires. Cette cour, appelée cour des *mômes*, était déserte, et semblait n'avoir jamais été fréquentée que par des ombres. Mon gardien ne me perdait pas de vue : il me suivait à deux ou trois pas de distance ; quelquefois, il m'accompagnait côte à côte, et me contait de ces histoires de vieux soldats, qui sont bien les histoires les plus soporifiques que l'on puisse conter. Néanmoins, j'avais l'air d'écouter pour lui faire plaisir ; mais, aussitôt que j'entrevois un joint dans ces interminables récits sans points ni virgules, je me jetais en travers, afin de ramener la conversation sur un sujet qui me plût, qui m'intéressât, ou, tout au moins, qui ne m'ennuyât pas trop.

Il avait été gardien de Béranger, en 1827 ou 1828, je ne sais plus au juste, et il m'apprit que la chambre et la cuisine de notre chansonnier se trouvaient précisément au-dessus de mon secret, qu'on y voyait encore le manteau d'une cheminée qu'il y avait fait ouvrir à ses frais. Il me fournit une foule de détails d'intérieur que je recherchais avidement, car les moindres choses captivent quand il s'agit de tels hommes. Il me parla d'une jolie visiteuse, qui venait là tous les matins, et ne s'en retournait que le soir vers neuf heures. Ne serait-ce pas là cette bonne Lise, qui mettait son châle à la fenêtre en guise de rideau ; cette charmante et pauvre Lise que tout le monde connaît et que tout le monde aime tant ?



Maquet, Jules-Édouard Alboize de Pujol, p. 160.

Tous les jours je lui faisais répéter ces choses-là, car je ne me lassais pas de les entendre, et j'avais une peur terrible qu'il ne revint instinctivement à ses récits de l'empire. Puis, arrivait midi, et nous remontions l'escalier des secrets, toujours l'un suivant l'autre ; moi le premier, lui le second, avec ses clés, qu'il avait la manie de faire carillonner.

Abandonné derechef à moi-même, sans aucun moyen d'amener une diversion à cette monotonie de chaque jour, je ne ressemblais pas mal à ces bêtes du Jardin des plantes qui tournent, vont et viennent sans savoir pourquoi, et sans jamais se trouver bien. J'allais à ma table ouvrir un livre que je refermais aussitôt ; je grimpais sur l'appui de ma fenêtre, et j'en redescendais cinq minutes après ; je m'étendais sur mon grabat, sans pouvoir y tenir plus longtemps ; je faisais cinq ou six fois le tour de mon cabanon, et ce mange me fatiguait vite ; enfin, je ne savais comment chasser l'ennui.

Un jour, il me vint une distraction cependant. Je crus ouïr un bruit insolite, un bruit d'homme qui sanglotait dans le cabanon voisin. J'appliquai deux vigoureux coups de pied contre la muraille, mais personne ne répondit, car la muraille était trop épaisse. J'avisai donc un autre moyen : je frappai à la plaque de fer du judas de ma porte, et, cette fois, l'homme entendit.

« Qui est là ? demanda-t-il avec une inflexion larmoyante.

— Un prisonnier.

— Êtes-vous au secret depuis longtemps ?

— Depuis vingt-cinq jours. Et vous ?

— Depuis quatre jours seulement, mais ils m'ont paru longs comme une éternité... Mon Dieu ! mon Dieu que je suis malheureux ! »

Et il se mit à pleurer de nouveau.

« Allons, allons, il faut avoir plus de courage que cela ; il ne faut pas pleurer comme une femme.

— Que voulez-vous ? c'est plus fort que moi. Je m'ennuie à mourir ; je n'ai pas fermé l'œil depuis que je suis ici dedans. Je ne sais rien de ce qui se passe chez moi ; on mènerait ma femme et mes enfants au cimetière que je n'en serais pas averti. J'ai demandé à leur faire passer une ligne avec mon nom au bas, et cela pour les tranquilliser un peu, pour leur dire que je me porte bien ; mais le gardien m'a répondu que les écrits ne passaient pas tout le temps du secret, et qu'il se chargerait de leur dire de vive voix tout ce que j'avais l'intention d'écrire. Oui... mais ce n'est pas la même chose. »

Ce fut un grand bonheur pour moi de trouver là, tout à côté, un homme avec qui je pusse tuer mon désœuvrement par des causeries auxquelles je n'étais plus habitué. Et puis, deux créatures qui souffrent se retrempent mutuellement, et retrouvent en elles des forces qu'elles ne soupçonnaient pas. Je ne songeai pas même à demander à mon voisin la cause de son arrestation. Était-ce un voleur ? Était-ce un assassin ? Je l'ai toujours ignoré. Cela m'importait peu d'ailleurs ; je ne voulais qu'un interlocuteur, et je l'avais trouvé.

Malheureusement, il était une circonstance que nous n'avions prévue ni l'un ni l'autre : — Le logement du brigadier était au-dessus du cabanon de mon voisin, de sorte que notre conversation fut entendue, et injonction nous fut faite de ne plus nous entretenir dorénavant, sous peine de cachot.

Il ne me resta donc, comme auparavant, pour faire la conversation, que mon surveillant habituel, avec qui il était prudent de bien choisir ses sujets. Il venait le matin avec un *môme*, chargé de balayer mon cabanon. Une heure après, il venait encore m'apporter la soupe ; puis, c'était l'heure de la promenade dont je vous ai parlé ; enfin la dernière ouverture se faisait à quatre heures, et un lampiste, tout luisant de graisse, allumait la lanterne triangulaire accrochée à la tête de mon lit. — Au secret, le jour baisse bien avant le coucher du soleil.

J'appréhendais vivement la première de ces visites, car elle s'annonçait trop souvent par ces mots : *préparez-vous pour l'instruction*. Or, ces mots sonnent toujours mal à l'oreille du prévenu, à moins qu'il ne soit bien certain de se tirer d'affaire. D'ailleurs, l'instruction implique une foule de désagréments, dont le moindre est sans contredit le transfert dans la boîte de tôle que vous connaissez, jusque dans une petite cour commune au dépôt des prévenus et à la Conciergerie.

Nous allons, si vous le voulez bien, nous y transporter un moment. La porte de ce dépôt qui fait face à celle de la Conciergerie, ressemble assez à l'entrée d'un caveau de famille au Père-Lachaise. Elle est surbaissée de même, et porte un fronton d'architecture païenne, sur lequel il ne manque qu'une épitaphe pour plus parfaite analogie. Cette porte, fermée par une grille de fer, donne sur un escalier de cave qui débouche dans un corridor ténébreux, éclairé à toute heure du jour et de la nuit par la lueur rougeâtre d'un réverbère et animé par la promenade sentimentale d'une sentinelle. À droite, il y a des murs massifs ; à gauche, les salles du dépôt : ici, la salle des femmes, là, la salle des enfants : plus loin, celle des hommes, et enfin la salle du secret. Tous ces dépôts portent chacun le nom de *souricière*. — Cette dénomination, je vous assure, est bien appropriée à la chose.

Le caractère de la destination primitive de ces souterrains a complètement disparu. Les prisonniers ne s'imaginent guère avoir pour habitation les anciennes cuisines de saint Louis ; et si les maîtres-queux de ce roi s'avisait un beau jour de secouer la poussière qui les recouvre pour rendre visite aux fourneaux de leur officine d'autrefois, il est bien certain qu'ils ne s'y reconnaîtraient plus.

On pénètre dans chacune des souricières par une porte de bois et une grille de fer, séparées l'une de l'autre par un espace quadrangulaire qui parodie l'anti-chambre. C'est une femme qui vous y introduit, une petite brune aux yeux vifs, de l'âge des femmes de M. de Balzac et même de quelques années de plus. Elle est alerte, sérieuse, réservée dans ses paroles, — ce qui est miraculeux chez une cantinière de prison. — Elle est bonne pour ceux qui souffrent, car elle a souffert elle-même. Madame Henri est à la fois guichetière et cantinière ; elle ouvre les portes et vend des cervelas et de l'eau-de-vie. — De toutes les prisons, le dépôt est la seule où cette liqueur ne soit pas consignée à la porte ; et encore l'a-t-elle été pendant quelques mois, en 1839, parce qu'un voleur avait été conduit sur les bancs de la cour royale dans un état qui n'était vraiment pas présentable.

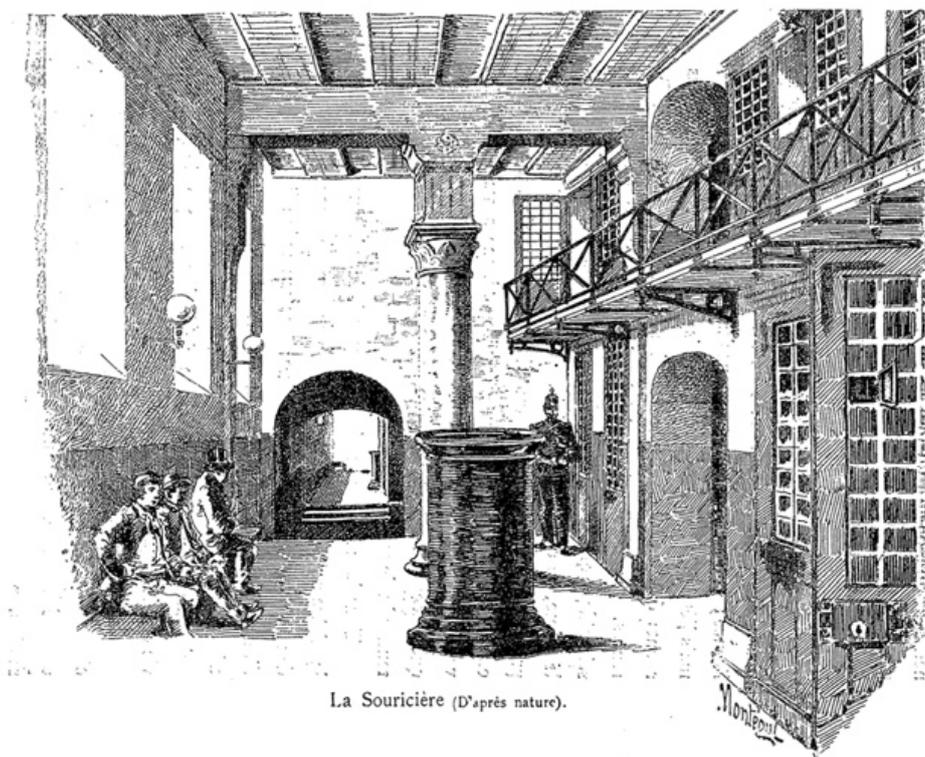
Maintenant, il faut que je vous dise deux mots de la souricière du Secret, qui par sa construction ressemble à toutes les autres. Elle tient à la fois de la cave et des cryptes du Moyen-Âge. Elle est longue d'une quarantaine de pieds et large de dix ou douze environ. Sa voûte à arêtes ogivales s'appuie sur quatre colonnes massives, coupées à leur milieu par les cloisons de briques et de pierres de taille qui limitent la salle de deux côtés. Au pied de chacune de ces cloisons, s'allonge un banc de pierre pour les prisonniers. Cette souricière est enfoncée à quinze pieds au-dessous du sol, à peu près au niveau de la Seine, à l'époque des grandes eaux. Elle est éclairée par une fenêtre demi-circulaire qui rase le trottoir du quai de l'Horloge, et dont les carreaux dépolis ne laissent voir que l'ombre d'un factionnaire qui passe et repasse, à intervalles égaux.

Les cloisons de cette souricière se distinguent des autres par la nature des images symboliques que les détenus politiques y ont crayonnées, par des noms qui rappellent les troubles populaires de 1832 et 1834. Vous retrouverez bien encore quelques-uns de ces noms dans la souricière commune, mais ils sont perdus au milieu d'inscriptions cyniques, de dessins de guillotines, de potences de rossignols et de monseigneurs ; mais ils sont égarés en pays étranger et ne se reconnaissent plus, étouffés qu'ils sont par un entourage de peines infamantes, charbonnées sur le plâtre, avec la signature de ceux qui les ont encourues.

Le séjour de la souricière fatigue en même temps et le corps et l'imagination. Une fraîcheur mêlée d'humidité ne tarde pas à alourdir les paupières et à produire sur les reins une impression pareille à celle que produirait une chenille en se traînant sur la peau. D'autre part, l'aspect de cette crypte bâtarde, de ces piliers élancés, de ces arêtes arrondies en ogive, plonge l'imagination dans les profondeurs de la rêverie, ces antipodes du beau idéal.

C'est là que, depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à six ou sept heures du soir, le prévenu attend qu'il plaise au juge d'instruction de l'envoyer chercher par un gendarme. Pendant ce temps, il se creuse la tête pour découvrir une mesure de salut ; il cherche à prévoir les questions qui vont lui être adressées ; il s'ingénie, par anticipation, à les combattre avantageusement. Tantôt son œil s'éteint, tantôt il

rayonne. S'il a quelque chose à craindre, il redoute l'épreuve qui l'attend, il recule ; mais comme il faut, bon gré malgré, passer par cette épreuve et sauter par-dessus la haie, au risque de tomber dans les épines, il lui tarde d'en être quitte. Il tient à savoir s'il en sortira sain ou blessé, s'il a bien ou mal combiné ses moyens de défense, car rien n'atterre un homme comme l'incertitude.



La Souricière (D'après nature).

Guillot et Montégut, p. 145.

La première fois que je fus mis en chartre à la souricière, on oublia de m'éclairer quand vint la nuit, et, dans l'ignorance où j'étais des usages du lieu, je ne songeai point à réclamer. Je me trouvai donc, pendant près d'une heure, seul, au milieu d'une obscurité profonde et dévoré par la faim, car je ne savais pas alors qu'on y vendit des vivres. Les mourantes lueurs des réverbères du Pont-au-Change sur la fenêtre du quai, le bruit sourd des voitures, reproduit par l'écho de la voûte, les pas lents et mal assurés d'un factionnaire qui de temps en temps frappait la terre avec la crosse de son fusil pour se remonter le moral, à la manière des poltrons qui chantent à minuit sur les bords du canal Saint-Martin ; le souvenir des grands criminels qui, à pareille heure, s'étaient promenes là où je me promenais ; tout cela jetait sur le tableau des couleurs étranges. Hoffmann n'aurait rien trouvé de plus effrayant dans les replis ténébreux de son imagination infernale.

Je crus un moment que j'allais passer la nuit dans cet horrible gîte, et, je vous le dis en vérité cette perspective me bouleversa. Peu à peu, cependant, je fis appel au peu de forces qui me restaient, je me familiarisai avec cette pensée, qui eût bouleversé plus d'un esprit fort, j'établis une comparaison entre la position des prisonniers d'autrefois et la mienne, et je me dis tout bas que j'aurais mauvaise grâce à me plaindre trop haut. Ainsi préparé, je boutonnai ma redingote tout du long,

j'enveloppai ma tête dans un mouchoir, je me persuadai bien que je ne mourrais pas d'inanition en restant vingt-quatre heures sans prendre d'aliments ; après quoi, je m'étendis résolument sur un banc de pierre pour y dormir.

Sur ces entrefaites, la porte de la souricière s'ouvrit, puis la grille, et la guichetière m'annonça que le *panier à salade* était prêt et que j'allais être reconduit à la Force.

J'aurais volontiers sauté au cou de la guichetière, pour la remercier d'une surprise aussi agréable.

IV

LA FORCE (SUITE)

La plupart des hommes emploient la première partie de leur vie à rendre l'autre misérable.

LA BRUYÈRE.

Il me reste à vous parler de la levée de mon secret ; mais, auparavant, il ne sera pas inutile, ce me semble, de donner une description rapide de la Force.

Cette prison a pris son nom de l'*Hôtel de la Force*, qui existait au treizième siècle. Cet hôtel appartient à Charles roi de Naples et de Sicile, frère de saint Louis, et, dans la suite, au duc de la Force. Il n'en reste plus aujourd'hui que de misérables débris sans importance : un vieux porche, quelques pans de murs crevassés, un ou deux écussons en pierre. Tout a été ruiné, déblayé, puis reconstruit mesquinement, bourgeoisement, sauf sur un point où fut élevé l'hôtel de Brienne. Vous l'avez sans doute remarqué, dans la rue Pavée-Saint-Antoine, à sa façade et à son portail caractéristique, que protègent des bornes liées les unes aux autres par des chaînes.

En 1754, le gouvernement acheta ces constructions pour y établir l'École Militaire ; mais le projet fut abandonné, et un emplacement plus convenable fut choisi.

Sous le règne de Louis XVI, des réclamations pressantes s'élevèrent de tous côtés en faveur des prisonniers de Paris. On demanda pour eux un peu de pitié, et, en même temps, l'abandon des geôles féodales où ils souffraient tant. Ces réclamations, appuyées par le ministre Necker, furent entendues, et le 30 août 1780 une déclaration du roi ordonna l'établissement d'une prison à l'Hôtel de la Force et la suppression du Fort-l'Évêque et du Petit-Châtelet.

On mit deux années à transformer cet hôtel en geôle, et les détenus n'y furent transférés qu'au mois de janvier 1782. Cette prison était alors divisée en six départements : le premier, destiné au concierge et aux employés subalternes ; le second, aux prisonniers retenus pour n'avoir pas payé les mois de nourrice de leurs enfants ; le troisième, aux débiteurs civils ; le quatrième, aux prisonniers de police, le cinquième, aux femmes, et le sixième, au dépôt de mendicité. Depuis, ces divisions ont éprouvé bien des changements.

L'hôtel de Brienne fut aussi converti en prison vers la même époque, et appelé la *Petite-Force*, par opposition à la *Grande-Force*, dont je viens de parler. Ces deux prisons, qui, dans l'origine, ne communiquaient pas entre elles, bien que contiguës, n'en forment plus qu'une seule aujourd'hui. La *Petite-Force* avait été destinée aux filles publiques, lorsqu'on supprima la prison de Saint-Martin, en 1785. Elle ne changea de destination que peu de temps avant 1830.

À leur entrée dans ce lieu de détention, écrit Dulaure, elles éprouvent une métamorphose presque totale. Tout le mérite qu'elles doivent à leur ajustement disparaît, elles reçoivent l'uniforme de la prison ; le taffetas, le linon sont remplacés par la bure grossière, les chapeaux fleuris par une coiffe de grosse toile, et les souliers élégants par des sabots.

Elles s'y enivrent, se c..., se querellent, se battent, fument la pipe, et, pour se réchauffer en hiver, dansent des rondes.

On montre encore, au troisième étage de l'hôtel de Brienne, une fenêtre ronde, une espèce d'œil-de-bœuf, qui éclaire la chambre occupée, en 1792, par madame de Lamballe. C'est de là qu'elle fut enlevée, dans les journées de septembre, pour être conduite au petit guichet qui fait face à la rue des Ballets, et qui devint en même temps son prétoire et sa grève.



Cour intérieure de la prison de la Force en 1821.
(D'après un tableau du musée Carnavalet.)

Guillot et Montégut, p. 41.



« La grande Force / 9 janvier 1821 / Dumoulin »
(musée Carnavalet).

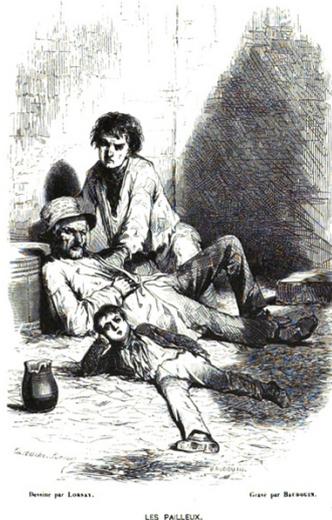
La Force est la prison la plus vaste de Paris, mais aussi la plus irrégulière dans sa distribution. Elle embrasse, à présent, huit cours ou *préaux* ; ce sont les cours de la vit-au-lait⁶, de la dette, du bâtiment neuf, Sainte-Madeleine, des mêmes, des poules, Sainte-Marie-l'Égyptienne et Sainte-Anne.

La première est plantée d'arbustes et de fleurs ; elle est aussi gracieuse que peut l'être une cour de prison. En 1834, elle fut un instant réservée aux détenus politiques ; mais les choses ont bien changé depuis. Aucun prisonnier n'a le privilège de s'y promener.

La seconde, d'abord destinée aux dettiers, occupe en quelque sorte le centre de la prison. Un pauvre petit jardin négligé et perdu là, comme un oasis dans le désert, un peu de régularité dans les constructions qui l'encadrent, des murailles sur lesquelles le temps n'a pas encore jeté tous les flots de sa robe de rouille, et enfin le monopole des pistoles qu'elle possède, ne laissent pas de lui donner, à juste titre, la primauté. D'ordinaire, c'est la place des prisonniers politiques, mais pas toujours, j'en sais quelque chose, — des voleurs paisibles, des banqueroutiers, des gens de bon ton, ce qui n'empêche pas, du reste, la misère d'y avoir aussi ses coudées franches. On y trouve deux chauffoirs, l'un dit des *pistoliers* et l'autre des *pailleux*.

⁶ *Dans le principe, elle servait de promenoir aux détenus arrêtés pour n'avoir pas solde des mois de nourrice. De là le nom qu'elle porte.

La fosse aux lions (Alhoy et Lurine, p. 104).



La fosse aux lions (Alhoy et Lurine, p. 82).

La cour du bâtiment neuf est surnommée la *fosse aux lions*. C'est vous dire assez qu'elle sert de repaire aux mauvaises têtes, aux hommes les plus dangereux et les plus difficiles à manier, aux individus sur qui pèse une prévention ou une accusation d'assassinat. Les forçats et les réclusionnaires libérés s'y trouvent en majorité. Là, tous se valent, à peu de chose près ; il est impossible qu'un scélérat y coudoie un honnête homme ; les distinctions n'y sont par conséquent pas tolérées ; le *vous* et le *monsieur* y sont impitoyablement proscrits. Les gardiens, en qui de pareils hommes n'éveillent que trop souvent l'instinct de conservation, et qui se soucient peu de vivre en mauvaise intelligence avec des gens capables de jouer leur existence à pile ou face, sont prévenants vis-à-vis d'eux, et tolèrent bien des infractions au règlement, qui enverraient un vagabond au cachot. Les murs du bâtiment neuf sont construits à l'épreuve des évasions, en pierres de taille liées entre elles par des attaches de fer, et les dortoirs sont voûtés. C'est, en un mot, le lieu le plus sinistre que l'imagination puisse concevoir.



La fosse aux lions (Alhoy et Lurine, p. 104).

La cour Sainte-Madeleine n'est séparée de la précédente que par un mur, à l'une des extrémités duquel, on aperçoit une espèce de carré en maçonnerie, posé sur

l'un de ses angles et semé de bouteilles cassées. — C'est vraiment d'un effet horrible. Cette cour est fort rétrécie dans sa première moitié. On voit, au fond, une galerie de dix à douze pas de longueur, qui mène à la cantine, en formant un coude, et qui sert d'abri aux prisonniers quand le temps est mauvais et quand ils redoutent l'atmosphère empestée du chauffoir. Sous la Restauration, et je crois même, jusqu'en 1834, s'élevaient sur ce triste préau deux ou trois rangées d'arbres qui l'animaient bien à propos ; mais ces arbres ont disparu, je ne sais pourquoi. Les bâtiments de la cour Sainte-Madeleine tiennent à la rue Pavée.

La cour des mômes est réservée pour la promenade des hommes qui sont au secret. Les enfants ou *mômes* n'y viennent qu'aux heures des repas, pour recevoir leur maigre pitance, et la quittent aussitôt. La nécessité dans laquelle se trouvent les visitants de la traverser pour se rendre au parloir de la cour Sainte-Marie-l'Égyptienne, n'en permet pas le séjour aux prisonniers.

La cour appelée par les détenus *cour des poules* n'est séparée de la précédente que par un guichet, ouvert au rez-de-chaussée du bâtiment des secrets. On n'y rencontre jamais que les poules du directeur et un factionnaire de planton. Il n'est pas possible qu'il en soit autrement, cette cour n'étant séparée de la rue Pavée que par cette grande porte de grange que vous connaissez sans aucun doute. C'est là que Béranger allait prendre l'air et s'asseoir au soleil.

La cour Sainte-Marie-l'Égyptienne est, après celle du bâtiment neuf, la plus désagréable entre toutes. Imaginez-vous une rue où deux cabriolets puissent passer de front, une rue avec des murs noirs et pas de fenêtres, — puisque celles des secrets sont masquées par des tambours —, où le soleil s'aventure en rechignant, où de rares promeneurs s'étendent à terre, de temps en temps, comme font les gens ivres au pied d'une borne ; plonger cette rue dans un silence et une solitude de catacombes, et vous aurez la cour Sainte-Marie-l'Égyptienne, vers le déclin de l'automne, c'est-à-dire au moment où je l'ai observée.

Enfin, la cour Sainte-Anne est destinée aux vieillards, à de vieux vagabonds, beaucoup moins philosophes que celui de notre poète national.

Les détenus parqués dans ces différentes cours ne peuvent communiquer entre eux que par ruse, et c'est, je présume, pour éviter ces communications, qu'on s'est dispensé de célébrer la messe, tous les dimanches, dans une chapelle étourdiment construite et convertie depuis en un dortoir dépendant de la cour de la Dette. Son grand tableau représentant un brigand aux pieds de saint Jean-Baptiste, est aujourd'hui dans la chapelle de Roquette.

Maintenant que nous avons un aperçu des principales divisions de ce labyrinthe immense que l'on appelle *la Force*, faisons deux pas en arrière, et retournons à mon Secret ; mais ce ne sera plus pour longtemps.

Un soir, vers huit heures, au bout de trente-trois jours de sépulture, j'entendis un bruit de clés dans l'escalier. Ce bruit produisit sur moi une certaine émotion, car il m'agace les nerfs, et je doute fort que je parvienne jamais à m'y habituer. Le moment des rondes de nuit n'est pas arrivé, me dis-je, et d'ailleurs, en ce moment-là, les gardiens marchent à bas bruit, et ne s'amuse pas à faire carillonner leurs clés. Ce n'est pas non plus un homme que l'on amène au Secret, car cela n'a lieu que dans la matinée ; ce n'est pas davantage mon voisin qui arrive de la souricière, puisque je l'ai

entendu courir toute la journée dans son cabanon, probablement pour se réchauffer. Qu'est-ce donc ? De quoi s'agit-il ?

Cric ! crac ! Et la perte de mon voisin roula sur ses gonds.

« Votre secret est levé ; faites un paquet de tout ce qui vous appartient et descendez avec moi.

— Et le mien ? criai-je de toutes mes forces au gardien.

— L'ordre de lever le vôtre vient aussi d'arriver au greffe... Tenez-vous prêt... Dans cinq minutes, je serai à vous... »

Je ramassai mes livres dans une serviette, et fis mes adieux à la jalousie de fonte qui tenait aux quatre angles de ma fenêtre, à mon lit, qui n'avait pas été remué depuis un mois, à ma petite table de chêne et à ma chaise. J'éprouvai de la peine à me séparer de ces choses, et cependant, si l'on m'avait prévenu d'une pareille impression cinq minutes auparavant, j'en aurais ri comme un fou, je n'aurais pas eu la *faiblesse* d'y croire. Il faut avoir subi le secret et sentir vivement sa nature froissée pour comprendre cela. Quand, par-devers soi, on n'a pas une créature vivante à qui parler, on se crée des interlocuteurs dans les moindres objets, des amis parmi des choses qui ne sentent pas. Aussi, croyez-moi, ne passez point légèrement sur ces paroles de Pellico :

La solitude continuelle est un tourment si cruel pour moi, que je ne résisterai jamais au besoin de faire sortir quelque parole de mes poumons, d'inviter mon voisin à me répondre, et si le voisin se taisait, j'adresserais la parole aux barreaux de ma fenêtre, aux collines qui sont en face de moi, aux oiseaux qui volent.

Ce soir-là, il faisait un vent de bise, et ce vent folâtrait sur les toits de la prison, en sifflant dolement. Les réverbères des cours oscillaient sur leurs cordes, et criaillaient, et puis on voyait, tout à côté de grandes ombres passer et repasser sur les murs, à des intervalles mesurés. Mais pas un cri, pas une voix d'homme ne venait se mêler à cette harmonie sauvage.

Après avoir traversé la cour des mômes et le vieux porche par où elle débouche sur celle de la Vit-au-Lait, le gardien me fit monter les escaliers d'un corps de logis qu'on nomme le *bâtiment du centre*. Je me trouvai nez à nez avec le brigadier, qui jusque-là s'était montré complaisant avec moi, mais qui ne parut point alors me reconnaître.

« Emmenez-moi cet homme-là à la Madeleine, ordonna-t-il au gardien.

— Vous savez, monsieur, que j'ai demandé la Pistole ?

— Oui, mon ami, oui, oui, on va vous y conduire à la Pistole », reprit-il avec un ton doucereux qui contrastait singulièrement avec celui qu'il venait de prendre. Je partis sur la foi des traités, heureux de savoir que je ne serais pas confondu avec tous les voleurs, et que je pourrais m'isoler quand bon me semblerait.

On arrive à la cour Sainte-Madeleine par une ruelle étranglée entre deux murailles inégales en hauteur : c'est là ce qu'on appelle un *chemin de ronde*. Il y avait une guérite au milieu, sous un réverbère, et dans cette guérite un factionnaire couvert de son manteau gris, la tête bien encapuchonnée, ce qui lui donnait une apparence de spectre. Il ne me parut pas très rassuré, d'où je conclus que c'était un conscrit, car les conscrits perdent la tête au moindre pas qu'ils entendent dans une prison. Leurs aïeux leur ont tant conté d'histoires incroyables durant les veillées d'hiver ! Et quelles histoires, bon Dieu !

Au bout du chemin de ronde se trouve le guichet de la cour Sainte-Madeleine, c'est-à-dire le poste du surveillant. Je tournai le bouton de la porte vitrée, et j'entrai.

« Voici un homme que je t'amène, dit mon gardien à son confrère.

— C'est bien. Qu'il s'asseye un moment, en attendant le père Joseph, qui va venir.

— Place-le le mieux possible, hein ? ne l'envoie pas au *Grand-César*⁷.

— Nous sommes au grand complet, et il n'y a qu'un lit de vide au *Petit-Saint-Vincent*.

Je reconnus de suite que le brigadier venait de me jouer un mauvais tour, et le sang me monta au visage. « Il n'y a donc pas de pistoles ici ? demandai-je. Ah ben oui ! des pistoles c'est sur la cour de la dette qu'elles sont, les pistoles. » Au bout de cinq minutes d'attente, le père Joseph parut. C'était un vieux bonhomme, maigre, blanchi sous le harnais de la prison, et sur le point d'être mis à la retraite. Il me posa sur l'épaule gauche une paire de draps, et me dit de le suivre au Petit-Saint-Vincent. Deux tours de clé pour ouvrir et un roulement de verrou, deux tours de dé pour fermer et un second roulement de verrou ; puis, je me trouvai dans une longue salle de vingt lits, avec des vauriens de toute sorte pour compagnons de chambrée. Véritablement, je fus étourdi de la chute, et il y avait de quoi l'être. Je me demandais s'il était possible que je pusse m'acclimater dans un pareil lieu ; j'étais embarrassé de ma personne et contrarié d'entendre chuchoter en argot de grosses plaisanteries que je compris plus tard. Je ne savais où poser les draps que le père Joseph m'avait donnés ; je ne voyais pas de lit vide, car mes yeux étaient éblouis par la clarté rougeâtre d'une lanterne placée au fond du dortoir, contre le mur.

« Prenez le troisième lit à gauche, me cria le prévôt, ou, si vous aimez mieux, le prisonnier chargé par l'administration, moyennant double pitance, de veiller à ce que l'ordre ne soit pas troublé pendant la nuit. »

— Merci !

— Voulez-vous qu'un homme fasse vos corvées, c'est-à-dire votre lit tous les jours, et qu'il balaye le dortoir lorsque votre tour viendra ?

— Je ne demande pas mieux.

— Cela vous coûtera deux sous par semaine pour le lit, et quatre sous pour chaque grande corvée. Ça commencera demain ; c'est l'étrene des arrivants.

— C'est bien.

— Vous avez une planche à la tête de votre lit pour poser vos effets ; mais je vous conseille de n'y laisser ni argent, ni foulards, car personne ici n'a la prétention de passer pour honnête homme. »

Je le remerciai de nouveau.

« Enfin, reprit-il, si l'odeur du dortoir vous incommodait, vous pourriez fumer. Il n'y a que les gens libres qui se gênent. »

Les conversations que mon arrivée avait un moment suspendues ne tardèrent pas à reprendre leur cours. On s'entretenait de voisin à voisin, ou d'un bout de la salle à l'autre, sur des sujets qui n'avaient aucun rapport entre eux. Mon voisin de gauche, qui était gascon et, comme tel, bavard importun et menteur intarissable, se

⁷ *Dortoir de soixante lits.

tourna de mon côté pour me parler de ses voyages sur tous les points de la France, et me soumettre les observations qu'il y avait faites.

Cet homme avait une physionomie pleine de vivacité et d'énergie, un regard d'aigle, des sourcils rebroussés, des moustaches noires et tordues, la peau terreuse, et en guise de serre-tête, un chapeau couleur de suie, sans formes appréciables, qui se détachait admirablement sur les draps. Ses impressions de voyages commençaient à me fatiguer, lorsque le prévôt se mit à crier : « Holà, hé ! neuf heures viennent de sonner, *motus* ; dormez ou faites semblant. »

On n'entendit plus que quelques phrases en retard finir à voix basse.

À onze heures et demie, la porte du dortoir s'ouvrit tout d'un coup avec un bruit insupportable, qui me fit bondir. Deux gardiens, une lanterne à la main, faisaient en ce moment la ronde. Ils tournèrent autour de chaque lit, jetèrent un regard sur chaque prisonnier, passèrent en revue le mur de la rue Pavée, pour se convaincre qu'il n'avait pris fantaisie à personne de le trouer, et disparurent.

Je me rappelai ma première nuit à la Préfecture de Police, et je craignis un instant pour mon repos. Ma crainte, heureusement, n'était pas fondée, et, depuis le départ de la ronde, jusqu'à quatre heures du matin, le plus grand silence régna. Alors, seulement, deux ou trois prisonniers se mirent à crier de toute la force de leurs poumons : « On étouffe ici dedans... c'est une infection... fumeurs, battez donc le briquet. »

Le choc de l'acier contre les pierres éveilla tout le monde, et personne ne se plaignit, car la position n'était plus tenable. L'atmosphère du dortoir était acre, tiède, fétide et soulevait le cœur. Ce fut un bonheur pour nous de sentir l'odeur du tabac. Nous respirâmes cette fumée narcotique avec autant de délices qu'un individu respirerait l'air du matin après avoir passé toute une nuit dans un four. Le tabac était notre unique ressource, à nous, car les fenêtres du dortoir étaient si haut percées et leur appui si bien effacé en talus qu'il fallait renoncer à les ouvrir.

En attendant le réveil, le prévôt, qui s'exprimait d'une manière facile, nous pria de faire silence, et il nous conta, selon son habitude, une histoire que j'ai retenue presque mot pour mot, et qui sans doute vous intéressera.

« Un soir de décembre, commença-t-il, il y a bien de cela dix ou douze ans, deux hommes courts de taille, mais robustes, le teint bruni par le soleil, tous deux couverts d'une vieille casaque, et coiffés d'un bonnet de laine rouge, étaient assis de chaque côté d'une large cheminée, dans une des salles basses de l'hôpital maritime de Toulon. Ils se chauffaient à un bon feu de branches d'olivier, et fumaient tranquillement leur tabac de contrebande.

La salle où se trouvaient ces deux hommes était occupée par une douzaine de tables, de ces tables que l'on voit à Clamart, et au-dessus de la rue Hautefeuille, et sur lesquelles on couche les morts. Tout cela n'était éclairé que par la flamme du foyer.

Ce soir-là il faisait froid dehors. Le vent de mer fouettait les vitres et courait sur les toits de l'hôpital, en sifflant de ces choses qui font rêver.

Nos deux hommes n'avaient pas du tout l'air de s'en apercevoir. Ils riaient comme des gens habitués à vivre avec la mort ; ils causaient de Paris de temps en temps, avec l'espoir de revoir ses jolies promenades et ses théâtres de boulevards. Il y avait à peu près quatre ans qu'ils l'avaient vu pour la dernière fois, et c'était de

grand matin, lorsqu'il était tout chargé de brouillards, un jour qu'ils descendaient l'avenue de Bicêtre, le collier de fer au cou, et tendant leurs écuelles de bois aux curieux accourus en foule.

Comme ils n'étaient condamnés chacun qu'à six ans de travaux forcés, et comme ils avaient quelques petites protections, on leur avait donné la place d'*infirmiers* ou *servants* à l'hôpital de la marine ; et, c'était une grande faveur, car l'hôpital est au-delà des limites du bagne, et il est facile de s'en évader. Voilà que tout à coup l'un d'eux dit à l'autre :

« Eugène, mon garçon, voilà près d'une demi-heure que nous jasons ici, ni plus ni moins que des étourneaux, tandis que nous avons, là-haut, dans le cabinet, de la besogne qui nous attend.

— Que le diable emporte la faculté de Médecine de Montpellier avec ses squelettes », répondit Eugène. Toutes les semaines, il faut lui en expédier deux ou trois caisses.

Et ils secouèrent leurs pipes éteintes sur la tête des chenets, avant de monter, au premier étage, dans une petite pièce toute pleine de caisses vides de différentes grandeurs. Alors, il pouvait être neuf heures. Le vent ne soufflait plus avec autant de force, mais il tombait beaucoup de neige, et il se formait contre les vitres toutes sortes de dessins à paillettes. Nos deux servants soufflaient dans leurs doigts pour se réchauffer, et ils se dépêchaient, l'un de poser un râtelier de dents, l'autre d'ajuster une rotule entre le fémur et les deux os de la jambe.

Ils n'avaient pas encore fini, quand un certain bruit vint frapper leur attention. Comme ils étaient seuls dans cette partie du bâtiment, ils furent bien surpris.

Ils descendirent donc à pas de loup jusqu'à la porte de l'amphithéâtre. Elle était fermée à double tour. Eugène l'ouvrit résolument, et baissa la petite lanterne qu'il tenait à la main, pour s'assurer que personne n'était tapi sous les tables. En effet, personne n'y était.

« À présent, se dirent-ils, allons au magasin. »

Ils tenaient la porte entrouverte pour sortir, quand l'ami d'Eugène s'arrêta frappé par une réflexion subite.

« Eugène, est-ce que toutes les tables n'étaient pas chargées ?

— Si ; pourquoi me demandes-tu cela ? répond l'autre.

— C'est que... tiens... lève donc ta lanterne... Bien, c'est cela, en voilà une où il n'y a plus rien »

Je vous laisse à penser si les deux servants furent surpris. Ils en devinrent pâles ; ils n'osaient plus souffler mot ; ils tremblaient de tous leurs membres, en avançant vers la table. Effectivement il n'y avait plus rien dessus ; mais à côté, ils trouvèrent une mauvaise chaise renversée et rompue. Eugène releva cette chaise, et il essayait, machinalement, d'en rajuster les traverses, lorsque quelque chose vint à remuer sous la cheminée, où deux ou trois tisons jetaient leurs dernières étincelles.

Que virent-ils ? Un défunt apporté du bagne le matin même. Il était assis là dans un coin, il grelottait de froid, il secouait la tête, comme on fait au sortir d'un mauvais rêve. C'était d'autant plus effrayant qu'il s'était enveloppé d'un drap de toile écrue qu'il avait trouvé par terre, après s'être laissé tomber.

« Camarade, lui dit Eugène, en faisant celui qui n'avait pas peur, il faut que la vie soit bien dure en l'autre monde, pour que tu te sois décidé si vite à revenir au bain de Toulon. »

Il n'eut pas l'air de comprendre.

Eugène lui demanda ensuite s'il souffrait beaucoup.

Il répondit à cela par un signe de tête qui voulait dire oui, et il continua de grelotter.

Les infirmiers jetèrent une ou deux poignées de ramée sur les charbons qui s'éteignaient, et donnèrent au ressuscité quelques gouttes de vieille eau-de-vie, qui lui rendirent de la vigueur, et puis après il se mit à pleurer comme un enfant.

« Voyons, lui demanda Eugène, est-ce que tu serais fâché de revoir les amis ?

— Ma foi, oui, répondit-il, mais d'une voix si faible qu'on l'entendit à peine. Comment, oui ?

— Tout à l'heure j'étais libre, je ne souffrais plus, et, à présent, me voici redevenu forçat pour dix-neuf ans. »

En disant cela, il sortit de dessous le drap qui l'enveloppait une main horrible de maigreur, avec de grands ongles verdâtres, et du revers de cette main il essuya les pleurs qui coulaient sur son visage.

Au bout de dix minutes, à peu près, les infirmiers transportèrent le malade en question dans une espèce d'alcôve, qui tenait à leur laboratoire, et le couchèrent dans leur lit. Ensuite, ils lui donnèrent une tasse de vin sucré, des figues sèches et des olives. Il but tout d'un trait, mangea quelques fruits et ferma les yeux.

« À présent, qu'allons-nous faire de ce malheureux ? demanda Eugène ; le rendrons-nous au bain ou le sauverons-nous ?

— Sauvons le plutôt, si c'est possible, répondit l'autre. Certainement c'est possible. Voilà quatre jours que le chirurgien n'a mis les pieds à l'amphithéâtre, et nous avons eu tant de décès cette semaine qu'un individu en plus ou en moins n'y paraîtra pas. Quant à sa sortie de l'hôpital et aux précautions à prendre pour le voyage, je m'en charge, et tout ira bien pourvu qu'il ne soit pas trop maladroit. Il s'agit d'abord de le mettre en état de marcher. Ce sera l'affaire d'une huitaine de jours ; mais pendant ces huit jours de convalescence nous aurons à prendre bien des mesures de sûreté, car s'il venait à être découvert, ce serait aussi désagréable pour nous que pour lui. Si nous le mettions dans une des grandes caisses à squelettes que nous avons ici, hein qu'en penses-tu ?

— Oui, oui, l'idée est bonne. »

On mit donc le ressuscité dans une caisse, on l'entoura de petits soins, on lui donna du courage et de l'espoir, si bien qu'au bout de huit jours il fut à même de quitter définitivement sa bière.

Alors Eugène enleva du magasin un habillement de matelot pour le déguiser, lui passa en sautoir un étui de fer-blanc avec un congé en règle, et, à onze heures du soir, il lui ouvrit la grande porte de sortie, au moyen d'une fausse clé.

« Maintenant, lui dit-il, bon voyage et bonne chance. Tu n'as pas à craindre, toi, qu'on hisse le pavillon noir, qu'on tire le canon d'alarme et que les paysans, réveillés en sursaut, aillent te traquer sur les chemins pour gagner vingt pièces de cent sous. »

Les prisonniers du *Petit-Saint-Vincent*, qui paraissaient prendre le plus grand intérêt à cette histoire n'interrompirent leur prévôt que pour lui demander si elle était déjà finie.

« Non, non, pas encore », dit-il, et il continua :

« Plusieurs années s'étaient écoulées depuis cette évasion, et le secret avait été bien tenu, lorsqu'Eugène redevint libre. Il avait à sa disposition une bourse bien fournie, quinze ou dix-huit cents francs, gagnés pendant son séjour à Toulon, car il était très industrieux. Il savait graver sur la coque du coco des compositions fort jolies, tirées soit de la fable, soit de l'histoire, des petits tableaux de genre, des miniatures de fantaisie et des scènes champêtres. Il savait également travailler la paille de couleur et faire les porte-cigares et les nécessaires les plus frais et les mieux nuancés que vous avez vus. Tous les curieux lui achetaient de ces petites choses-là, ça coûtait si peu !

Eugène vint droit à Paris. C'était le bon temps celui-là : moyennant cent et quelques francs, les hommes placés, ainsi que lui, sous la surveillance de la haute police, obtenaient le droit de rester dans cette ville.

Eugène acheta ce droit et ouvrit, peu de jours après, une boutique de barbier, rue Jean-Jacques-Rousseau. Vous vous rappelez peut-être avoir vu cette boutique de la rue Jean-Jacques, car il y avait en montre des objets curieux. Du reste l'intérieur était des plus simples ; trois cadres noirs représentant Marengo, le passage du pont d'Arcole et une vue de bivouac décoraient la cloison de gauche : trois autres cadres, noirs aussi, représentant le petit roi de Rome à côté d'un gros aigle, la mort de Poniatowski et celle du fils du roi David, pendu par les cheveux à un arbre, décoraient celle de droite.

Eugène n'avait jamais eu la pensée de vivre honnêtement, mais il tenait essentiellement à ce que ses clients lui fissent l'honneur de croire à ses apparences de probité. Aussi pas un de ceux dans les appartements desquels il avait accès, en sa qualité de barbier, n'eurent à déposer de la plus mince soustraction. Mais en revanche, il butinait, Dieu sait comme, dans les autres quartiers.

Pendant cinq ou six ans, il joua ce double rôle avec une habileté sans exemple ; mais le proverbe a raison de dire — et nous en savons tous quelque chose : « Tant va la cruche à l'eau, qu'à la fin elle se casse ». Une nuit qu'il dévalisait le secrétaire d'un rentier, tandis que celui-ci jouait à l'écarté dans le café voisin, le barbier fut arrêté en flagrant délit, des pièces d'or dans les mains et des billets de banque dans les poches.

Huit mois plus tard, Eugène descendait de la cour d'assises avec une condamnation de vingt ans, et, le samedi d'ensuite, il se promenait sur le préau de la Roquette.

Plusieurs fois on avait remarqué que l'argent ne lui faisait pas défaut et on avait inutilement cherché à en découvrir la source. Ha ! ha ! c'est que c'était un fin matois. Un jour pourtant il lui arriva de ne pas toucher sa petite pension, et il devint sombre. Il attendit une semaine : rien ; il attendit deux semaines : rien encore. Il écrivit alors une lettre furieuse, qu'un intermédiaire fut chargé de porter à sa destination.

On lui répondit secrètement que le destinataire avait vendu sa maison, réalisé ses capitaux, et qu'il était en route pour l'Amérique du Sud. Ce fut alors seulement qu'Eugène révéla son secret, et on apprit que cet homme qui venait de fuir était le

ressuscité de Toulon et le rentier dévalisé. Eugène et lui s'étaient reconnus à l'instruction ; le premier avait eu intérêt à dissimuler, et le second avait eu le bon esprit d'acheter son silence, avant de quitter Paris.

« Est-ce la fin de l'histoire ? » demandèrent les prisonniers. Le prévôt ayant répondu affirmativement, ils le félicitèrent d'un commun accord, et lui en firent promettre une seconde pour la nuit suivante.

À sept heures et demie, la cloche sonna le réveil. Les prisonniers tirèrent leurs haillons de dessus les planches, et s'en couvrirent le corps. Mon voisin de gauche, qui la veille m'avait raconté tant de choses extraordinaires, fit comme tout le monde ; et, bien plus, il me causa une étrange surprise. C'était un nain tout tordu, s'appuyant, pour marcher, sur une équille qui n'avait pas plus de deux pieds et demi. Je me demandai comment il aurait pu faire dix lieues par jour, ainsi qu'il avait eu la forfanterie de me le conter, alors que je jugeais l'homme d'après la physionomie. Il tourna entre ses mains le chapeau qui lui avait servi de bonnet de nuit, et fit disparaître, tant bien que mal, la dépression qu'il avait creusée en le broyant sous sa tête. Ses habits étaient déchiquetés et hideux ; et je compris qu'on l'eût arrêté pour délit de mendicité, lui qui, la veille encore, me donnait à entendre, avec un accent de bonne foi, qu'il était propriétaire, qu'il se rendait à Paris pour affaires d'argent très importantes, qu'il ne concevait pas qu'on l'eût arrêté, et qu'on ne l'eût point cru sur parole, lorsqu'il affirmait sur l'honneur avoir perdu ses papiers en route.

À huit heures, lorsque les lits furent retroussés, et le dortoir balayé, on sonna la descente. Tous les détenus furent lâchés à la fois : ceux du *Petit-Saint-Vincent*, du *Petit-César*, qui lui est contiguë, du *Grand-César* et du *Laboratoire*. Le grand escalier n'était pas assez large pour voir cette foule, qui, arrivée au bas, se répandait dans le chauffoir, à droite, et dans la cour en face.

Le chauffoir de la cour *Sainte-Madeleine* est une vaste salle, où se réunissent les prisonniers, quand bon leur semble, soit pour travailler, soit pour ne rien faire. Dans l'intérieur, on forme un carré avec des bancs, pour les natteurs de chaussons. Les oisifs n'ont le droit, ni de s'asseoir sur ces bancs, ni de pénétrer dans l'intérieur du carré, qui est rempli de pelotes de tresse et de crochets. Tout le long des murs du chauffoir se trouvent encore d'autres bancs, destinés aux détenus qui veulent épilucher de la laine. Les oisifs circulent entre ces deux rangs de travailleurs.

En hiver, quand le froid est vif, on y allume un poêle avec deux ou trois bûches de bois flotté, qui sont calcinées en moins de deux heures ; après quoi, il faut attendre au lendemain matin pour en avoir d'autres. Le reste de la journée, on se chauffe aux exhalaisons de la foule, et en se pressant les uns contre les autres.

Je n'ai pas fait dans ce chauffoir un assez long séjour pour y étudier convenablement sa malheureuse population ; et d'ailleurs, ce n'est pas à la Force qu'on peut se livrer à une étude complète des prisonniers, car ceux d'une cour ne sont pas les mêmes que ceux d'une autre, et, il vaut mieux attendre que nous soyons aux Madelonnettes, où il n'existe plus de classifications, et où les prévenus sont confondus sans distinction de caractère, d'habits et de condition.

LES MADELONNETTES

Il y a une espèce de honte d'être heureux à la vue de certaines misères.

LA BRUYÈRE.

Depuis le jour de mon arrestation, je n'avais reçu aucune nouvelle du dehors ; je ne savais pas plus ce qui se passait dans Paris que si j'en eusse été éloigné de deux cents lieues et perdu dans ces campagnes reculées où les journaux ne pénètrent pas. J'ignorais, par conséquent, que des démarches eussent été faites auprès du juge d'instruction pour obtenir mon transfèrement dans une autre prison, et cela pour des motifs que j'ignorais également et qu'il est inutile de rapporter. Aussi ne fus-je pas peu surpris, lorsqu'un soir, à la nuit close, on vint ouvrir la porte du *Petit-Saint-Vincent* et me crier : « Armes et bagages. »

Je demandai au gardien si j'étais libre, toujours avec ma naïveté habituelle. Il me répondit qu'il n'en savait rien.

Arrivé au guichet de la cour des poules, je pris de nouvelles informations auprès du surveillant du poste, qui me fit une réponse aussi peu satisfaisante que celle de son confrère de la cour Sainte-Madeleine. Je feignis de ne pas entendre et le pressai de plus belle, sachant bien qu'un gardien ne répond jamais catégoriquement à un prisonnier, avant d'avoir bien réfléchi et de s'être bien assuré que la demande de celui-ci ne couvre aucune intention compromettante.

« Je voudrais bien, lui dis-je, que l'huissier m'annonçât ma translation à Sainte-Pélagie.

— Oh ! répondit-il enfin, n'y comptez pas trop ; je crois que vous allez aux Madelonnettes. »

C'était la vérité sous l'apparence du doute.

« Comment ? aux Madelonnettes ? mais, si je ne me trompe pas, ce n'est qu'une prison de jeunes détenus.

— Je ne vous dirai pas », reprit-il, comme s'il eût regretté d'avoir trop parlé.

Ainsi qu'un grand nombre de prisons de France, les Madelonnettes ont servi de couvent jusqu'à la révolution. Voici comment Dulaure raconte son origine :

« En 1618, Robert de Montry, marchand de Paris, ayant rencontré deux filles publiques qui lui témoignèrent le désir de mener une vie régulière, les retira dans sa maison, près de la Croix-Rouge, faubourg Saint-Germain. Quelques autres filles de même espèce suivirent l'exemple des deux premières. Robert de Montry pourvu à leur nourriture, jusqu'à ce que la Marquise de Maignelay, sœur du cardinal de Gondi, acheta en juillet 1620, pour les y placer, une maison rue des Fontaines, et leur légua 101 600,00 livres. Le roi ajouta à ce don, et, le 20 juillet 1629, on tira quatre religieuses de la Visitation de Saint-Antoine pour gouverner cette maison, qui, dans la suite, se divisa en trois classes de filles. La première, la plus nombreuse, était celle des filles mises en réclusion pour y faire pénitence : elles gardaient l'habit séculier ; la seconde classe se composait de filles éprouvées par la pénitence, et qu'on nommait la *Congrégation* : elles portaient un habit gris ; la troisième classe comprenait les filles

qui avaient donné des preuves de leur sincère conversion : elles étaient admises à faire des vœux.

La maison des Madelonnettes était, dès son origine, une maison de réclusion pour les filles débauchées. Les parents y faisaient renfermer leurs filles enclines au libertinage. »

En 1793, le couvent des Madelonnettes fut définitivement converti en prison publique et étreigné en quelque sorte par l'auteur du *Voyage du jeune Anacharsis*. Dénoncé à cette époque de crise révolutionnaire où, sur le moindre indice, il était prudent de s'assurer des amis de la monarchie, Barthélemy fut arrêté et emprisonné pendant quelques mois ; mais on ne tarda pas à se convaincre que le studieux vieillard n'avait ni l'intention de conspirer, ni assez d'énergie pour le faire. On le relâcha donc, et ce fut justice.

En 1795, ce même couvent fut destiné à renfermer les femmes prévenues de délits, et cette destination lui fut conservée jusqu'en 1830. C'est alors que le peuple, usant de son droit de souveraineté, ouvrit les portes à deux battants et amnistia ces pauvres victimes de la dépravation et de la misère.

Les jeunes détenus vinrent ensuite aux Madelonnettes, et cette prison n'a pas cessé d'être occupée par eux, tout le temps de leur prévention. Seulement, vers 1835 ou 1836, alors que la Force regorgeait de prévenus, on prit le parti de lui adjoindre ce vieux couvent, pour succursale, et d'y introduire des hommes. Les enfants eurent beaucoup à souffrir de cette mesure : on les relégua dans une toute petite cour, bien triste, et ils n'eurent plus assez d'espace pour leurs folâtreries.



Louis Léopold Boilly, *La prison des Madelonnettes, rue des Fontaines* (musée Carnavalet).

Rien ne ressemble moins à une prison que les Madelonnettes. C'est, en apparence, un hôtel entre cour et jardin, un hôtel avec un vestibule charmant, où l'on s'imaginerait rencontrer toutes les commodités de la vie. Cette prison ne manque pas de régularité dans sa distribution. Ses deux grandes cours, — celle des enfants ne vaut pas la peine d'être citée —, sont plantées de tilleuls qui rafraîchissent le regard des prisonniers, depuis les premiers jours du printemps, où leurs rameaux s'empourprent et verdissent, jusqu'au déclin de l'automne, où les feuilles, jaunies et recoquillées, se détachent et volent au souffle du vent.

La *Cour des Prévenus* est la seule qui soit pavée. Elle est encadrée, sur trois faces, par des bâtiments élevés qui portent le caractère du XVII^e siècle. Les pierres de taille se détachent sur un fond de briques que le temps a brunies. L'encadrement est complété par un mur d'une vingtaine de pieds de haut, fort mince, et tout couvert de mousse, qui laisse voir, à deux ou trois cents pas de là, le dernier étage des maisons de la rue de la Croix. Cette vue est égayante. Au rez-de-chaussée des bâtiments, mais de deux côtés seulement, règnent des arcades semblables à celles de la Place Royale, où les prisonniers se réfugient quand il pleut. Le milieu de la cour est occupé par une grande fontaine à réservoir supérieur, dont les robinets de cuivre s'ouvrent dans un bassin qui, autrefois, servait de lavoir.

La *cour des condamnés* se rapproche de la rue du Temple. Elle est moins agréable que la première ; elle est mieux fermée, on n'aperçoit rien des rues avoisinantes. Il n'y a pas plus d'un an que cette cour était destinée aux hommes condamnés en police correctionnelle, mais pas exclusivement, car on pouvait y compter au moins un nombre égal de prévenus. Depuis lors, les enfants, qui en avaient été chassés d'abord, y ont été réintégrés, de sorte que les hommes, jugés ou non, n'occupent plus qu'une moitié de la prison.

Le bâtiment qui fait face à la rue des Fontaines, et que les passants découvrent dans toute sa longueur, n'a jamais été livré aux prisonniers. C'est là qu'habitent le directeur et quelques employés de second et de troisième ordre. Les dortoirs occupent un autre corps de logis parallèle à ce bâtiment, et auquel il se rattache par l'infirmierie.

On y voit, au premier étage, une chambre de soixante lits, appelée le *grand dortoir*, et une autre de vingt lits, appelée le *petit dortoir*. Au second et au troisième, ce sont : d'un côté du grand corridor, des cellules de religieuses qui donnent sur le préau, et, de l'autre, des chambres de dix lits qui prennent jour, par deux fenêtres à guillotine, sur le derrière de la rue Notre-Dame-de-Nazareth. Les cellules ne peuvent contenir plus de deux prisonniers.

Après qu'on eut couché mon nom et mon signalement sur le grand registre vert du greffe, je demandai la pistole au brigadier. Il me répondit qu'il n'y en avait pas. Si j'eusse insisté, j'aurais peut-être été plus heureux, car ce que je ne pus obtenir alors, un autre détenu l'obtint cinq mois plus tard, le 9 mars 183... Je lui demandai ensuite si je pourrais avoir une chaise. Il me dit que c'était impossible. J'ajoutai que je me la ferais apporter du dehors, et qu'à mon départ elle resterait à l'administration. Le brigadier n'entendit pas raison davantage. Je ne sais pas encore à quoi attribuer cette rigueur du règlement. La prison des Madelonnettes est, j'en conviens, celle où les

évasions sont le plus à craindre, mais ce n'est pas un motif pour que la surveillance s'effarouche à propos de rien.

Le lendemain matin, je fis mon entrée dans le chauffoir des *prévenus*, qui, je vous l'assure bien, ne répond pas au vestibule de la maison. Toute illusion s'envole ; on ne s'imagine plus être dans un hôtel entre cour et jardin, mais dans une prison des plus laides, où l'activité de la surveillance est incroyable, et où, par conséquent, les prisonniers sont plus gênés que partout ailleurs. Ce chauffoir est coupé dans sa longueur par une barrière qui sépare les travailleurs des oisifs. J'ai vu près de deux cents personnes entassées dans cette pièce humide, qui n'a pas plus de quarante pieds de long sur trente de large. Je ne sais pas comment on peut vivre là-dedans, pendant quatre mois d'hiver, dans une atmosphère de tabac, d'exhalaisons empoisonnées, d'odeur de suint répandue par la laine, au milieu d'une population crasseuse de corps et d'âme, ignoble dans ses manières, dans ses habitudes et dans son langage. Pour gagner la porte, il fallait se frayer un passage avec les coudes, froisser des gens qui n'étaient jamais de bonne humeur, et tenir constamment les mains sur ses poches pour n'être pas volé. C'était une servitude sans exemple.

J'étais au nombre des oisifs, bien entendu. Je ne me souciais pas de courber le dos toute une journée sur de la tresse, pour gagner trois ou quatre sous à natter des chaussons ; mais aussi, à moins de payer une place sur le banc et la petite table réservés à ceux qui ne travaillaient pas, j'étais bien forcé de rester debout, de huit heures et demie du matin à quatre heures du soir. Avec un peu de repos, c'eût encore été supportable ; mais c'était un remuement continu d'hommes qui grelottaient de froid en piétinant la fange du chauffoir, un flux et un reflux qui ne me laissaient pas cinq minutes au même endroit, et contre lesquels il fallait toujours se tenir en garde. Les prisonniers jouaient à coups de pieds et à coups de poings, se ruaient les uns contre les autres, ou se livraient à des exercices de savate.

Ce n'est pas tout. Il fallait, bon gré, malgré, dîner au milieu de tout cela, et s'asseoir quelque part ; car par un froid de 8 ou 10 degrés il ne fait pas bon prendre ses repas en plein air. J'achetais donc une place à la petite table, à moins qu'on ne me l'offrît d'excellente grâce, ce qui me revenait beaucoup plus cher que si je l'eusse achetée. Alors une douzaine d'individus affamés faisaient cercle autour de mon pauvre dîner. Leurs yeux, fixés sur mon assiette ou sur mon pain, me gênaient horriblement ; j'avais honte de manger au milieu d'une pareille escorte ; j'aurais voulu partager avec eux, mais la part de chacun n'eût rassasié personne, et je devais y renoncer, n'ayant pas à compter, moi, sur la multiplication des pains dont il est parlé dans l'Évangile. Je n'osais pas jeter à terre une croûte brûlée ; ils l'auraient ramassée dans la boue et essuyée sur leurs manches pour la dévorer ; je n'osais pas davantage jeter un os, ils l'auraient cassé pour en sucer la moelle. Loin de moi cette pensée d'oser jamais assimiler des hommes à des chiens !

Le repas terminé, c'était à qui me demanderait la faveur de laver ma gamelle et mon assiette à la fontaine, pour recevoir quelques sous en échange. En un mot, j'étais dans une position fort embarrassante, n'étant ni assez malheureux pour être à l'aise parmi tant d'autres, ni assez heureux pour faire du bien à tous.

Ces détails révolteraient tous les voleurs de profession, si je ne me hâtais de dire qu'ils ne se rapportent pas à eux. Ils sont trop fiers pour tendre la main ; ils aiment mieux la glisser dans les poches. Ceux qui mentent sont des gens rompus à

la domesticité, des gens trop paresseux pour tresser des chaussons ou éplucher de la laine, des vagabonds, enfin, qui voleraient peut-être s'ils avaient des passions et de l'intelligence.

Le chauffoir d'une prison est le seul endroit où l'on puisse observer les détenus dans toutes les nuances de leur caractère. On se faufile d'un groupe à un autre sans paraître indiscret ; on écoute, on saisit au vol les conversations ; on surprend les hommes en déshabillé, et on ne tarde pas à les connaître. En les questionnant, on n'arriverait jamais au même résultat ; car, de deux choses l'une : ils sont ou trop vaniteux ou trop hypocrites, pour être vrais dans leurs réponses.

Je ne sache rien de plus désolant que le tableau de cette foule de prévenus. À l'exception d'un très petit nombre, ils sont vêtus à faire pitié. Ce ne sont partout que des accrocs et des taches de graisse aux habits. Il y a de ces habits qui sont incomplets, dont on a coupé une des basques pour faire des chaussons dans les temps de gelée. Ce sont des pantalons qui pendent en loques ou sont faits d'une cinquantaine de pièces liées entre elles par du fil de trois ou quatre couleurs, des chapeaux qui n'ont plus de fond, des souquenilles trouées qui ne laissent voir dessous qu'une chemise ouverte, puis la peau qui se ride sous le froid ; des choses, enfin, sans formes et sans noms. Chodruc-Duclos, dans son accoutrement philosophique d'autrefois, lorsqu'il rapiécait son pantalon avec du papier, ainsi qu'une vitre étoilée, n'eût pas été déplacé, pour le costume, au milieu de cette population en guenilles.

Cependant il arrive tôt ou tard un point où certains prisonniers, se rapprochant par trop de l'état de nature, l'administration juge à propos de leur délivrer l'uniforme de la maison, qui se compose d'un pantalon gris, d'une carmagnole de même étoffe et de même couleur, et d'une paire de sabots. C'est alors que le tableau gagne souvent en ridicule ce qu'il perd en désolation. Tel pantalon, fait pour un homme de petite taille, tombe entre les mains d'un géant, tel autre, fait pour ce dernier, devient la possession de quelque nain, qui disparaît dedans comme en un sac, et qui est obligé, pour ne pas le perdre, de se l'attacher aux jambes et à la ceinture avec des ficelles. Il en est de même des vestes, qui sont, ou trop larges ou si courtes, que les bras s'y trouvent maintenus dans un état de gêne qui rappelle la camisole de force.

Comment se fait-il, après cela, que la plupart des jeunes voleurs se présentent dans une tenue convenable sur les bancs de la police correctionnelle ? L'explication en est toute simple : il est rare qu'il n'y ait pas dans une maison d'arrêt deux ou trois personnes qui prennent soin de leurs vêtements et les conservent. Eh bien ! ce sont ces vêtements que l'on emprunte la veille de passer en jugement. Selon les voleurs, qui sont des esprits forts très superstitieux, il y a tel de ces habits d'emprunt qui porte bonheur et tel autre qui porte malheur. Selon eux aussi, la bonne tenue influe sur la décision des magistrats avec plus de force que les meilleurs antécédents imaginables.

Ces habillements plus ou moins complets, qui se promènent si souvent dans les tribunaux de première instance, ne paraissent jamais sur les bancs de la cour d'assises, à moins qu'ils ne soient endossés par ceux-là mêmes à qui ils appartiennent. En voici la raison : Que les hommes poursuivis pour un délit soient acquittés ou condamnés, peu importe, on ne manque jamais de les reconduire, le

soir, dans la maison d'arrêt d'où ils sont partis le matin. Or, la restitution des habits est inévitable, et on ne court aucun risque à les leur prêter. Mais il n'en est pas de même pour les hommes accusés de crimes. Ils ne rentrent plus dans la maison d'arrêt. Acquittés, on lève leur écrou à la Conciergerie, et, en moins d'une heure, ils sont élargis ; condamnés, on laisse s'écouler le délai du pourvoi en cassation, puis, d'un jour à un autre, on les transfère au dépôt de la Roquette. Dans l'un et l'autre cas, le prêteur d'habits ne serait donc pas certain de rentrer dans son bien, et, dans le doute, il s'abstient.

La population d'une maison d'arrêt n'est pas exclusivement composée de voleurs de profession. On y compte une bonne moitié de vagabonds, de gens sans travail, de vieillards coupables de n'avoir eu ni toit, ni table, et d'avoir mendié. Eh bien ! cette classe de prisonniers, la plus intéressante entre toutes, est aussi la plus malheureuse. Ils sont, pour la plupart, sans familles, sans connaissances, entièrement abandonnés ; de plus, ils sont si peu aptes à travailler, qu'ils savent à peine gagner dans la prison de quoi acheter leur tabac. Les voleurs les raillent, les tourmentent et les méprisent. Ils les appellent dédaigneusement *fours-à-plâtre*, parce que, dans le nombre, il y en a qui ont été arrêtés endormis sur ces fours. Oh ! que de fois je me suis indigné en voyant prodiguer l'insulte aux vieillards, en entendant bafouer ces hommes au front chauve qui devraient être indemnisés par la considération publique de tout ce qu'ils ont perdu de forces et de santé en travaillant ! Je plaignais moins les vagabonds jeunes et vigoureux. Il s'en trouve parmi eux qui manquent au travail plutôt que le travail ne leur manque.

Outre ces deux grandes divisions de vagabonds et de voleurs, il en existe d'autres moins saisissables parmi les voleurs eux-mêmes. La prison les rapproche sans les confondre. Les *tireurs* ou *foulineurs*, c'est-à-dire les explorateurs de poches des environs du Palais-Royal, s'estiment bien au-dessus des autres ; les voleurs du boulevard se séparent des voleurs de la Cité, qui sont plus grossiers dans leurs manières, et ces derniers ne voudraient pas se compromettre dans la société des voleurs du faubourg Saint-Marceau, qui travaillent quelquefois le jour sur les ports, et qui, le soir, détroussent les gens ivres endormis dans les fossés des boulevards extérieurs. Ces distinctions de quartier, si vivement tranchées au-dehors, ne disparaissent jamais entièrement sous les verrous.

Outre ces antipathies de quartier à quartier, il existe autant de nuances parmi les voleurs qu'il y a de genres de vol. Les hommes de violence ne font pas cause commune avec les hommes de ruse, et vous ne ferez jamais qu'un explorateur de poches devienne un *casseur de portes*. Le premier affecte une espèce de bon ton et parle peu ; l'autre pose son chapeau sur l'oreille, se tient les épaules voûtées et les mains dans ses poches. Sa physionomie est empreinte d'un mélange de stupidité et de jactance. Il fait le plus grand cas des forces musculaires ; il se fait appeler un *jeune homme*, ce qui est un titre parmi les brutes de son espèce. Les voleurs à l'américaine, qui appartiennent à la grande famille des *charrieurs*, font bande à part, et sont insupportables par leur bavardage. Les receleurs s'isolent aussi avec soin, car ils sont assez mal vus des fripons qu'ils ont exploités, et ils feignent de ne connaître personne.

Je n'en dirai pas davantage sur ce point. Je serais obligé de donner la définition d'un trop grand nombre de termes argotiques, que l'on ne s'étonnerait pas de

trouver dans les ouvrages de Vidocq, mais qui seraient déplacés dans ce livre. Je vais, dans une suite de chapitres rapides, vous livrer mes observations sur les mœurs et les habitudes des prisonniers, abstraction faite, bien entendu, d'un certain nombre d'individualités jetées là par étourderie ou par la force des circonstances, et dont le caractère respectable ne s'efface pas toujours sous l'infamie de la peine qui les attend.

VI
CARACTÈRE DU PRISONNIER

N'avons nous pas l'esprit plus éveillé,
la mémoire plus prompte, le discours
plus vif, en santé qu'en maladie ?
Cléomènes, fils d'Anaxaudridas,
estant malade, ses amis lui repro-
choient qu'il avoit des humeurs et
fantaisies nouvelles, et non accoutu-
mées. Je le croy bien, répliqua-t-il ;
aussi ne suis-je pas celui que je suis
estant sain, estant autre ; aussi sont
autres nos opinions et fantaisies.
Michel MONTAIGNE.

L'influence de la captivité sur le caractère des hommes vaut, en vérité, la peine d'être observée. Sans bien des rapports, elle les rend méconnaissables. En prison, plus de cette gaîté franche, plus de ces douces expansions de l'âme, plus de cette légèreté charmante, de cette imagination vive et fleurie, plus de ce babil tout ruisselant d'idées qui se retrouvent si communément au-dehors. Cela se ternit et se meurt. Les chansons honnêtes que l'on y fredonne par intervalles et par distraction sont autant de révélations dolentes de l'âme en peine. Là, pas de sourire tendre et communicatif aux lèvres, mais rien que des éclats de rire forcés, très désagréables à l'oreille. Ce n'est qu'un bruit de l'homme qui fait effort pour s'étourdir, la joie n'étant pas plus dans sa nature que la tristesse dans celle d'un épicurien.

C'est que, voyez-vous, la justice humaine ne froisse jamais impunément les besoins les plus impérieux de la créature qu'elle retranche de la société. La nature proteste ; elle se révolte, elle se tord sur elle-même, ainsi qu'une pousse d'arbre qui serpente dans l'ombre et tend la tête à un rayon de soleil.

Le soleil du prisonnier, c'est tout ce qu'il a laissé au-dehors : la tendresse d'une mère, l'amour d'une femme, le sourire d'un enfant qui rêve, les beaux arbres verts, la goutte de rosée sur la feuille d'herbe, la fleur qui s'ouvre belle et embaumée, le bruit du monde, les contrastes de chaque jour, les tableaux qui varient, toute la poésie de la création. Le souvenir de ces choses l'agite et le remue. Son imagination les lui retrace avec le prisme de l'éloignement, c'est-à-dire pleines de séductions et mêlées d'un bonheur idéal. Ses désirs palpitent d'impatience en se reportant vers elles ; mais c'est en vain. Il a beau haleter et gémir à l'ombre de ses murs, à l'ombre de ses portes de chêne et de ses grilles de fer, son rayon de soleil ne vient pas, et il souffre autant que la pousse d'arbre qui s'étirole.

Je comprends vos joies à vous qui avez tout un monde pour vous agiter librement, des plaines chargées de fleurs à parcourir, des montagnes boisées à gravir, douze heures par jour d'un beau soleil qui vous réchauffe, à vous qui avez des mains amies à presser de temps en temps, des caresses de femmes à recevoir, des paroles d'espérance à entendre ; mais le prisonnier n'a rien de cela, et je comprends aussi qu'il soit triste et rêveur. Car, après tout, qu'est-ce que son existence ? sinon

une lutte continuelle et désespérée contre les élans de son cœur et de ses sens, et l'on sue fort à cette lutte-là, croyez-moi.

D'ordinaire, le prisonnier est maussade, acariâtre, hargneux et capricieux comme un malade. Il est intraitable, la raillerie l'assombrit, un mot mal interprété, un froissement involontaire le mettent en fureur, et il est féroce dans sa vengeance. Il n'a pas de pitié pour son ennemi ; il lui laboure le visage à coups de dents, il lui déchire le corps s'il parvient à le terrasser, et, à moins qu'une lame de couteau ne brille entre ses doigts, les spectateurs qui l'entourent restent impassibles, de même que s'ils assistaient à un spectacle ordinaire. Le tableau prolongé des souffrances les plus vives a émoussé complètement leur sensibilité. Le prisonnier n'a pas de sympathies vives pour ses semblables, et il est peu d'exemples d'une amitié solide nouée sur le préau d'une même geôle.

Et pourquoi donc voudriez-vous qu'il en fût autrement ? pourquoi voudriez-vous qu'il rendît un culte à l'amitié, lui qui n'y a pas foi, lui qui n'a pas d'amis, pas une personne peut-être qui le plaigne sincèrement ?

Le prisonnier est cauteleux, fourbe et menteur. C'est, du reste, le triple caractère de toute condition de voleur. Il s'exerce à détendre les filets du juge d'instruction ; il joute avec lui de muse et de feintise. Peu lui importe d'avoir par-devers lui des circonstances capables de pallier ses fautes ou ses crimes, il nie invariablement, si ce n'est dans le cas de flagrant délit. Il est convaincu que les interrogatoires qu'il subit, de temps en temps, n'ont d'autre objet que sa perte. De retour dans la maison d'arrêt, il prend des mesures pour déjouer les manœuvres de la surveillance ; il s'étudie à tromper tout le monde, si bien qu'à force de mentir, il finit quelquefois par prendre lui-même ses mensonges pour des vérités. Soyez donc surpris, après cela, de rencontrer quatre-vingt-dix prisonniers sur cent qui protestent de leur innocence avec une apparence de bonne foi remarquable. Que de fois j'ai été dupe de ces protestations !!!

Le prisonnier est défiant, très défiant. Naturellement porté à juger les autres d'après lui-même, il interprète invariablement dans un sens défavorable les actions et les choses qui le frappent. Il attache son regard au vôtre, quand vous lui adressez la parole. Il guette le jeu de votre physionomie ; il secoue la tête en face des vérités les plus palpables ; il ne croit à la bonne foi de personne, à la probité de qui que ce soit, et, dès qu'il entend un bruit de pas derrière lui, ses mains se portent instinctivement sur ses poches, alors même que la doublure se touche et qu'elles sont aussi vides que celles d'un gueux mort de faim. Adressez-lui des questions qui lui soient personnelles, il y répond d'une manière évasive et entortillée ; feignez d'être indifférent à tout ce qui le concerne, il vous fatigue de son bavardage.

Le prisonnier ne croit à rien, si ce n'est à la fatalité, cette croyance de ceux qui se piquent de n'en avoir aucune. Il ne peut se défendre d'une foule de petites superstitions : c'est le propre de tous les esprits forts. Rencontre-t-il parmi les siens un Belge ou un Flamand, la personnification moderne de l'onirocritie, de la nécromancie, et de la sorcellerie païenne, il lui présente sa main toute large ouverte, et s'enquiert de la signification des nervures qui s'y croisent. Il lui raconte aussi ses rêves de la nuit, ses pérégrinations dans un monde imaginaire, et veut savoir ce que tout cela signifie. Qu'un pigeon égaré agite ses blanches ailes au-dessus de sa tête, et tournoie capricieusement autour de la geôle ; qu'une araignée grise tisse à l'angle

d'un mur ses réseaux de soie blanche ; qu'une hirondelle, battue par l'orage, vienne se réfugier sur l'appui de sa fenêtre, transie de peur, et la tête à demi cachée sous ses petites ailes luisantes, le prisonnier se demandera si ces pronostics sont de fâcheux ou de bon augure.

Le prisonnier est orgueilleux, mais orgueilleux à sa manière. Il se fait un titre des peines qu'il a encourues avec toute l'ostentation d'un vétéran qui raconte ses campagnes à table, et en face de quelques bouteilles vides. Il traite avec dédain celui de ses camarades qui n'a pas encore eu les honneurs de la cour d'assises. Il ne reconnaît de supériorité morale que chez les vétérans du crime ; il a un profond respect, par exemple, pour le fameux *Polichinelle*, lorsque ce maladroit voleur s'écrie, après un bruyant éclat de rire : « Hé ! hé ! j'ai soixante et dix ans : j'en ai passé trente en prison et vingt aux galères ; malheureusement me voilà vieux, et je crains que ça ne soit fini. »

Voulez-vous une nouvelle preuve de cette gloriole ? la voici :

Pendant une matinée d'hiver, dans le chauffoir des Madelonnettes, je rapportais qu'un nœud de fausses clés avait été déterré au pied d'un des petits arbres du boulevard, circonstance fort heureuse et toute providentielle pour les habitants de la maison d'en face, sur lesquels un voleur avait indubitablement jeté son dévolu. Aussitôt un prisonnier redressa fièrement la tête, et ne put contenir un sourire de satisfaction, que je ne pouvais pas interpréter de deux manières. Si je l'avais pressé en ce moment, nul doute que j'eusse obtenu de lui un demi-aveu, après quoi il aurait protesté de son innocence. Ils sont tous inconséquents à ce point.

Il est rare que les prévenus ne demandent point aux arrivants des nouvelles de la *Gazette des Tribunaux*. C'est leur feuille de prédilection ; ils n'en connaissent pas d'autre. Ils aiment à savoir qu'elle a raconté d'une façon toute joviale et spirituelle les particularités de leur arrestation et des faits qui l'ont motivée. Ils sont au comble de la joie en apprenant que leurs noms ont été imprimés en toutes lettres dans ce journal. Libres, ils se sont étudiés quelquefois à commettre un vol à l'aide de procédés bizarres et peu connus, afin que ces procédés soient embellis par la rédaction.

La plupart des jeunes voleurs de profession rougissent d'avouer publiquement qu'ils ne sont prévenus que d'un simple délit, et par conséquent justiciables de la police correctionnelle ; aussi ai-je entendu plusieurs récidivistes me dire en se rengorgeant :

« Cette fois-ci, ce n'est pas une affaire de rien, allez, ça va en assises. »

Ils n'en repoussaient pas moins l'accusation, qui portait le plus souvent sur un simple délit.

Cette forfanterie si incroyablement déplacée tient à deux causes : à la perversité des hommes, d'abord, et, en second lieu, aux railleries des forçats libérés, qui ne manquent jamais d'appeler dérisoirement : *les hommes de la grande affaire*, trois ou quatre individus prévenus collectivement d'un méchant vol de vingt ou vingt-cinq sous.

Convenez que cette appellation est *humiliante*.

En parlant du forçat Deschamps, l'un des voleurs du Garde-Meuble, Vidocq raconte que les prisonniers l'entouraient de considération, et l'écoutaient toujours en silence. « Rien, dit-il, qu'à l'énumération des diamants et des bijoux enlevés, leurs

yeux s'animaient, leurs muscles se contractaient par un mouvement convulsif, et, à l'expression de leur physionomie, on pouvait juger quel usage ils eussent fait alors de leur liberté. Cette disposition, ajoute-t-il, se remarquait surtout chez les hommes coupables de légers délits, qu'on humiliait en les goguenardant sur la niaiserie de s'attaquer à des objets de peu de valeur, c'est ainsi qu'après avoir évalué à 25 000 000 les objets enlevés au Garde-Meuble, Deschamps disait, d'un air méprisant, à un pauvre diable, condamné pour vol de légumes : "Eh bien, ami ! est-ce là des choux ?" »

Le prisonnier est d'un naturel inquiet et impatient, et cela, parce que la prévention le ballotte du doute au doute, et que, séparé tout fraîchement d'avec le monde, il lui en coûte de façonner ses habitudes et ses fantaisies au règlement de la maison ; et puis encore, le jour et la nuit s'écoulaient pour lui avec une impitoyable lenteur. Il ne compte le temps qui passe, ni par mois, ni par semaine ; il le compte heure par heure, minute par minute, de même qu'un homme au désespoir et un malade que le sommeil évite. À chaque coup de vent qui lui apporte un son de cloche, il écoute en silence, pousse un soupir, et dit : « Oh ! bon Dieu, que la journée me paraît longue !... »

Le moment du parloir approche-t-il, il se promène de long en large et s'arrête brusquement chaque fois que la porte du guichet s'ouvre, et que le prisonnier *aboyeur* lance un nom sur le préau. Et si ce nom n'est pas le sien, il laisse retomber sa tête, prend un visage taciturne, se croise les bras derrière le dos, et se remet en marche, toujours égal en ses mouvements.

Il lui semble que le temps s'allonge malignement pour le contrarier ; il piétine d'impatience, et il murmure en lui-même : « Les gens du dehors sont bien insupportables. Si j'étais visiteur, au lieu d'être prisonnier, je ne me ferais pas attendre, moi. » Erreur ! mais n'importe.

Le prisonnier devient curieux à l'excès. Aussitôt que des nouveaux-venus paraissent, encore tout fripés et tout étourdis par les calots du *panier à salade*, on fait cercle autour d'eux, on leur demande des nouvelles de Paris avec le même empressement que si on en était à plusieurs centaines de lieues. Ce n'est pas tout : vous plaît-il d'entreprendre une conversation suivie des badauds, par poignées, la bouche ouverte, le cou tendu, et l'oreille aux écoutes, vous improvisent immédiatement l'auditoire le plus désagréable qui se puisse imaginer. Cette curiosité est poussée si loin, qu'il est impossible de lire, même à voix basse, pour son propre compte, sans exposer ses épaules à servir de cariatides à deux ou trois individus qui ne peuvent résister au désir de parcourir les pages du livre, en même temps que vous.

Cela tient, sans aucun doute, au désœuvrement de tous et à la monotonie de la prison. Chacun cherche des diversions, et les prend où il les trouve. Chacun veut avoir des nouvelles, et comme personne n'est aussi indiscret qu'un curieux, il en résulte que les commérages n'ont pas plus de fin que le cercle de Popilius. En cela la prison ne ressemble pas mal à une petite ville de province.

Par la seule raison qu'un certain nombre d'hommes sont contraints de vivre exposés aux regards les uns des autres, sans pouvoir jamais s'isoler, l'envie et la jalousie s'en emparent. C'est qu'en effet il n'y a rien de plus insupportable que le

rapprochement des égalités, rien qui aigrisse plus le cœur de l'homme que leur frottement continu.

Les prisonniers ont mille motifs d'être envieux et jaloux les uns des autres. Celui que la faim presse, et qui ramasse entre deux pavés une croûte de pain brûlée et salie par la boue, ne peut voir avec plaisir cet autre qui déchire à deux pas de lui une aile de volaille et un morceau de pain blanc. Le détenu qui se désaltère au robinet de cuivre de la fontaine ne voit pas arriver sans amertume la bouteille cachetée à laquelle il ne touchera pas. L'odeur du tabac révolte le vieux fumeur qui, depuis plusieurs jours n'a pas de quoi emplir sa pipe de terre. Le malheureux qui, en hiver, grelotte de froid sous la mince étoffe d'un pantalon qui s'éraïlle, jalouse celui qui est chaudement vêtu, qui a des bas aux pieds et des mitaines aux mains. Or, pour peu que vous ayez souffert en ce monde, vous devez savoir qu'on est bien près de haïr celui que l'on jalouse. L'homme abandonné de tous et repoussé de tous comme un lépreux, l'homme qui n'a plus de patrie, plus de famille, plus d'amis, ne peut voir d'un œil satisfait ses compagnons aller au parloir deux ou trois fois par semaine, et en ce moment-là il fait en lui-même des réflexions qui étreignent son cœur avec une force de tenailles. Il se demande pourquoi la somme de bonheur départie par le Créateur aux créatures est aussi injustement distribuée ; pourquoi il n'a pas de patrie, pas de famille, pas d'amis, lui, quand d'autres plus dégradés peut-être, ont tout cela.

L'esclavage empoisonne la vie de l'homme, et le marque du signe de la honte et de l'avilissement. Il le rend flatteur et rampant, perfide, médisant et calomniateur. N'a-t-on pas assez reproché ces vices de caractère à tous les peuples rompus au joug de l'esclavage ? Eh bien ! qu'est-ce que la prison, sinon ce même esclavage, sous un autre aspect ?

Le prisonnier abruti par une longue captivité n'est donc et ne peut être exempt de ces vices. Il flatte son maître et lui lèche sa botte ; il se traîne à ses pieds, il rampe docilement pour gagner un sou ; ensuite, il médite et calomnie. Aujourd'hui, il donne des preuves d'attachement à un compagnon de misère ; demain, pour une pièce de cent sous, ou pour vingt-quatre heures de liberté, il sera prêt à vendre sa tête au bourreau.

En terminant ce chapitre, essayons de détruire une erreur fort accréditée. Il n'est pas vrai que le prisonnier soit invariablement un homme d'opposition, ainsi qu'on a pu le dire avec vraisemblance. Le prisonnier qui espère, — et, à moins de récidives trop multipliées, il espère toujours —, est le partisan invariable de tous les hommes qui ont en main le pouvoir de lui octroyer une grâce pleine et entière, ou une commutation de peine.

Il est si peu enclin à l'opposition, qu'il ne manque jamais de faire endurer toutes sortes de petites misères aux détenus politiques, qui ne savent pas lui imposer respect, ou qui se trouvent affaiblis par l'isolement.

VII

LES PETITES INDUSTRIES

Celui-ci ne voyait pas plus loin que son nez
L'autre était passé maître en fait de tromperie.

LA FONTAINE.

Comme toute société, la prison a ses petites industries, ses industries infimes, grâce auxquelles un certain nombre d'individus allègent leur position. Le détenu qui a de l'intelligence et de l'activité trouve presque toujours moyen de rendre sa misère moins âpre et moins dure, d'ajouter à la ration de la maison un morceau de pain supplémentaire, et une *gobette*⁸ de vin, de temps en temps. Il se crée toutes sortes de petits métiers qui ont du succès ou n'en ont pas ; mais dans ce dernier cas il ne perd que l'espoir de la réussite. Matériellement parlant, ce n'est rien. Ces petites industries, ou ces petits métiers, méritent un chapitre à part, en considération de leur originalité.

Ce n'est pas tout d'avoir une industrie en prison, il faut encore savoir l'exploiter adroitement, et d'autant plus qu'assez souvent elle se propose de piper des fripons. Il faut observer les prisonniers avec soin, saisir les principaux caractères de chacun, afin de les attaquer ensuite par leur côté faible. Avec des expédients trop ordinaires on réussirait difficilement à les faire mordre à l'hameçon.

Vous avez à peine dépassé le seuil du guichet intérieur que vous apercevez, à l'un des angles du préau, deux énormes cruches de grès, et tout à côté deux verres d'une propreté douteuse. Ceci vous représente l'établissement du marchand de coco.

Son industrie est un monopole. Seul il a le droit de faire provision de bois de réglisse, et de disposer d'un verre. Le marchand de coco est invariablement un ancien prisonnier, un habitué des maisons d'arrêt ou des bagnes. Il est bavard, il est cauteleux, il est actif.

Le talent du marchand de coco consiste à faire boire un homme qui n'a pas soif. Il vient à vous, sa cruche d'une main et son verre de l'autre. Il emplit le verre jusqu'au bord, et vous l'offre au moment où vous y songez le moins. Vous secouez la tête pour le remercier ; il insiste. Vous faites un mouvement de lèvres qui n'a rien de flatteur pour sa marchandise, il ne se rebute pas ; au contraire, il se met en mesure de vous prouver que le coco est la meilleure boisson qui se puisse trouver en prison, qu'il est de beaucoup préférable au vin de la can ine. Il vous expose, une à une, des propriétés qu'il n'a pas, et tout cela avec un incroyable aplomb de bateleur. Vous n'avez pas soif, bien entendu, mais il y a plusieurs minutes qu'un verre plein vous est tendu d'une main fatiguée, et vous vous feriez presque un reproche de ne pas l'accepter. Vous buvez donc d'un seul trait le verre de coco, puis vous tirez un sou de votre gousset. Le marchand l'empoche, et vous dit :

⁸ *Gobelet d'étain dont on se sert à la cantine pour mesurer le vin.

« N'est-ce pas que c'est du fameux celui-là... Tout à l'heure je vous remettrai trois liards. »

Il pourrait le faire à l'instant même, mais il aime mieux pousser à la consommation que de rendre en espèces la monnaie de la pièce.

Le samedi seulement, le marchand de coco se met en frais ; il double et triple la dose de jus de réglisse ; il y mêle une pincée d'anis et quelquefois du jus de citron, quand il peut s'en procurer en fraude. Voici le secret de toutes ces prévenances : le samedi est le jour de paye pour les chaussonniers et les semeleurs ; c'est le samedi aussi que tous les abonnements à dix centimes fuissent, et partant il est nécessaire, indispensable même, pour les renouveler, de faire oublier la mauvaise consommation des autres jours et les plaintes nombreuses qu'elle a soulevées. C'est absolument la tactique des journaux, qui, à la fin de chaque trimestre, réchauffent leurs abonnés refroidis, avec un prologue de roman ou des promesses merveilleuses.

À force d'entasser liard sur liard, centime sur centime, avec beaucoup d'eau qui ne coûte rien et une poignée de racines de réglisse qui coûte très peu de chose, le marchand de coco ne laisse pas, s'il est économe, de mettre de côté une dizaine de francs par semaine. En prison, c'est mille écus de rente.

Quand vient l'époque de son élargissement, le marchand de coco se choisit un successeur avec l'agrément de l'administration, et lui vend son fonds et son monopole.



Le marchand de coco (*L'Illustration*, 16.8.1873).

À deux pas de l'établissement du marchand de coco, sur un banc posé contre le mur, vous pouvez voir un petit carton noué avec de la tresse, un crayon de plombagine, une petite hampe terminée par une aiguille et trois mauvaises cuillères en bois de hêtre écorné. Dans l'une de ces cuillères, il y a du vermillon, dans l'autre de l'encre de Chine qui écaille au soleil, dans la troisième une couleur bleue, que je crois être de l'indigo. Tout cela vous représente une nouvelle industrie, d'aussi bon rapport que la précédente, quand elle est conduite avec intelligence ; c'est l'industrie du dessinateur.

Les voleurs aiment passionnément les images ; ils ont cela de commun avec les enfants et les sauvages. Il est rare qu'ils ne posent pas pour leur portrait, dès que l'occasion s'en présente, et qu'ils ne se fassent pas tatouer les bras, les mains, le sein gauche, le front même. Si on consultait les registres d'écrous, on serait étonné du grand nombre de signalements qui présentent ces particularités.

Le dessinateur, qui connaît la faiblesse des prisonniers à l'endroit de ces images, guette avec soin le moment où ils ont quelque argent dans leurs poches. Alors il les amène à lui par une foule de petites séductions, et puis il leur pique des bagues bleues autour de chaque doigt, ce qui leur donne l'apparence de teinturiers qui ont mal lavé leurs mains ; il leur pique des initiales à quinze centimes chaque, des noms de courtisanes et des cœurs enflammés sur la poitrine, des portraits de femmes idéales sur les bras, et quelles femmes, bon Dieu ! des images de complaintes, allongées démesurément, avec des taches de vermillon sur la peau, de grandes robes à volants, décolletées d'une manière un peu libre, des manches plates, un bibi et des souliers à double semelle.

Les meilleurs pratiques du dessinateur ne sont point les voleurs de profession, qui ne s'exécutent pas toujours de bonne grâce quand il s'agit du prix convenu, mais ces individus qui, par intervalles, tombent dans les prisons pour des fautes pardonnables, puisqu'ils n'en ont compris ni la portée ni les conséquences fâcheuses. Ils n'ont pas la conscience trop ébréchée ; ils sont naïfs, crédules et faciles à duper. C'est donc à eux que se cramponne le dessinateur ; il les étudie un à un, les tourne, les retourne, jusqu'à ce qu'il ait trouvé la corde sensible, ou, pour parler plus prosaïquement, le côté vulnérable de leur nature.

À celui qui regrette d'être séparé de sa femme depuis plusieurs mois, le dessinateur dit onctueusement :

« Tenez, mon brave, je vais vous tatouer son nom sur le cœur, en lettres gothiques, avec des arabesques autour. Cette pauvre mère pleurera de joie de savoir que vous ne l'avez pas oubliée. »

Un autre est-il ancien militaire, le dessinateur lui conte avec complaisance une foule de ces exploits fabuleux que vous avez entendu conter tant de fois, chatouille sa faiblesse pour l'héroïsme et lui propose au rabais, *parce que c'est lui*, un tombeau de Sainte-Hélène, un trophée d'armes, un grenadier de première taille, un maître d'armes ou une vivandière sur le bras.



J. dit Cotelette.
Tatouage dorsal(Lacassagne, p. 38).

Le dessinateur ne se borne pas à tatouer les prisonniers : pour peu qu'il sache crayonner avec cette gracieuseté des premiers Égyptiens, qui procédaient toujours par la ligne droite, sans égard pour les formes arrondies du corps, il entreprend le portrait de ces messieurs à cinquante centimes chacun. Pourvu que le croquis constate une légère différence entre une redingote et une blouse, un chapeau et un bonnet, c'est tout ce que l'on exige de l'artiste ; on ne demande rien de plus. — La figure n'est, à vrai dire, qu'un accessoire de dernier ordre.

Quelquefois le dessinateur grave les cocos, et construit de ces corvettes de trois pouces qui ont pour artillerie des épingles sans têtes ; pour mats, des petits morceaux de bruyère arrachés à un vieux balai pour enseignes, du papier peint ; pour voiles, de la mousseline et pour cordages, des fils de soie. Alors vous pouvez hardiment le considérer comme ancien forçat. Quelquefois aussi, il compose des bouquets pour la prison de Saint-Lazare ; et voici dans quelle circonstance : Cinq prisonniers, je suppose, sont à la veille d'un dénuement absolu, et ils n'attendent aucun secours du dehors. Ils vont droit au dessinateur, une feuille de papier à lettres d'une main et une gamelle de vin de l'autre.

« Il nous faut un bouquet, lui disent-ils.

— De combien de fleurs ?

— Cinq : une rose, une tulipe, un souci, une pensée et une grappe d'acacia.

— C'est facile », répond le dessinateur.

Et il trace aussitôt sur la feuille de papier à lettres les cinq fleurs en question, avec des numéros de renvoi, pour éviter les méprises. Sans cette précaution, il pourrait fort bien se faire que l'on prît la tulipe pour la rose, le souci pour la pensée ou la grappe d'acacia. Cela fait, on plie, on ne cachète pas, — on ne cachète jamais en prison —, et l'un des cinq associés adresse la lettre à une de ces malheureuses que M. Régnier envoie, de fois à autres, faire pénitence dans le faubourg Saint-Denis. — Il

est inutile d'ajouter qu'avant cet envoi, chacun desdits associés s'est identifié avec une d'entre les cinq fleurs composant le bouquet.

La lettre est à peine arrivée à Saint-Lazare, que la destinataire convoque par-devers elle cinq de ses amies d'infortune qui n'ont plus à subir que huit ou quinze jours de captivité. Elle leur fait part de la confidence ; puis chacune d'elles choisit une fleur, c'est-à-dire l'amant représenté par cette fleur. Ensuite, on adresse aux détenus qui ont composé le bouquet une réponse qui porte en substance :

Paméla a choisi la rose.

— Lisa, la tulipe.

— Irma, le souci.

— Hortensia, la pensée.

— Clara, l'acacia.

Ce sont autant de fiancées qui, folles et gaies, s'enchaînent ainsi à des hommes qu'elles n'ont peut-être jamais vus, qu'elles ne connaissent point et auxquels elles sont parfaitement inconnues.

À peine devenues libres, elles assistent, sans faute, ces misérables encore plus dégradés qu'elles, et ceux-ci se moquent de leur dévouement, en même temps qu'ils se gorgent du vin bleu de la cantine. Ces pauvres filles ont vraiment pour eux des témoignages de tendresse, des petits soins, des petites prévenances, une délicatesse d'égards qui navrent le cœur quand on songe que tout cela sera payé par un froid abandon, par l'injure ou les mauvais traitements.

En vérité, il n'y a plus rien à espérer de l'homme qui a rompu sans retour avec la société. Une fois la conscience de ses devoirs bouleversée, son cœur se sèche et ne sent plus. La femme, au contraire, n'est jamais tellement pervertie, qu'elle n'éprouve en elle quelque sentiment épargné par la rouille du vice.

Maintenant, si vous le voulez bien, allons quelque part dans un coin du chauffoir, et là nous trouverons inévitablement un petit homme d'apparence chétive, dont le regard languit et dont la physionomie est soucieuse. Ses manières ne sont pas communes, mais prétentieuses, pas ordinaires, mais guindées. On reconnaît en lui un de ces pauvres écrivains qui ont maigri pendant vingt ou trente ans au dernier échelon de la bureaucratie. Il ne s'assied jamais sans poser sur ses genoux un petit carton tout barbouillé d'encre, renfermant des plumes métalliques et sept ou huit feuilles de papier à lettres ; il ne se promène jamais sans se faire suivre de son carton, car il a une peur terrible d'être dévalisé. Il a quelques gouttes d'encre dans une fiole à briquet, où il y avait autrefois de l'amiante et de l'acide sulfurique ; et quand cette encre baisse il y fait égoutter un peu d'eau. Il se pose et s'écoute en parlant, il sème sa conversation de ces fleurs de rhétorique qui donnent des crises aux gens de bon goût, et, non content de cela, il y mêle quelquefois des citations latines, si le malheur veut qu'il ait fait de mauvaises études dans sa jeunesse.

En prison, ce pauvre homme tient un bureau d'écrivain public. Il y jouit d'une considération bien autrement flatteuse que celle dont jouissent ses confrères des places publiques de Paris, car le plus grand nombre des prisonniers seraient fort en peine de se passer de lui. En fait de calligraphie, presque tous sont à la hauteur de ces châtelaines du Moyen Âge qui ne savaient que tracer une croix sur le parchemin, après avoir trempé leurs jolis doigts dans l'encre. L'écrivain public fait les correspondances ordinaires, moyennant l'infime rétribution de dix centimes. Il

réconcilie le fils avec le père, il renoue les liens de famille avec des formules tout à fait classiques. Il exprime l'amour pour des gens qui n'en ont pas ; il rédige les demandes d'argent, fait les avances de papier et d'encre aux individus besogneux, avec la perspective de prélever au moins ses frais sur le résultat de ses phrases, qui souvent n'en ont pas. Il inonde les cabinets des juges d'instruction de réclamations inutiles, le parquet du procureur général de plaintes auxquelles on ne fait pas grande attention, la préfecture de police de dénonciations, le ministère de la justice de mémoires de trente ou quarante pages qui vont, la plupart du temps, goûter le sommeil de l'éternité dans la corbeille aux rognures.

Bien que l'écrivain public chôme très rarement, son travail est loin d'être aussi productif qu'on pourrait l'imaginer. La terreur que lui inspire la concurrence l'oblige à user d'égards vis-à-vis de sa clientèle. Il fait donc de nombreux crédits, et c'est une triste chose qu'un crédit de prison. — Les voleurs ne nient pas toujours leurs dettes, mais ils les payent rarement.

D'ordinaire, la prison possède encore un ou deux personnages qui ont de l'aplomb et savent se draper ; quelquefois ils se disent anciens étudiants en droit, et se croiraient humiliés s'ils avaient des accointances avec l'écrivain public. Ceux-ci ont toujours un code au fond de leur poche, sous leur mouchoir, quand ils ont une poche et un mouchoir, ce qui n'arrive pas toujours. Ils donnent des consultations à un prix très modéré, non pas aux voleurs de profession, qui ont une connaissance parfaite des articles qui les concernent, mais aux détenus qui n'ont pas sondé les profondeurs de l'abîme avant de s'y laisser choir. Ils indiquent la marche à suivre aux pauvres diables qui ne savent où donner de la tête ; ils les dégagent en apparence des positions les plus ardues ; ils se chargent de retrouver le bout du fil dans l'écheveau le plus embrouillé ; ils redressent les sentiers tortueux, aplanissent les montagnes, donnent des solutions à tout ce qui est problématique et ne doutent de rien.

Ces avocats improvisés ont des courtiers à leurs ordres dans les maisons d'arrêt, des gens qui font *la place*, et qui vraiment la font avec entente. Ils épient les nouveaux venus, et distinguent facilement les récidivistes d'avec ceux qui ne le sont pas : les premiers se présentent en prison avec des manières faciles, tandis que les autres s'avancent comme s'ils marchaient sur du verglas, et tendent le nez en l'air pour voir si les murs d'enceinte sont bien élevés. Cette distinction faite, les courtiers circonviennent les non-récidivistes et les plaignent de tout leur cœur. Ensuite, ils abordent le sujet de la prévention qui les amène là, ils leur demandent s'ils ont quelque connaissance des détails de la procédure, et si la réponse est négative, ils répliquent avec bonhomie :

« Tenez, adressez-vous à ce monsieur qui se promène là-bas ; c'est un ancien étudiant en droit, un homme de talent qui se connaît en affaires et qui vous donnera de bons conseils. En moins d'un mois, il a tiré d'embarras quatre ou cinq personnes. »

Ces malheureux tombent dans le piège, et vont raconter au monsieur en question les motifs pour lesquels ils ont été arrêtés. Le donneur de consultations prend aussitôt son air grave, ouvre son code, lit à ses clients les articles qui les concernent et les engage habituellement à adresser deux mémoires détaillés, l'un au procureur général et l'autre au juge d'instruction. Les consultations sont gratuites,

mais il va sans dire qu'il se charge de la rédaction de ces mémoires au prix de 1 fr. 50 cent, chacun ; et, dès qu'il a touché la somme il fait une remise raisonnable à ses courtiers.

J'ai connu aux Madelonnettes un homme fort habile dans ce genre d'industrie. Il était de bonne famille ; il avait reçu une belle instruction, et maniait la parole avec beaucoup de facilité. Cet homme était de tous les petits dîners de la prison, il ne se faisait pas une distribution de vin à la cantine qu'on ne l'invitât à prendre un gobelet ; sa bourse était toujours rondelette. Non content de cela, il lui vint à l'idée de créer une industrie nouvelle. Il écrivit à un de ces avocats dont le barreau n'a pas lieu de s'enorgueillir, et le pria de lui rendre visite, sous prétexte de s'entendre avec lui pour sa défense. L'avocat parut sans délai, et le prisonnier lui proposa de lui fournir des causes, moyennant rétribution. Le premier accepta la proposition, comme si c'eût été chose honorable, et lui promit 10 fr. par cause de 40 fr., et 5 par cause de 20 fr. La convention conclue, le prisonnier prôna de son mieux l'habileté de l'avocat dont il connaissait parfaitement la nullité, et réussit à lui faire gagner d'assez fortes sommes ; mais, si ce qu'il assura depuis est vrai, il est en ce moment le créancier de l'avocat en question.

La Société de morale chrétienne pourrait facilement prévenir un commerce aussi scandaleux, en poursuivant sa mission philanthropique avec un zèle mieux soutenu. On n'ignore pas que cette Société fournit gratuitement des défenseurs aux prévenus qui lui semblent dignes de quelque intérêt ; mais ce qu'on ignore, le voici :

Les avocats de la Société de morale chrétienne rendent leur première visite aux prisonniers deux ou trois jours seulement avant le jugement ; de sorte qu'ils n'ont pas le temps de prendre connaissance du dossier. Il y en a même, et beaucoup malheureusement, qui ne viennent pas une seule fois dans la maison d'arrêt où se trouvent leurs clients, et qui ne se mettent en contact avec eux que sur les bancs du tribunal, le plus souvent sans connaître une seule pièce de la procédure. Il y en a d'autres, enfin, qui promettent leur assistance aux accusés sans jamais tenir parole.

Une pareille négligence oblige donc ceux-ci à jeter le dernier écu de leur pauvre bourse aux gens qu'on appelle dédaigneusement au Palais des *avocats de prison*, marchands de défenses au rabais, qui nuisent aux accusés plus qu'ils ne les servent.

Prenons au hasard une autre industrie, celle des marchands de foulards, par exemple, industrie clandestine, il est vrai, mais de très bon rapport.

Le marchand de foulards est un *tireur* de profession, c'est-à-dire un voleur de poches. Dans les premiers temps de son emprisonnement, il est vêtu avec une sorte de recherche. Il porte une redingote noire délustrée, un pantalon de même couleur, une chemise à jabot et à manchettes, et un chapeau à poil ras. Mais, à mesure que la misère le traque, il vend ses habits pièce à pièce, malgré la défense du règlement des maisons d'arrêt ; il se néglige comme une coquette au déclin de ses aventures galantes, et, en même temps, il fait la guerre à toutes les poches un peu fournies de la prison. — C'est, dit-il, afin d'exercer sa main.

Dès que votre foulard ou votre bourse a passé de votre poche dans la sienne, le meilleur parti à prendre, c'est de considérer la chose comme un fait accompli sans retour, et de ne plus y revenir, car le tireur ne perd pas de vue la personne qu'il a victimée. Il la suit de l'œil attentivement, et s'il s'aperçoit qu'elle porte plainte, il fait disparaître en toute hâte l'objet volé, dans la crainte d'une perquisition générale.

C'est donc peine perdue de se plaindre, c'est pis encore, c'est exposer inutilement tout le monde à être fouillé des pieds à la tête. Le voleur, s'il est soupçonné quelquefois, n'est jamais pris en défaut.

Le nombre des foulards dérobés dans les maisons d'arrêt est considérable. Toutes les poches des arrivants un peu proprement vêtus sont visitées et dévalisées avec une adresse extraordinaire ; quelquefois on vend les foulards avant de les prendre. Quand ils sont tout à fait neufs et de bon goût, le marchand les évalue à deux francs pièce. — Si j'avais eu l'indélicatesse de souscrire aux offres qui m'ont été faites, j'en aurais aujourd'hui plusieurs douzaines et de fort beaux.

J'arrive maintenant aux usuriers de la prison, connus, je ne sais pourquoi, sous la dénomination de *carcaniaux*. Le plus souvent, ce sont les contremaîtres des ateliers ou bien des hommes d'un âge assez avancé, qui ont toujours eu de très grandes prétentions à la probité. Le taux de l'usure varie de vingt pour cent à cent pour cent par semaine. Les contremaîtres payent les chaussons d'avance à leurs natteurs ou semeurs qui ne se sentent pas la force de patienter jusqu'au samedi, jour de solde ; et ils retiennent deux ou trois centimes par paire, quelquefois plus. Les vieux usuriers, qui n'ont pas d'emploi, sont beaucoup plus exigeants. car ils n'ont point, ainsi que les premiers, de la marchandise en garantie du remboursement. Ils tâtonnent dans leurs opérations, volent le plus possible, se laissent voler quelquefois, font argent de tout. Ils vont jusqu'à accaparer les rations de pain, lorsqu'après la distribution on entend crier de tous côtés :

« Qui veut mon quart⁹ ? Qui est-ce qui m'achète mon *quart* et *ma* légume de demain ? »

Ils achètent, pour cinq centimes chacune, ces moitiés de pain d'une livre et demie, et les revendent avec un bénéfice de deux liards et même plus.

Un mot, à présent, sur le *cabanier*. On appelle ainsi un prisonnier chargé, moyennant la bagatelle de dix centimes par semaine, de veiller aux vivres que l'on dépose sur les rayons de sa cabane, car sans cela, on ne serait jamais sûr de les conserver du jour au lendemain. Pour que l'on ait recours à sa vigilance, le cabanier ne manque pas de faire faire une chasse active aux gamelles et aux cruchons qu'on ne lui a pas confiés ; alors, on est bien forcé de venir à lui. Le cabanier, comme on le pense bien, ne se nourrit pas exclusivement des vivres octroyés par la ville de Paris : il butine de rayon en rayon, coupe une tranche de gigot par-ci, une aile de volaille par-là, enlève une tasse de vin aux abonnés et la remplace par une tasse d'eau, de sorte que l'on a toujours la satisfaction de ne rien perdre sur la quantité. — L'industrie du cabanier est un monopole comme celle du marchand de coco.

Le blanchissage et le ravaudage forment l'industrie des Antinoüs de la geôle.

Ils affectent des contenance efféminées, se croisent les mains sur la poitrine, arrondissent leurs bras sur les hanches, mettent leurs cravates en fichus¹⁰, et roucoulent :

⁹ *Les prisonniers appellent un *quart* la moitié du pain de une livre et demie qu'on leur distribue chaque jour en deux fois.

¹⁰ *Dans *les Français peints par eux-mêmes*, on les représente avec un foulard noué sur la tête. C'est à tort, car pas un ne se coiffe ainsi.

On me dit gentille,
Et sous ma mantille.
Mon œil noir qui brille, etc.

Ce sont ces prisonniers qui colportent les commérages, et qui, dans une contredanse improvisée en plein chauffoir, occupent toujours la place de droite. Je n'ai pas le courage de vous en dire plus. Prenez les satires de Pétrone, si bon vous semble étudiez-y les ignominies de la décadence, donnez à Giton trente-cinq ou quarante ans au lieu de douze ou quinze, des yeux éteints et une peau tannée au lieu d'une figure angélique, et vous pourrez suppléer de vous-même à mon silence.

J'aurais encore à vous parler des voleurs qui tiennent les jeux défendus, les cartes et les dés, par exemple, et qui prélèvent à chaque partie une somme proportionnée à la valeur de l'enjeu de ceux qui fabriquent des corbeilles de papier, qui font de jolis petits objets en paille de couleur, des bites, des nécessaires ; mais ces industries n'ont rien de remarquable, et il suffit de les mentionner.

VIII

LES CORRESPONDANCES SECRÈTES

On changea six fois mes porte-clés, dans la crainte que je n'en gagnasse quelqu'un pour me passer des papiers. On ne se crut pas encore assuré que je n'y parvinse ; on prit le parti de les fouiller, ensuite d'espionner les vivres que je faisais acheter.

LE PRÉVÔT DE BEAUMONT.

Le prisonnier n'est pas un homme ordinaire, tant s'en faut : son intelligence, quoique inculte, trouve en elle des ressources que vous et moi n'eussions jamais soupçonnées. Elle se développe d'elle-même sous l'empire des circonstances ; rien ne lui échappe ; elle se polit, s'exerce sur peu de choses à la fois et, par conséquent, s'exerce bien. Elle n'a ni lourdeur, ni mollesse ; elle est vive, pétillante comme une étincelle, prodigieuse d'élasticité, toujours remuante, rarement à bout de voies.

Au premier coup d'œil que jette le détenu sur sa prison, il voit si les dispositions de la surveillance sont bien prises, si elles pêchent sur tel ou tel point, si les évasions rentrent dans l'ordre des choses possibles. Faut-il conclure de la rareté de ces évasions, que les précautions combinées par la surveillance ne puissent être déjouées ? Non, certainement. Toutes les prisons ont leur côté vulnérable ; mais pour l'attaquer, il faut toujours un peu d'argent, ne fût-ce que la valeur d'une corde de chanvre. Eh bien, le prisonnier n'a pas d'argent, ou s'il en a ce qui est rare, l'espoir d'être mis en liberté par un arrêt de non-culpabilité l'empêche de le sacrifier.

Dans l'impuissance donc où il se trouve de disparaître tout entier, corps et âme, par-dessus les toits et les chemins de ronde, en se faufilant par-dessous terre, à travers une brèche faite au mur, en sciant des barreaux de fer, en se laissant glisser le long d'une corde, emmaillotté dans un drap mouillé ou par tout autre moyen, le prisonnier s'attache à l'évasion de ses secrets, de ses pensées intimes, de ses sentiments bons ou mauvais. Il s'ingénie à correspondre frauduleusement avec le dehors et à soustraire ses lettres à la curiosité de la police. — Vous savez, je le crois du moins, qu'aucune correspondance ne pénètre dans les prisons sans être décachetée, et qu'il n'en part de même aucune qui ne soit lue par le greffier et ensuite à la préfecture.

Son cœur souffre-t-il, une femme seule le saura et le greffier de la prison n'aura pas la peine de compter un à un les baisers qu'il lui envoie, entrevoit-il parmi les personnes libres l'ombre d'un ami, la plus fugitive entre toutes les ombres, il pourra lui crier, sans craindre de le compromettre : « Tends-moi les deux mains, car je suis faible et je souffre ; partage avec moi le morceau de pain qui te reste, car j'ai faim ; donne-moi ces haillons que tu repousses du pied, car le vent du nord hurle sur le préau et j'ai froid partout le corps. » S'il a un père, essayer de le calmer, il lui fera des aveux, il lui demandera pardon à deux genoux, les mains jointes, sans s'exposer à ce

que ses confidences soient interceptées et deviennent des preuves accablantes entre les mains d'un avocat général.

Dans ces circonstances, le prisonnier n'ignore pas quels avantages on peut retirer des encres sympathiques, si trompeuses et si variées, qui se glissent à bas bruit, entre deux lignes noires d'une lettre insignifiante, qui se cachent sous le voile charmant de la discrétion, au beau milieu d'un livre qui n'a de valeur que par les secrets qu'on lui confie, sur une page prise au hasard et toute maculée de taches jaunes, ainsi qu'un parchemin du quinzième siècle.

L'encre sympathique du prisonnier, c'est le lait à reflets bleuâtres, le lait frelaté qu'on lui vend tous les matins ; c'est le jus qu'il extrait d'une grappe d'oignons achetée à la cantine ; c'est encore le jus de citron, si impitoyablement proscrit à la Force sous prétexte *qu'il corrode le fer*¹¹, c'est quelque chose enfin que tous les règlements imaginables ne parviendraient point à interdire. Mais il serait imprudent d'employer ces encres sympathiques ailleurs que dans un livre, dont on a fait le sacrifice, sur une page égarée entre deux ou trois cents pages et connue de deux personnes seulement voici pourquoi : on pourrait, en exposant une simple lettre à une chaleur graduée, vous dérober vos secrets ; on ne fera pas la même expérience sur les feuillets d'un livre.

Il est bien un moyen de correspondre ouvertement et en caractères visibles ; mais ce moyen exige que la personne qui l'emploie sache despotiser quelque peu sa langue, la tordre selon ses caprices, enchaîner les mots à la file les uns des autres avec une certaine facilité, les coudre l'un à l'autre sans faire un habit d'arlequin. Il consiste à noyer une phrase dans une lettre bien remplie, à éparpiller les membres de cette phrase à des places convenues, à faire de la prose acrostiche, si je puis m'exprimer ainsi.

Le prisonnier ne vit jamais longtemps sur une même ruse. La surveillance finit tôt ou tard par la confisquer à son profit, et c'est presque toujours l'indiscrétion de celui qui l'a imaginée qui la lui livre se creuse donc la tête derechef pour en découvrir une nouvelle, et il est rare qu'elle ne réponde pas à son appel.

C'est le prisonnier qui a inventé les boîtes de fer-blanc et les petits paniers d'osier à double fond ; mais les boîtes de fer-blanc n'ayant plus droit de séjour dans les prisons et les paniers étant examinés de trop près, il a dû nécessairement recourir à d'autres moyens. Il a donc fait passer ses instructions au-dehors et recommandé d'introduire des lettres ou des ressorts d'acier dans des pains de quatre livres. Le passeport a été découvert, et on a pris l'habitude fort désagréable de taillader le pain et de le fouiller. Le prisonnier ne s'est pas tenu pour battu : il s'est fait écrire sur parchemin roulé bien menu et baigné en plein potage. Alors la fouilleuse de la geôle a inventé la sonde, et s'est arrangée de telle manière que le potage le plus respectable vous arrive maintenant broyé comme une panade. Le prisonnier a fait creuser habilement des bouchons de liège, mais la fouilleuse a pris soin de lui faire parvenir son vin sans bouchons ou avec des bouchons rompus avec les dents. Quant à présent, il ne lui reste plus que trois moyens : l'un, particulier à la Conciergerie, qui, Dieu merci, a pourtant assez de prétentions à la finesse, l'autre commun à toutes les

¹¹ On ne parviendra jamais à rompre des barres de fer avec du jus de citron, et c'est pour donner le change au prisonnier qu'on a répandu ce mensonge.

prisons, et le troisième qui consiste à corrompre certains gardiens. Ce n'est pas le plus difficile ; mais il est bon d'y apporter de la réserve et de procéder de telle façon qu'ils se trouvent compromis dans le cas où il leur prendrait fantaisie de trahir et de recevoir des deux mains.

Le prisonnier se trouve beaucoup moins embarrassé lorsqu'il s'agit de correspondre du dedans au-dehors. Alors, il a ses coudées franches, et le cercle de ses ressources est infini. À mesure qu'une d'elles lui échappe, une nouvelle se présente à son imagination, et il la consigne par-devers lui. Quelques-unes de ces ressources vous sont déjà connues, mais en voici de nouvelles.

Quand un détenu est sur le point d'être mis en liberté, ses amis le chargent habituellement d'une foule de petits billets écrits à la hâte et le plus secrètement possible. On lui découpe son pantalon, sa redingote, son gilet, la coiffe de son chapeau ou de sa casquette ; on y loge les billets de façon à les dissimuler entièrement et à les rendre impalpables à la fouille ; puis, on remet à neuf les objets ainsi découpus. Quelquefois aussi, on dédouble les semelles des souliers, et on bourre l'entre-deux de petits billets, qui arrivent à leur destination dans un piteux état, — quand ils y arrivent.

Ce n'est pas tout ; si le partant se montre d'une complaisance à toute épreuve, on lui garnit la colonne vertébrale de lettres allongées en file et fixées sur la peau avec du pain bis émié et aplati comme de la pâte sous le rouleau d'un pâtissier. D'autres fois, enfin, on prépare une pochette de maroquin, on l'enveloppe d'une feuille de cigare, et on la glisse dans la bouche de l'individu en guise de tabac à mâcher.

Souvent, il arrive que les libérés n'inspirent pas une confiance absolue, et manquent de cet aplomb, de cette présence d'esprit qui sauvent les fraudeurs dans les cas difficiles. Il est bon, alors, d'aviser un autre moyen.

On se procure donc un de ces bouquins qui se promènent depuis quatre-vingt où cent ans sur les quais, recoquillés, brunis, déteints à l'intérieur, tachés de moisissures aux angles, mais, en revanche, recouverts de ces excellentes reliures de quatre lignes d'épaisseur, qui résistent à toutes les averses qui se fendillent, écaillent et se moient au soleil de la canicule, sans jamais se rompre ni se détacher du livre. Le prisonnier creuse ces couvertures avec soin, les fouille, les vide, et remplace le carton par du papier à lettres.

Dans tout ce qui précède, je n'ai fait que dévoiler des secrets éventés, des ruses parfaitement connues des gens qui ont l'habitude des prisons. Je pourrais pousser plus loin ces petits détails d'intérieur ; mais ce serait mal à moi de trahir ainsi des malheureux au milieu desquels j'ai souffert si longtemps.

À la rigueur, les gardiens pourraient s'emparer de toutes ces correspondances secrètes ; mais ce serait se créer une besogne sans fin, et j'ajouterai même, une besogne dont le résultat serait sans valeur pour la police.

La fraude des lettres n'est pas la seule à laquelle se livre le prisonnier. Sa vie de tous les jours est une protestation contre le règlement qui l'enchaîne, une lutte sourde, mais active, contre chacun des articles qui le froissent dans ses passions, ses besoins, ses désirs et ses goûts. Partout — la Conciergerie exceptée —, les jeux de cartes sont consignés à la porte des guichets, et cependant il n'est pas de préau qui n'en possède un ou deux. Partout la *fouilleuse* flaire les bouteilles qui arrivent du

dehors, et confisque le vin blanc et l'eau-de-vie, ce qui n'empêche pas le prisonnier, une pièce de vingt ou trente sous aidant, de se donner du ton avec une goutte de temps en temps. Partout l'or est interdit, ce qui n'empêche pas que, par intervalles, il n'y ait dans la poche de quelques détenus des pièces de dix centimes vissées qui valent vingt francs et deux sous. Partout, les surveillants font la guerre aux couteaux, ce qui n'empêche pas chacun d'avoir le sien dans un coin de sa poche, et il y a de fort belles lames, ma foi, qui ont échappé à trois ou quatre fouilles, chose vraiment prodigieuse !

En 1839, pendant la prévention des insurgés de mai — qui n'étaient pas au mieux avec les employés de la Conciergerie —, quelques-uns d'entre eux, n'ayant pas de papier, allumèrent leurs pipes avec le coin de leurs draps. L'innovation n'était pas heureuse ; mais ils se croyaient le droit d'agir ainsi en pays ennemi. L'administration jeta les hauts cris, défendit expressément de fumer, la nuit, dans les cabanons, et prit en conséquence des mesures contre l'entrée de l'amadou, qui jusqu'alors s'était vendu librement à la cantine.

Les prisonniers auraient pu se moquer bel et bien de l'interdiction, en suppléant l'agaric de chêne par du chiffon brûlé. C'était facile, comme bien vous le pensez ; mais, comme aussi c'eût été une espèce de capitulation, les prisonniers dédaignèrent ce moyen, et, deux jours après, on vit arriver l'amadou de tous les côtés. À tous moments, on en offrait aux gardiens pour les narguer.

Ce fut par toute la maison un grand désappointement. La cantinière se plaignit avec raison de ce que l'interdit qui pesait sur son commerce était parfaitement inutile, et on lui permit tout bas de le lever.

Vis-à-vis des détenus, la bonne femme feignit donc de transiger avec le devoir qui lui était imposé, et leur offrit de l'amadou avec l'intention évidente de rattraper le gain qui lui était échappé pendant quelques jours. Les détenus, pour toute réponse, lui en offrirent aussi, mais à un rabais considérable.

Que dirai-je encore, si ce n'est que le prisonnier, qui est bien l'être le plus impatient qui se puisse trouver sous le soleil, ne se sent pas toujours la force d'attendre une réponse du dehors pendant les deux ou trois jours qui s'écoulent d'un parloir à l'autre. Aussi, durant l'intervalle, voit-on venir de temps à autre un bouquet de violettes ou une grappe de lilas au printemps, un bouquet de roses en été, une assiette de fruits en automne. Toutes ces choses ont un sens pour celui qui les reçoit. C'est presque toujours une réponse à une demande faite la veille ; cela veut presque toujours dire :

« OUI. »

IX

L'ARGOT

On dirait des crapauds et des araignées. Quand on entend parler cette langue, cela fait l'effet de quelque chose de sale et de poudreux, d'une liasse de haillons que l'on secouerait devant vous.

Victor HUGO.

Dans les siècles antérieurs au règne de Louis XIV, le vol et le meurtre étaient communs dans Paris. Les rues, étranglées entre deux rangs de maisons irrégulières, étaient sales, tortueuses et désertes avant même que la nuit fût close. Les lanternes, accrochées aux murs de distance en distance, épanchaient des lueurs si pâles et si indécises que les bourgeois de Paris ne trouvaient pas en elles une garantie suffisante de sécurité. On sait aussi qu'à pareille heure, la police de la ville était confiée à des archers du guet, mais en si petit nombre, qu'au lieu de les fuir, on se faisait une joie de les mettre en déroute. Et puis, la moralité de ces agents de la force publique était fort équivoque. Bien souvent on les voyait fraterniser avec les gens qu'ils étaient chargés de poursuivre, si bien que les habitants de la bonne ville n'avaient guère de sûreté à attendre que de leur propre vigilance.

Dans cet état de choses, des vauriens de toutes sortes s'organisaient en bandes formidables. Ces bandes se choisissaient un repaire dans quelque coin bien sombre, entre le cul-de-sac de l'Étoile et la rue Damiette, où se dressaient les échoppes de bois et de boue de la cour des Miracles, dans quelque enfoncement à recoins ignorés de la rue de la Mortellerie, dans quelque coupe-gorge de la cité, et puis encore, dans ces quartiers où les rues des *Mauvais-Garçons* disent assez qu'autrefois il était prudent de ne pas s'y engager aux heures avancées de la nuit.

Ces bandes avaient leurs mœurs à elles, leurs codes traditionnels, leur souverain ou grand *coësre* « vêtu d'un manteau déchiré, coiffé d'un vieux chapeau orné de coquilles, appuyé sur un bâton noueux en forme de béquille, assis sur le dos d'un coupeur de bourse nommé en terme d'argot *mion de bouille*, et recevant, sur cette espèce de trône vivant, les contributions de ses sujets. » Elles avaient, en un mot, tout ce qui donne un cachet de nationalité ; et, partant, il était bien naturel qu'elles n'empruntassent point leur vocabulaire habituel à ceux-là mêmes dont elles s'isolaient avec tant de soin dans tous les détails de la vie.

La langue parlée dans ces conciliabules de voleurs prit la dénomination d'*argot*, qu'elle a toujours conservée depuis. On a dit qu'elle dérivait de Ragot, « l'élégant et insigne orateur bélistral unique, Ragot, jadis, tant renommé entre les gueux à Paris, comme le parangon, roy et souverain maistre d'iceux, lequel a tant fait en plaidant pour le bissac d'autrui, qu'il en a laissé de ses enfants pourveux avec les plus notables et fameuses personnes que l'on saurait trouver. » Je ne sais si l'on doit ajouter foi à cette assertion tirée des dialogues de Jacques Tahureau, mais ce qui est certain, c'est que l'argot était connu sous Louis XI. En ce temps-là, cinq ou six pièces de vers furent écrites en ce langage par François Villon, poète de quelque mérite,

superlatif en exploits de *coupe-bourses*, comme dit Étienne Pasquier, et habile *tailleur de faux coings*¹². Depuis cette époque jusqu'à nous, cet étrange vocabulaire a subi des transformations nombreuses, et devenues indispensables à mesure que la trahison ou l'indiscrétion des initiés dépouillait les mots de leur sens mystérieux. Dès que ces mots sont tombés dans le domaine public et que la police a su les traduire, on les a vus disparaître, répudiés un à un, pour faire place à d'autres qui, à leur tour, ont aussi disparu.

Tant que les voleurs ont pu conserver leur organisation sous une police inintelligente, l'argot n'a rien perdu de son importance ; mais il n'en est plus de même aujourd'hui qu'ils ne marchent plus de concert, qu'ils agissent isolément, deux par deux, rarement plus¹³, qu'ils vivent disséminés çà et là, égarés dans la société, qui ne leur permet plus de former une confrérie inviolable.

Les liens qui, autrefois, les unissaient les uns aux autres se sont relâchés d'abord, se sont rompus ensuite. L'argot, par conséquent, est devenu inutile, et s'est abâtardi et perdu peu à peu, comme se perd la langue d'une nation détruite et dispersée par le monde. Mais supposez qu'à des intervalles assez rapprochés, les membres épars de cette nation, biffée d'entre les autres, parviennent à se rallier, alors on verra leur vocabulaire se former de nouveau, puis, après une dispersion nouvelle, s'en aller feuillet par feuillet, jusqu'à ce qu'un concile vienne derechef en réparer les pertes.

C'est ainsi que s'explique la conservation de l'argot. Il est presque inusité chez les voleurs libérés, dispersés au-dehors ; mais, aussitôt que la prison les rapproche et éveille en eux l'esprit de corps, il recouvre une portion de son crédit, et ses pertes se trouvent quelque peu réparées.

Je ne doute pas que l'argot d'aujourd'hui ait conservé quelques-unes des locutions de l'argot primitif ; néanmoins toujours est-il qu'elles doivent être excessivement rares, en raison des changements successifs amenés par les diverses générations des geôles. Chacune d'elles, par des motifs ignorés, ou peut-être même sans motifs, a mis la main à la réforme de ce jargon, de sorte que le glossaire publié par Vidocq est presque à l'argot moderne ce que la langue de Froissart est à celle du dix-neuvième siècle.

Le glossaire des prisons n'offre qu'un très petit nombre d'expressions remarquables, soit par leur énergie, soit par leur douceur, soit par leur origine. Il est en général conçu d'une manière grossière inconvenante, rude à l'oreille, dépourvue de bon sens. Je me bornerai donc ici à quelques citations fort rapides.

Les voleurs font du genre humain deux parts : l'une comprend les dupes ou les gens à duper l'autre, les fripons. Ils donnent aux premiers le nom de *pantres*, et aux seconds, celui de *pègres*.

Longtemps je me suis demandé quelle pouvait être l'étymologie de ce mot *pantre*. Il se rapproche singulièrement du vieux mot *pantois*, qui exprime un mélange de niaiserie et de stupéfaction ; et, si ce n'est pas là sa racine, où la chercher ? Dois-je

¹² *Faux-monnaieur.

¹³ *Ces jugements de quarante ou cinquante individus, dont vous avez été témoins plusieurs fois, ne détruisent pas ce que je viens d'avancer. La plupart ne se connaissaient que de nom, et jamais ils n'avaient volé de concert.

prendre au sérieux l'explication d'un prisonnier, m'assurant que *pantré* dérivait du grec *pantos*, génitif de *pan*, qui veut dire *tous*, et que, par conséquent, on devait entendre par ce mot : *Tout le monde, excepté les voleurs de profession ou la pègre ?*

D'où vient cette dernière expression ? Serait-ce du latin *pejus* ? Je n'oserais l'affirmer, bien qu'ils aient eu recours au latin dans une autre occasion, et qu'ils aient tiré de *passus* leur substantif *passif*, qui signifie soulier.

N'allez pas croire que je joue ici avec des vraisemblances. Il en coûte, je le sais, de penser que des gens lettrés aient contribué à la création d'un pareil langage qu'ils aient été complices de cette œuvre avilissante ; mais on est bien forcé de se familiariser avec cette pensée, dès que l'on réfléchit sur la valeur de certains autres mots, qui font partie du même glossaire, et qui ont une signification telle qu'il serait déraisonnable de leur donner l'ignorance pour paternité.

Ainsi la tête, matériellement parlant, est connue sous la dénomination de *tronche*, ou partie qui domine le tronc, tandis que la tête considérée comme siège de l'intelligence est appelée *sorbonne*, appellation trop bien choisie pour qu'il soit nécessaire d'en faire ressortir la puissance.

N'est-il pas remarquable aussi de retrouver dans le langage argotique la véritable et juste application d'un terme dont le sens primordial a été dénaturé dans notre *Dictionnaire de l'Académie*. Je veux parler du mot *coquin*. Les prisonniers lui donnent pour synonymes celui de *gueux* et de *mangeur*. Ils disent d'un homme qui les trahit, qui les livre à la justice : C'est un coquin, un coqueur, un gueux, un mangeur, un homme qui a faim, qui mange sur quelqu'un, c'est-à-dire aux dépens de quelqu'un. Toutes ces variantes se lient étroitement entre elles par une commune origine. Remontez à l'étymologie de *gueux* et de *coquin*, et vous vous convaincrez que les voleurs seuls lui sont restés fidèles, en adoptant ces expressions dans un sens métaphorique.

Voulez-vous une nouvelle preuve de la complicité de l'intelligence dans la création ou dans la réforme de l'argot ? cette preuve, la voici :

Pour exprimer l'idée de la puissance et du privilège qui en découle naturellement, les voleurs ont choisi le nom d'une famille célèbre dans l'histoire de France et toujours au premier plan dans les événements politiques, le nom des Condé. Quand donc ils disent : « Un tel a un grand *condé*, il a le *condé* de faire telle chose », il faut entendre par là qu'un prisonnier s'est acquis, soit par son importance, soit par sa position exceptionnelle, les petites libertés de la prison, les franchises que l'administration ne dispense pas au premier venu et une influence qui le place au-dessus de la foule.

Pas plus que la précédente, la dénomination de *fagot* appliquée au forçat n'est l'œuvre du hasard : on sait combien il est difficile à l'homme libéré des galères de vivre longtemps dans le cercle que lui assigne la surveillance, sans qu'il soit traqué par le préjugé et enlaidi par la peur. À peine a-t-il fixé quelque part sa résidence, qu'il est *brûlé*, pour me servir d'une expression très familière. C'est donc cette facilité avec laquelle il est *brûlé* qui lui a fait donner le nom de *fagot*.

Quand l'argot se rattache à des circonstances graves, il leur emprunte une gravité et une énergie qui font frémir. S'agit-il, par exemple, de la guillotine, il la nomme la *veuve*. En effet, à peine a-t-elle caressé le corps d'un patient, à peine se sont-ils mariés l'un à l'autre et étreints par le cou, qu'elle tombe dans le veuvage, en

attendant un nouveau fiancé. Il la nomme aussi la *butte* : c'est contre elle que trébuche le patient pour ne plus se relever.

Lorsque nous disons, nous, qu'un criminel a été exécuté, qu'on lui a tranché la tête, l'argot prend en pitié notre langue policée, et répond par ces mots terribles : *Il a épousé la veuve*, ou bien : *On lui a fauché la tronche*.

L'argot n'exclut pas toujours la délicatesse et même l'élégance, quand il a pour objet la désignation d'une personne ou d'une chose chère au prisonnier, quand il se propose d'exprimer une idée ou une action capable de le chatouiller vivement. Autrefois le prisonnier donnait à la femme le nom grossier de *largue*, mais dès que son amour a su lui en substituer un autre plus convenable, il l'a fait. Il lui a donné le doux nom de *ménesse*. Est-elle jolie ? il ajoute qu'elle est *gironde*.

Le voleur éprouve une aversion profonde pour le travail, en raison de la trop grande somme d'activité déployée comparativement à celle du gain recueilli. Il est donc souverainement heureux parfois de s'étendre sur le préau de la prison, ainsi qu'un lazzarone sous le soleil de Naples. Aussi, pour exprimer son bonheur, il a su trouver une image pleine d'élégance et de vérité ; il appelle cela : *prendre un bain de lézard*.

Le voleur flâne toujours avec délices, et il appelle cela *balader*.

Le voleur aime les correspondances amoureuses. Il nomme *brodeuse* la plume qui les trace, et *babillarde* chacune de ces correspondances.

Le voleur est au comble de la joie s'il parvient à s'échapper de sa geôle ou d'entre les mains de la police, et il appelle cela *se cavalier*.

Le voleur aime l'argent ou plutôt les plaisirs qu'il procure, et il désigne élégamment les petites pièces de monnaie blanche sous le nom de *gouttes-de-lait*.

Je pourrais citer encore un certain nombre de locutions ou d'images caractéristiques empruntées à l'argot de nos jours ; mais je craindrais de dépasser les bornes que je me suis imposées, avant de traiter un sujet qui exige la plus grande réserve lorsqu'on veut éviter et l'indécence et le mauvais goût. Cependant ce qui précède ne suffirait pas à donner une idée assez large de l'argot, si je n'ajoutais, en terminant, l'exposé pur et simple de certaines expressions qui ne manquent ni de justesse, ni d'originalité, et qui sont fort usitées dans les prisons.

Les détenus appellent les lunettes, *lucarnes* ; les chaînes, *ficelles* ; le banc des accusés, *planche au pain*, car c'est là que la justice des hommes leur délivre des rations pour un temps plus ou moins long. Pour eux, une bourse est une *filoché* ; une poche, une *profonde*, une porte, une *lourde* ; un avocat général ou un avocat du roi, un *avocat bêcheur*, etc.

Nettoyer un individu, c'est le voler ; *aller au dur*, c'est aller au bain ; *faire une heure de soleil*, c'est faire une heure d'exposition ; *boucler* ou *brider une lourde*, c'est fermer une porte ; la *déboucler* ou la *débrider*, c'est l'ouvrir. *Scionner*¹⁴ quelqu'un, c'est le tuer ; *faire sa chaloupe*, c'est se dandiner sur les hanches avec prétention ; *être paumé la camelote en poigne*, c'est être pris l'objet volé dans les mains ; *lever* ou *tenir au crachoir* une personne, c'est faire la conversation avec elle.

¹⁴ *Scionner* dérive de *scion*, morceau de bois que les voleurs de nuit tenaient caché d'habitude sous leur blouse, pour assommer les passants.

Le poète Villon, ai-je dit plus haut, composa plusieurs pièces en langage argotique sous le règne de Louis XI ; eh bien ! s'il vivait de notre temps, et s'il lui prenait fantaisie de déroger par une semblable composition à l'étiquette de notre littérature, il n'y réussirait pas sans difficulté. Aujourd'hui l'argot est pauvre, et se prête fort mal à la poésie même à la poésie lyrique, qui permet plus de licence que toute autre. Au nombre des chansons fredonnées dans les prisons, je n'en connais en vérité pas une seule qui mérite d'être rapportée comme complément à ce chapitre.

X LE PARLOIR

Que puis-je écrire de ma vie ? puisque je la passe toujours d'une même façon, si ce n'est qu'il m'y arrive de temps en temps quelques sinistres accidents ; car je fus privé des bons dès que j'ai été privé de ma liberté.

BASSOMPIERRE.

Trois fois par semaine, les dimanches, mardis et jeudis, le parloir nous était ouvert. Pour les uns, c'étaient jours de fêtes. Ils ne tenaient pas trop aux visites, mais beaucoup aux petits cadeaux habituels par lesquels elles s'annonçaient. Pour les autres, c'était le réveil de ces sensations vives et profondes, qui ne prennent exclusivement leur source ni dans la joie de l'âme, ni dans la douleur, mais qui participent à la fois de l'une et de l'autre. Ils souriaient à l'idée d'échanger de douces sympathies avec une mère, une femme, une sœur, une amie ou un vieux camarade ; mais la tristesse qui accompagne une journée de bonheur, comme l'ombre une journée de soleil, ne tardait pas à jeter une teinte sombre sur cette perspective chatoyante. C'est que, voyez-vous, c'est un tableau plus désolant que gai, ces petits groupes de personnes aimées qui vous sourient en essuyant leurs yeux du revers de la main, et qui essayent de paraître fortes et résignées pour vous communiquer au moins leur semblant de courage. Enfin, pour le plus grand nombre des prisonniers, les jours de parloir devenaient remuants et insupportables comme des remords. C'est que ceux-ci n'avaient rien à attendre du dehors, ni pitié, ni main secourable, ni consolation ; c'est qu'ils souffraient de ce qu'ils appelaient le bonheur des autres.

Lorsque la cloche de Sainte-Élisabeth ou de Saint-Nicolas-des-Champs avait tinté onze heures, une voix creuse et fêlée jetait inévitablement, de dessous les arcades, cette formule consacrée : « Allons, un tel, au parloir... »

Et, une fois lancé sur le préau, le nom du prisonnier ne manquait jamais d'être saisi au vol par des *aboyeurs* officieux, qui le renvoyaient, de toute la force de leurs poumons, du préau dans le chauffoir, où il faisait encore plusieurs petits bonds, ainsi qu'une paume qui tombe, bondit, retombe et sautille après avoir décrit des arcs pleins de hardiesse, chassée d'un joueur à un autre de toute la force du poignet.

Alors le prisonnier nommé prenait sous le bras sa gamelle de terre écornée, sortait de la foule tout ému, sans cependant se rendre compte de ses émotions, et arrivait à la porte du guichet. L'*aboyeur*¹⁵ lui remettait l'aumône de son visiteur ou de sa visiteuse, en lui disant : « Ne m'oublie pas, si tu veux que je fasse ronfler ton nom une autre fois.

— C'est bien, répondait le prisonnier, je payerai une gobette à trois heures. »

Puis, il traversait le guichet du préau, suivi d'un gardien jusqu'à la porte du parloir.

¹⁵ *On nomme *aboyeur* le prisonnier chargé d'appeler ses camarades au parloir.

On y descendait par cinq ou six marches, bordées d'une rampe de fer et faiblement éclairées comme par le glacié d'un soupirail de cave. Deux grilles de bois, posées à six pieds de distance l'une de l'autre, s'élevaient parallèlement jusqu'au plafond et divisaient la pièce en deux parties à peu près égales. L'une était réservée aux prisonniers, et donnait sur la *cour des condamnés* par une fenêtre basse et dépolie ; l'autre, destinée aux visiteurs, prenait jour sur le jardin du directeur, et laissait voir, derrière de magnifiques bouquets de dahlias, le mur décrépit de la petite rue des Fontaines.

Du côté des prisonniers, il y avait un tricot de fil de fer aux barreaux de bois, pour empêcher les communications par écrit, précaution fort inutile, du reste, avec des gens dont l'intelligence n'est jamais en défaut sur ce point. De l'autre, il y avait une rangée de bancs et un petit poêle de faïence, qui avait tout l'air d'un objet de luxe, puisqu'on ne le chauffait jamais.

En élevant légèrement la voix, il était facile de s'entendre d'une grille à l'autre¹⁶, tant que le nombre des prisonniers ne dépassait pas dix ou douze ; mais, à mesure que les rangs se pressaient et que les derniers venus en étaient réduits à se hisser sur les épaules de leurs camarades pour prendre leur part du gâteau, les conversations se mêlaient et s'enlaçaient pour produire la plus étrange confusion. C'était à n'y plus rien comprendre, et je doute fort que les maçons de la fameuse Babel se soient trouvés dans des conditions plus désavantageuses. L'allemand du juif débordait sur le français du Parisien ou sur le patois du Provençal, et tout cela formait une discordance d'accents et d'inflexions véritablement désespérante. Chaque phrase articulée chevauchait sur la phrase du voisin, l'étranglait ou était étranglée par elle.

C'était, passez-moi le mot, le mirage des sons : l'œil se trompait en Égypte ; au parloir, c'était l'oreille.

Souvent il fallait s'y reprendre à quatre fois pour faire entendre un « Comment vous portez-vous ? » Et encore était-on, de temps en temps, contraint d'en deviner la moitié. Une longue habitude et des poumons solides pouvaient seuls lever la difficulté ; mais aussi cet avantage tournait parfois en désagrément. Il fallait parler pour le compte d'un voisin qui s'essouffait depuis trois quarts d'heure sans réussir à se faire comprendre. Vous souffriez de le voir suer à grosses gouttes sous toutes les températures possibles et emboucher ses deux mains comme un magicien son porte-voix, pour arriver à des résultats négatifs ; vous souffriez de le voir essayer la pantomime sans être plus heureux, piétiner d'impatience et crispier ses doigts aux mailles du réseau de fer. Alors, vous deveniez, par charité chrétienne, son interprète, et vous en étiez quitte pour un enrouement.

Au nombre des personnes qui venaient du dehors se coller le visage, pendant trois ou quatre heures, aux angles du parloir, il y avait quelques hommes, mais en très petit nombre, et encore n'étaient-ils mus le plus souvent que par la curiosité. Pour eux, le prisonnier n'était qu'un prétexte, une carte d'entrée, un billet de recommandation. Ils tenaient seulement à savoir comment est faite une prison,

¹⁶ *Ordinairement la distance d'une grille à l'autre n'est que de deux pieds et demi à trois pieds. Aux Madelonnettes, on a fini par sentir qu'un tel parloir n'était pas tenable, et depuis mon départ on l'a reconstruit d'une manière plus convenable.

comment sont faits des voleurs, et à s'assurer si, en effet, rien ne ressemble plus à ces gens-là qu'un honnête homme.

Les femmes, au contraire, ces petits êtres si délicats par la raison et si forts par le sentiment, occupaient, à elles seules, presque tout le parloir. Elles ne s'imaginent jamais être faibles parce qu'elles aiment, et c'est en cela qu'elles me paraissent admirables. La voix du cœur d'une jeune fille, fraîche et pure, adressant des consolations à un père ou à un frère, étouffait toute autre considération. Peu lui importait que ses deux coudes frôlassent des robes de courtisanes.

Il se disait là des choses poignantes ; il s'y passait des confidences étranges. Des femmes réduites à la dernière misère, des femmes qui n'avaient peut-être pas mangé depuis deux jours, qui tenaient par la main de tout petits enfants blêmes, et qui en laissaient d'autres à la maison, dans un mauvais berceau d'osier, sur trois ou quatre poignées de paille, avec une chétive robe d'indienne pour couverture, s'oubliaient en ce moment pour donner à leurs maris des paroles d'espérance, cette ration supplémentaire si indispensable à la vie du prisonnier. D'autres pleuraient dans un coin, le visage plongé dans les mains, parce que le préjugé les rendait solidaires d'une honte qu'elles n'avaient pas encourue, parce que, peut-être aussi, elles étaient victimes de ces insultes toujours renouvelées qui ne manquent jamais d'assaillir une femme perdue dans l'isolement.

Quant aux filles de débauche, elles répondaient au cynisme des voleurs de profession par des éclats de rire bruyants et des tirades qui eussent alarmé la morale publique, un jour de Mardi gras ; — et Dieu sait si la morale publique s'effarouche aisément ce jour-là !

Un peu plus loin, le père tonnait contre l'inconduite du fils, et celui-ci, pour le calmer, prenait un air de soumission respectueuse, quand il ne jugeait pas à propos de lui tourner le dos. Ailleurs, c'était de la part d'autres visiteurs une longue suite de questions saugrenues sur le régime et les usages de la maison d'arrêt, questions auxquelles on répondait invariablement par des exagérations de toute espèce. Le prisonnier n'a d'autre but que celui d'inspirer de la pitié et de l'intérêt, et en conséquence il assombrit le plus possible les couleurs du tableau.

À deux heures précises venait la clôture du parloir. Un surveillant l'annonçait à coups de clé sur la rampe de fer du petit escalier. La clé pour le prisonnier, c'est le cor pour la meute, et chacun, sachant ce que signifiait cet aigre carillon, regagnait lentement le préau.

Celui-ci s'en allait courbé sous le bagage de ses déceptions, lui qui le matin même jouait avec de beaux rêves ; celui-là passait, le sourire aux lèvres, avec quelques mailles de plus au réseau de ses illusions de la veille. Cet autre grinçait des dents parce qu'il n'avait pas entendu une fin de phrase, ou qu'il l'avait interprétée au rebours de son véritable sens. Un quatrième jetait feu et flamme contre la *Gazette des Tribunaux*, qui l'avait tourné en ridicule, en lui prêtant des paroles qu'il n'avait pas dites : « Ces gueux de journalistes, murmurait-il, n'ont jamais de respect pour la misère. » Un cinquième, au contraire, félicitait cette même *Gazette* d'avoir rapporté, mot pour mot, ses fanfaronnades ou ses niaiseries à effet débitées en police correctionnelle quelques jours auparavant. Tous enfin emportaient une impression commune qui durait plus ou moins de temps, selon le caractère des individus. Cette

impression était celle que produit le départ des visiteurs. Ce n'est pas leur séparation qui coûte le plus, mais le prestige de liberté qui s'attache à eux.

Arrivés sur le préau, les prisonniers étaient cernés de toutes parts. La foule se pelotonnait autour d'eux, et les pressait pour avoir des nouvelles ; mais ils ne répondaient qu'à regret, tant ils étaient préoccupés pour la plupart par les souvenirs du parloir, qui sont presque toujours désagréables.

« Est-ce qu'il n'y a pas d'émeute dans Paris ?

— Non, ma femme ne m'en a pas dit un mot.

— Tiens, c'est singulier. J'aurai probablement pris pour des coups de canon le bruit d'une porte cochère de la rue de la Croix.

— As-tu fait faire ma commission ? demandait un autre.

— Oui, mais ton père a répondu qu'il ne t'enverrait pas un sou.

— Y avait-il beaucoup de monde au parloir ?

— Il était plein.

— Y avait-il de jolies femmes ?

— Deux ou trois.

— As-tu reçu de bonnes nouvelles ?

— Ah, ouistch ! est-ce que j'en reçois jamais ? »

Ou bien :

« Mais oui : le principal témoin a promis de ne pas me reconnaître.

— As-tu vu des amis ?

— Est-ce qu'il y a des amis ? »

C'étaient des questions à n'en pas finir, des questions précipitées, avides de réponses et sautillant d'un sujet à un autre avec une inconsistance incroyable. Fort heureusement l'heure de la seconde distribution des vivres venait les suspendre un moment. L'appétit réfrénait la curiosité.

XI

L'INFIRMERIE

Voyez un vieillard qui demande à Dieu qui lui maintienne la santé entière et vigoureuse ; c'est-à-dire qu'il le remette en jeunesse : n'est-ce pas folie ? sa condition ne le porte pas. »

Michel de MONTAIGNE.

Il serait presque aussi déraisonnable au prisonnier de compter sur une santé vigoureuse qu'au vieillard de compter sur le retour de sa jeunesse. Ceci n'est pas dans l'ordre des choses. Toutes les fois que l'homme sera claquemuré dans une prison, sa santé sera compromise et recevra une double atteinte : l'une directe, l'autre provenant de la réaction des douleurs morales sur le physique. L'homme ne vit pas seulement d'air et de pain, ce n'est point un polype, une créature avortée, informe et toute d'une pièce, vouée par sa nature à remuer toujours à la même place ; c'est une abeille qui vagabonde à sa fantaisie, qui passe de la fleur bleue à la fleur rose, et qui veut ensuite d'autres nuances et d'autres formes pour s'y jouer, pour y goûter la vie dans toutes ses manifestations et avec tous ses arômes. L'homme demande la vie par tous ses sens à la fois : il faut à son œil des tableaux qui varient, à son oreille des sons, à son toucher des objets, à son odorat des parfums, à son palais des mets qui varient également. Retranchez de ces conditions, et vous tronquez son existence. L'aveugle qui ne voit que du noir, le sourd qui n'entend qu'un bourdonnement, sont des hommes qui souffrent, des hommes en qui la vie s'abrège.

Eh bien ! ce que le prisonnier découvre, ce qu'il entend, ce qu'il palpe, ce qu'il sent et ce qu'il goûte aujourd'hui, il le découvrira, l'entendra, le palpera, le sentira et le goûtera demain, à peu de choses près. Il n'est jamais en parfaite santé, parce qu'il est dans sa nature d'être toujours souffreteux.

Pour lui, ce sont constamment les mêmes vivres : un petit morceau de bœuf froid, deux fois par semaine, le jeudi et le dimanche, et deux fois aussi du bouillon gras, qui n'est guère appétissant ; puis, une livre et demie de pain noir, de la soupe aux choux pendant six mois, de la soupe à l'oseille pendant l'autre moitié de l'année, des haricots blancs et rouges qui ne sont pas nouveaux, des pois secs en purée, des lentilles parsemées de petits cailloux et de grains d'avoine, des pommes de terre à la graisse et du riz, moucheté de taches jaunes, de temps en temps.

Ce sont, pour le coup-d'œil, des murs bien élevés, des fenêtres bien grillées, de grosses portes de chêne qui s'ouvrent et se ferment aussitôt des haillons devant soi, des haillons derrière soi, et puis des gardiens que Victor Hugo a nommés *de la prison en chair et en os*.

Ce sont des bruits de clés et des bruits de verrous, des rires secs et des cris de douleur, *la prière*¹⁷ quotidienne et le son de la cloche aux heures des repas, du lever et du coucher.

Partout la monotonie la plus insupportable ; partout le défaut d'espace. Aussi les muscles s'y détendent, l'intelligence s'y alourdit, et la mémoire s'y perd.

Le chiffre des malades et des morts est beaucoup plus considérable dans les maisons d'arrêt que dans les maisons centrales, et dans celles-ci que dans les bagnes. C'est un résultat déplorable, mais il ne doit surprendre personne. Les souffrances les plus vives sont pour le prévenu chez lui, elles sont brusques et instantanées. La transition subite de la liberté à l'emprisonnement, de la rue à la geôle, lui porte un coup terrible, surtout s'il n'a pas encore fait l'essai du régime qui l'attend. Il faut qu'il subisse une amputation morale, qu'il sente les dents de la scie au cœur de ses affections.

La prévention est la maladie du prisonnier, la condamnation sa convalescence. Dans le premier cas, il endure les désagréments de l'instruction ; il est en lutte constante avec elle sur un terrain où le désavantage est de son côté, il y reçoit des blessures qu'il n'avoue pas, et il n'y a rien d'aussi poignant qu'une douleur dissimulée.

Sa famille a-t-elle des reproches à lui faire, c'est pendant la prévention que ces reproches viennent le déchirer. C'est encore pendant la prévention qu'il est obligé de se créer des habitudes nouvelles, de se mouler sur un patron nouveau, de s'acclimater dans un milieu qui souvent n'est pas fait pour lui, de s'habituer à des scènes de dégoût. S'il a des sentiments d'honneur et une âme délicate, il essaye de cacher sa position à son père et à sa mère, en attendant un arrêt de non-lieu qui n'arrive pas toujours, et pendant ce temps il endure bien des privations. C'est pendant la prévention qu'il tombe de toute la hauteur des illusions sur le pavé du désespoir, et qu'il se relève pour retomber encore. Il avait foi dans l'amitié, et ceux qu'il comptait au nombre de ses amis l'abandonnent un à un ; il avait une femme respectée, et il apprend que cette femme est journellement abreuvée d'insultes. Enfin, c'est pendant la prévention que la justice secoue les replis de son existence passée pour éparpiller au grand jour ces détails intimes qu'il supposait inviolables.

En vérité, la vie de l'homme serait solidement chevillée, si ces tortures violentes, appliquées coup sur coup, ne parvenaient point à l'ébranler. Les hommes faibles, étiolés, mélancoliques et très impressionnables succombent à la peine ; les autres échappent avec des plaies qui se ferment difficilement.

Les derniers moments du prisonnier soulèvent des réflexions pénibles. Personne n'est à son chevet pour lui donner le baiser d'adieu et presser sa main qui se glace et se tend ; personne n'est là près de lui, pour lui dire de mettre son espoir en un monde meilleur. Son âme s'envole comme l'âme d'un solitaire, sans laisser derrière elle une larme sur le lit de mort ou un regret dans un cœur ami. Un détenu relève la couverture sur le visage de son camarade d'infortune, afin de ne pas effrayer les malades qui sont auprès ; quatre heures plus tard, il roule le cadavre dans un drap, le charge sur son épaule et va le jeter dans un coin de la prison où

¹⁷ On nomme la *prière*, dans une maison d'arrêt, la visite des fenêtres par un surveillant qui frappe les barreaux avec une clé à écrou, pour s'assurer qu'ils n'ont pas été sciés pendant la nuit.

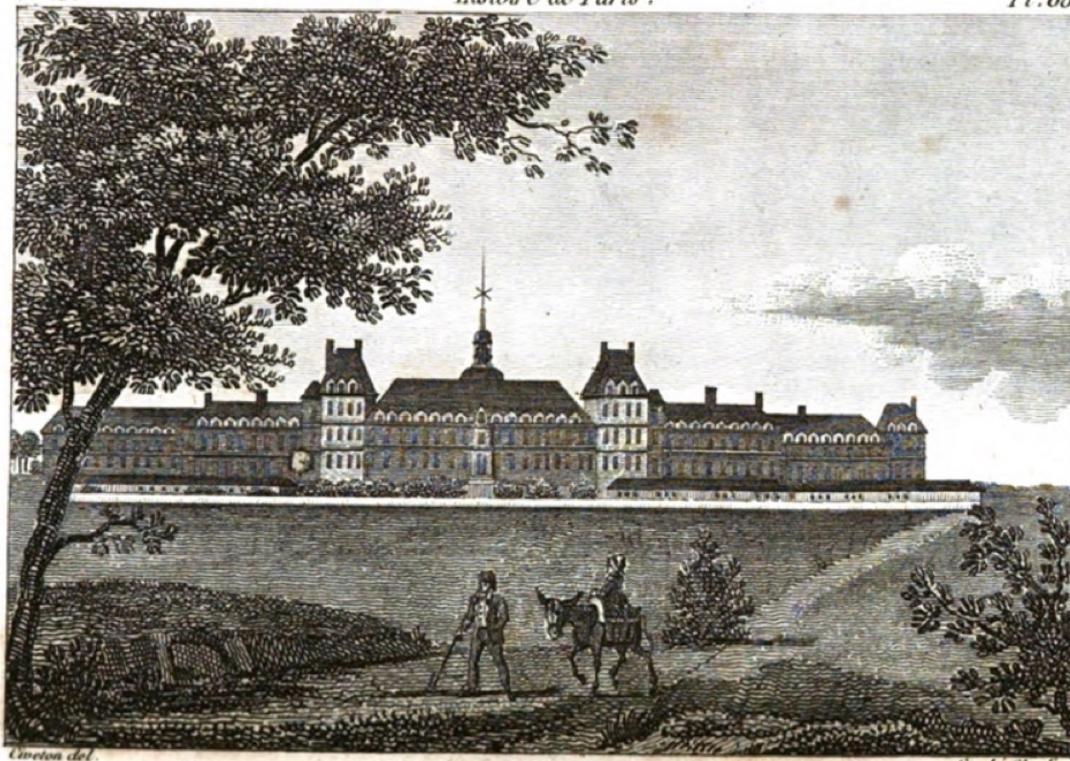
personne ne passe. Le lendemain, deux employés des pompes funèbres se présentent de mauvaise humeur, parce qu'il n'y a pas de *pourboire* à attendre, saisissent le défunt par les deux bouts, l'enfoncent dans la bière en faisant craquer les articulations, donnent sept ou huit coups de marteau sur le couvercle, et l'emportent au cimetière. Pas un homme n'accompagne le prisonnier qu'un arrêt d'en haut vient d'élargir, pas un homme ne le pleure, pas un homme ne veut connaître sa place dans la fosse commune et la marquer d'une croix de bois.

Les maladies les plus communes en prison sont : la fièvre, les catarrhes, la phtisie, les pneumonies, les attaques d'épilepsie, et surtout les scrofules et les maladies cutanées.

Dans les maisons d'arrêt, les détenus malades ne se rendent à la visite du médecin qu'à la dernière extrémité, à moins que ce ne soit en hiver. L'infirmier leur déplaît ; quelquefois même, ils la redoutent, et j'ai vu des individus lutter contre le mal qui les dévorait avec un courage inouï, et ne consentir à y monter que quelques heures avant de mourir. Cependant, le coucher y est meilleur que dans les dortoirs, et la nourriture plus substantielle que sur la cour. Oui, mais aussi le parloir est suspendu le plus souvent, les vivres du dehors sont refusés, le tabac à fumer est interdit, et il n'y a pas là de préau où l'on puisse circuler à toute heure du jour.

Au Nouveau-Bicêtre, où le travail est obligatoire, les choses se passent bien différemment. Il y a toujours foule, le matin, à la porte du cabinet des consultations, et on y rencontre les mêmes individus à tous moments. Ils se plaignent de maux qui échappent à la diagnostique, demandent du repos pour se rétablir, toujours du repos, car leur maladie la plus invétérée, c'est la paresse. Pour s'en débarrasser, le médecin les envoie à l'infirmier, de temps en temps, avec la recommandation expresse de les soumettre à une diète rigoureuse. Ils y montent en rechignant, bien résolus, pour la plupart, à soutenir énergiquement l'épreuve, mais l'appétit les rompt d'ordinaire au bout de deux ou trois jours, et ils demandent leur sortie comme une grâce. Peu de temps après, vous êtes sûr de rencontrer à la visite ces mêmes individus ; mais, cette fois, sachant bien qu'il n'est pas facile d'obtenir du repos sur la cour, tout en conservant leur pitance accoutumée, ils changent leurs batteries. Ils se plaignent de violents maux de tête et recherchent les bains de pieds qui leur procurent une demi-heure d'oisiveté. Il y en a de plus ambitieux, qui simulent un étourdissement, un trouble dans la vue, et prient le médecin d'ordonner une saignée. Cette saignée faite, ils se passent une cravate en écharpe autour du cou, et obtiennent la permission de rester une demi-journée sur le préau. Aussi, plus les journées sont belles, plus il se présente de saignées à faire.

Cette feintise, provoquée par le dégoût du travail, amène des résultats fâcheux. Le médecin, qui est toujours en état de défiance vis-à-vis des prisonniers, ne s'en rapporte pas à leurs plaintes, et ne croit à la maladie que quand il ne peut plus faire autrement, et qu'elle est accusée par des signes extérieurs trop évidents pour qu'elle soit niée. Souvent alors il est trop tard. La vérité pâtit pour le mensonge.



BICÊTRE.

Dulaure, p. 340.

Il faut en convenir, cette défiance du médecin est non seulement justifiée par ce que j'ai dit précédemment, mais encore par des faits de la nature de celui-ci :

Un homme déjà vieux et condamné aux fers arrive un jour à Bicêtre. Il ne peut faire usage de ses jambes, qui sont insensibles comme celles d'un cadavre. On le porte à l'infirmerie ; M. Murat, le médecin d'alors, l'examine avec beaucoup de soin, lui pince les muscles, les pique à coups d'aiguille, lui chatouille la plante des pieds pour vérifier si ce qu'affirme le malade est vrai ou faux. Le forçat ne bouge, ne se plaint ni ne sourcille. M. Murat ne cesse point de renouveler, chaque jour, ses rudes épreuves, et reste, à la fin, convaincu que cet homme est gravement malade et ne cherche point à se sauver du bagne par un mensonge. Au bout de cinq ans, le directeur, qui s'est intéressé à lui, vient lui apprendre qu'il est gracié. « Je vais vous envoyer chercher une voiture, ajoute-t-il.

— Ce n'est pas la peine, monsieur le directeur, je ferai bien la route à pied. »

Est-il beaucoup d'exemples d'un pareil courage ?...

La philanthropie, dans un de ces sublimes élans dont on la sait capable, a oublié de dire que mieux valait soigner cent individus en bonne santé que de laisser périr un malade. Je suis étonné que cette maxime n'ait pas illuminé son cerveau. Si jamais il lui prenait fantaisie d'en essayer, on peut répondre à coup sûr que, sur quatre ou cinq cents condamnés qui peuplent la Roquette, il y en aurait au moins les trois quarts qui réclameraient du repos.

Les infirmeries des prisons de Paris sont tenues avec une grande propreté par des sous-infirmiers, choisis entre les détenus et payés par l'administration. Ils sont placés sous la direction immédiate d'un infirmier libre, auquel on a refusé le titre de pharmacien, qu'il portait encore il y a quelques années. C'est M. Moreau-Christophe qui a sollicité cette chute de position, afin, probablement, de donner aux directeurs sur les infirmiers une prépondérance et une autorité qu'ils n'avaient pas sur les pharmaciens. Il y a pourtant une exception en faveur de M. Pelletier, naguère pharmacien rue Saint-Honoré, et aujourd'hui remplissant le même office à la prison des jeunes détenus.

La visite du médecin a lieu quatre ou cinq fois par semaine, et le pansement des malades tous les jours.

La nourriture des malades admis à l'infirmerie se compose de lait, de soupe grasse, d'un morceau de bœuf froid et d'un morceau de pain blanc qui ne vaut pas celui de nos boulangeries. On ajoute à la ration un demi-verre de vin qui vaut un peu mieux que celui de la cantine. Ceci n'est pas suffisant pour des hommes que le mal rend capricieux, difficiles, et à qui les mêmes vivres finissent par inspirer de la répugnance. Mon observation n'est pas trop hasardée ; on peut en juger par ces quelques lignes qui m'ont été adressées de l'infirmerie des Madelonnettes, durant ma prévention :

Mon cher monsieur, Je suis toujours à vous faire des demandes. Si vous vouliez avoir la bonté de m'envoyer un peu de sucre, cela me ferait grand plaisir ; j'écris toujours au-dehors, et pas de réponse.

Je ne puis me nourrir que de ce que vous avez la bonté de m'envoyer. Le pain et la viande de l'infirmerie me dégoûtent, et il m'est impossible d'en manger.

Je balance à vous envoyer ma lettre, moi qui ne vous suis d'aucun intérêt, et à me permettre toutes ces demandes, mais mon état maladif me force à vous l'envoyer.

Adieu, monsieur, veuillez, je vous prie, croire à ma reconnaissance. Un jour, je pourrai vous le prouver.

J. Ron. Ce 24 février.

Le lendemain ou le surlendemain de la réception de cette lettre, j'appris la mort de ce pauvre jeune homme. La crainte de figurer sur les bancs de la cour d'assises l'avait tué.

Le conseil municipal devrait se montrer plus généreux à l'égard de ces mourants que la loi n'a pas encore atteints ; et, quand même encore il s'agirait de personnes condamnées, serait-il juste, serait-il bien que la société les poursuivît de sa vengeance alors qu'ils n'ont plus que quelques minutes à vivre ? Oh ! non, non, cela serait indigne d'elle. Elle doit prendre pitié de l'homme qui souffre, de l'homme que la mort lui dispute et qui bientôt n'aura plus de comptes à rendre à la terre. Elle doit prendre pitié de celui-là même qu'elle a éloigné d'elle un moment, et qui s'éteint sans qu'un mot de pardon, sans qu'une larme versée à côté de lui, sans que les adieux de sa famille viennent lui rendre plus doux le chemin qui mène à la tombe.

Chaque prison possède une salle de bains, qui est du ressort de l'infirmerie. Elle renferme une grande cuve en bois pour douze individus et trois ou quatre vieilles baignoires particulières, destinées aux malades ; ce qui, soit dit en passant, n'empêche pas le prisonnier baigneur d'en disposer en faveur de ceux d'entre les détenus en bonne santé qui ont un *pourboire* de cinq ou six sous à lui glisser dans la main.

Tout individu arrivant du dépôt de la préfecture dans une maison d'arrêt est d'abord visité par l'infirmier, puis dépouillé de ses habits, que l'on passe au soufre pour y dénicher la vermine, après quoi, on couche son nom sur la liste des bains qui se prennent deux fois par semaine. En dehors de cette circonstance, il faut s'adresser au médecin pour en obtenir un.

Le degré de chaleur est fixé à 29° c. ; mais il se rencontre parfois des êtres qui se plaisent à rôtir dans l'eau chaude, et le garçon de bain, moyennant rétribution, se montre complaisant. Il court risque, non seulement de rendre un fort mauvais service à ceux qui se baignent, mais aussi de perdre son petit emploi, six francs de fixe par mois et des profits qui vont au-delà.

XII

CAUSES DE L'EMPRISONNEMENT

Je montrai mes bras bons au travail, on ferma les portes. J'offris ma journée pour 15 sous, pour 5 sous. Point. Que faire ? Un jour, j'avais faim, je donnai un coup de coude dans le carreau d'un boulanger : j'empoignai un pain, et le boulanger m'empoigna : je ne mangeai pas le pain, et j'eus les galères à perpétuité, avec trois lettres de feu sur l'épaule : « Je te montrerai, si tu veux. »
— On appelle cette justice-là la récidive.

Victor HUGO.

J'ai donné une description aussi détaillée que possible des maisons d'arrêt, des prisonniers qu'elles renferment, des mœurs et coutumes de ces prisonniers ; il me reste maintenant à compléter le tableau par un exposé succinct des causes les plus ordinaires de l'emprisonnement ou des actions qui l'impliquent, ce qui est tout un, puis à faire connaître l'administration des prisons.

Les causes de l'emprisonnement ne sont pas les mêmes pour Paris que pour les départements. Ici, nous voyons en première ligne la cupidité, la jalousie, la vengeance et les attentats à la pudeur. Le petit propriétaire est trop souvent cupide ; une passion basse le domine et le tient en haleine, c'est la passion d'acquérir. Les autres sont affaiblies par elle ou rouillées par la monotonie de l'existence qu'il mène, existence sans frottement, sans chaleur, impitoyable étouffoir des belles facultés en germe. Le paysan sent frémir la queue de la charrue entre ses mains, dès qu'elle passe à côté du champ d'autrui, et il lui prend envie de la faire mordre dedans. Les bornes de pierre lui déplaisent, et, n'osant pas les arracher, il les casse morceau par morceau, jusqu'à ce qu'elles disparaissent sous terre. Si la poule de son voisin s'émancipe un jour de septembre et va becqueter ses grappes de raisin noir, non seulement il la tue, mais il la fait plumer par sa femme, sur le seuil de sa porte, *coram populo*, et réalise la promesse d'Henri IV. Dépouille-t-il une branche d'arbre chargée de beaux fruits mûrs ? Ce n'est pas pour y goûter, mais pour les vendre au marché. Ce qu'il lui faut, à lui, ce sont des gros sous, dans un sac de toile bien ficelé, qu'il cache dans son armoire, au fond d'un bas de laine ou dans une manche de chemise, et qu'il exhume tous les soirs pour leur prodiguer les caresses les plus tendres. Où voyez-vous les enfants tuer père et mère pour hériter plus vite N'est-ce pas encore dans les campagnes ? Y a-t-il beaucoup de successions où l'un des hoirs ne cherche pas à voler les autres, quitte à recevoir ensuite un coup de fusil de ceux dont il a rogné le butin pour grossir sa part ? Connaissez-vous beaucoup de familles paysannes, de petits propriétaires qui vivent en bonne intelligence et qui ne soient brouillés pour affaires d'argent. J'en doute fort.

C'est pourquoi, la plupart du temps, j'aime mieux l'homme qui ne possède rien en propre, ni champ ni maison, que l'homme qui possède peu de choses et vit dans

l'isolement, car chez le premier il y a plus de désintéressement, plus de grandeur d'âme, que chez l'autre. Dans le département de la Creuse, où le peuple est pauvre, les atteintes à la propriété sont plus rares que partout ailleurs ; dans le département du Nord, le plus riche de tous, où presque chacun jouit d'un peu de bien-être matériel, la propriété est moins respectée que partout ailleurs.

Le paysan est envieux, jaloux, vindicatif ; mais sa vengeance et sa jalousie sont mesquines et se traînent terre à terre. Il n'aime personne dans son village, si ce n'est les gens qui habitent sous son toit, et encore pas toujours. Il jalouse son semblable parce qu'il a six pouces de terrain de plus que lui, parce qu'il réussit dans ses entreprises, parce que la grêle a épargné son champ, parce que sa femme porte à son bonnet deux rangs de dentelle, tandis que la sienne n'en porte qu'un, parce que son enfant fait plus de progrès à l'école que le sien, ou que son pore a plus engraisé dans quinze jours que le sien dans quinze mois. Un voisin refuse-t-il de lui vendre une maison qui touche à la sienne Il fait élever un mur devant, pour lui couper le jour, ou, s'il est Picard ou Normand, il y fait mettre le feu. Puis viennent des procès qui ne finissent pas ; en chemin, celui-ci prend à droite, celui-là prend à gauche, et ils se regardent de travers, avec un sourire infernal sur les lèvres, comme s'ils étaient joyeux de se ruiner tous les deux à la fois. En ce moment seul, la haine efface la cupidité. Celui qui gagne raille celui qui perd, et celui qui perd finit toujours par assommer traîtreusement celui qui gagne.

Pour peu que le paysan possède, il ne veut pas d'une femme sans dot ; pour lui, le mariage est un marché. Il a sucé ce principe-là en nourrice. On lui a dit que la femme valait tout au plus la moitié de l'homme et qu'il n'était raisonnable de s'unir à elle qu'autant qu'elle apportait en biens fonds le double du capital de son mari. Les sympathies de mœurs et de caractères n'étant comptées pour rien, la concorde ne règne pas souvent dans le ménage. À Paris, en semblable occurrence, le mari courrait les ruelles et irait se vautrer dans la boue ; mais en province, dans les villages bien entendu, il n'y a pas de ruelles, et alors, faute de pouvoir faire cause commune avec le vice, il s'attaque à la vertu. Les jeunes gens qui se marient tard, les égoïstes qui, pour me servir de leur expression favorite, ne se soucient pas de s'enchaîner, se trouvent absolument dans le même cas ; et comme, sous le point de vue des amours, ils se lassent vite de la pureté platonique, il s'ensuit des attentats à la pudeur, de temps en temps¹⁸.

À Paris, les causes de l'emprisonnement sont bien différentes de celles qui précèdent. Sur cent détenus, vous n'en trouverez pas deux qui aient volé pour satisfaire une cupidité sordide. Ils n'amassent pas, ils n'entassent point liard sur liard ainsi que les mendiants. Ils vivent la veille sans nul souci du lendemain ; ils voleraient mille francs le matin, qu'ils s'arrangeraient de façon à avoir des dettes le soir ; aussi sont-ils tous misérables en prison. Le voleur parisien veut des plaisirs, des fêtes et de l'éclat. Il veut à son bras une jolie fille, pimpante et attifée, qu'il racole je ne sais où, pour un châte de cinq ou six cents francs, une mantille et des bracelets ; il veut tous les soirs une place au théâtre ; il court les bals masqués avec de beaux

¹⁸ *Les réflexions qui précèdent sont extrêmement dures, je le sais, mais je dois la vérité à tout le monde. Que les honnêtes gens de la campagne ne s'en alarment point ; je n'ai voulu attaquer que les exceptions.

costumes ; il aime les bons dîners, de temps à autre, et, pour faire digestion, une course à cheval dans les allées ombreuses de la banlieue.

Essayez de faire comprendre au voleur parisien l'avantage de la vie calme et honnête du travailleur sur sa vie aventureuse, libertine et tourmentée, il se contentera de vous rire au nez et de hausser les épaules. Il vous répondra peut-être aussi ce qu'il m'a répondu dans un moment de franchise :

« Il me faut de l'air, du soleil et du mouvement. Si je vois un café avec des arabesques d'or, des guirlandes de roses au plafond et des glaces de douze pieds, l'envie me prend d'y entrer ; si je vois une longue queue à la Porte-Saint-Martin, le premier jour de la représentation d'un drame en cinq actes, je souffre tant que je n'ai pas un billet de parterre dans ma poche ; si les grandes eaux jouent à Versailles ou à Saint-Cloud, il me faut de quoi louer une citadine à la journée ; si je vois une belle femme au bras d'un passant, je suis impatient d'en avoir une aussi belle ; enfin la tentation me saisit de tous côtés, mes passions sont chauffées à tout coin de rue. Je porte alors la main à mon gousset, et, ma foi, si je n'y trouve rien, je me faufile en avant et la porte à celui d'un autre.

— Belle existence, en vérité, répondis-je ; pour quinze jours de jouissances inquiètes, vous payez des années de prison.

— Que voulez-vous ? *Personne n'échappe à sa destinée.* Du moment qu'on est empoigné, c'est qu'il était écrit là-haut qu'on devait l'être. »

On s'imagine communément que les voleurs se forment en prison, et en ceci, disons-le, on prend les exceptions pour la règle. Ils y arrivent tout formés, tout véreux ; ils doivent leur dépravation prématurée ou à l'inoculation du vice dans leurs familles mêmes, ou à une éducation négligée ou mauvaise, ou enfin à de durs traitements. La privation de ces petits riens qui donnent tant de joie aux enfants, le dangereux calcul des parents qui, le samedi soir, leur enlèvent, jusqu'au dernier sou, ce qu'ils ont gagné pendant la semaine, sans songer qu'ils sapent de la sorte le peu d'émulation qui leur fait préférer l'atelier au désœuvrement, ne sont pas non plus des causes étrangères à cette dépravation.

Le travail ne tarde pas à leur répugner ; ils désertent l'établi, et vous les voyez d'abord mendier un *petit sou* sur les boulevards, jouer au bouchon, se mettre en quête des chiens qui ne sont pas perdus et les rendre quatre ou cinq jours après sur la foi d'une affiche qui promet récompense honnête à qui les ramènera. Vous les voyez ensuite, à mesure qu'ils grandissent, s'introduire dans ces estaminets borgnes des rues basses, qui sont le rendez-vous habituel d'une pépinière de bandits. Quand une fois ils y ont mis le pied, ils n'en sortent plus qu'à la nuit tombante, pour aller s'encaquer sur les derniers gradins d'un petit théâtre, où des voleurs connus les enlacent et les entraînent. Ceux-ci les adoptent pour clients, leur apprennent à *travailler*, leur taillent de la besogne facile et les lancent progressivement.

Ils leur enseignent comment on passe la main gauche sous une poche d'habit, et comment, de la main droite, on soulève un foulard à petits coups ; ils leur apprennent à faire une *pesée* pour enfoncer une porte ; ils leur indiquent le moyen de prendre les empreintes des serrures. — C'est là le premier échelon du vol.

Quand ils en sont là, les maîtres larrons les mettent en rapport avec des receleurs. Alors leur apprentissage est terminé, et il ne leur reste plus qu'à se perfectionner d'eux-mêmes, et à se lancer, selon leurs inclinations prédominantes, dans la

voie qui leur convient le mieux. Celui-ci escroque, celui-là enlève les bourses et les montres, cet autre casse les portes ou se livre aux attaques nocturnes, etc. ; mais, la profession de voleur n'étant pas respectée, ils se voient forcés de couvrir cette profession par une autre ; ainsi, les plus robustes font le métier d'Alcides aux Champs-Élysées et aux fêtes des environs de Paris ; ils font la pyramide humaine, soulèvent des poids de quarante livres à bras tendus et portent quatorze cents à *la force des reins*. Ceux qui ont de l'aplomb et une langue bien déliée font le commerce des contremarques, des chaînes d'or à vingt-neuf sous, des bijoux *contrôlés à la Monnaie*, des lorgnettes et des cannes ; d'autres exercent le métier de mimes en plein vent ; il en est, enfin, qui se bornent à accrocher devant eux un tablier d'ouvrier et à se salir les mains, car il arrive souvent que les commissaires de police les leur font tendre toutes larges ouvertes pour juger de leur moralité, et ils n'aiment pas cette sorte de surprise. — Ceci ne veut pas dire que tous les Alcides, marchands de contremarques et de chaînes d'or soient des voleurs.

Je le répète, il y a longtemps que les voleurs exploitent lorsqu'ils arrivent dans les prisons. Il ne faut donc pas être étonné d'y rencontrer des jeunes gens de seize à vingt ans aussi corrompus et plus insupportables que des vétérans du bagne. Si on classait les prévenus par catégories de délits, et que le choix me fût accordé, j'aimerais mieux vivre dans le giron des grands criminels que parmi les jeunes gens qu'un premier délit reconnu menace de la police correctionnelle.

Dans le nombre, il se trouve certains prisonniers qui ne se dissimulent pas les horribles choses qui les attendent à l'autre bout de la voie qu'ils tiennent ; ils se promettent d'en sortir, et, en cela, ils sont souvent de bonne foi, j'en suis convaincu, Malheureusement ils comptent sans leur hôte, ou, si mieux vous aimez, sans leurs passions. La misère, le chagrin et l'absence de tout ce qui les excitait au-dehors les ont réfrénées. La raison les domine aujourd'hui, mais demain elles domineront la raison.

C'est ce qui arrive presque toujours. Les libérés n'ont pas fait cinquante pas dans la rue qu'ils oublient la prison, telle dure qu'elle soit ; ce n'est bientôt plus qu'un souvenir confus, dont les impressions s'affaiblissent avec une rapidité extrême. La liberté les étourdit plutôt qu'elle ne les charme ; ils sont plus tristes que gais. Le premier usage qu'ils font de cette liberté, c'est pour dépenser le peu d'argent qu'ils avaient à la masse ; et avec qui le dépensent-ils ? D'ordinaire avec des gens de leur acabit, qui ont pris note de leur condamnation et du jour de leur sortie pour les attendre à la porte et saisir l'occasion de faire une *noce*. Après quoi, les libérés se laissent aller au courant des séductions de toute espèce ainsi que sur une pente de glace. Le même écueil contre lequel ils ont trébuché une première fois, les renverse une seconde. Les femmes leur semblent plus gracieuses que jamais ; la pensée d'assister le soir à une représentation de mélodrame les fait bondir ; le choc des billes d'ivoire sur le tapis vert d'un billard chatouille agréablement leurs oreilles ; et les voilà tout prêts à se baigner dans le torrent des jouissances mondaines, tout prêts à se perdre de plus belle.

La surveillance de la haute police a pour conséquence, sinon pour but, l'éloignement de ces attraites de la capitale. Non seulement les libérés atteints par elle se trouvent expulsés du département de la Seine, mais encore des circonscriptions départementales qui l'avoisinent. Ce serait une mesure salutaire, si on pouvait en

même temps leur assurer du travail ; mais point. Ces malheureux n'ont pour la plupart pas de métier et ne savent comment vivre. S'ils en ont un, ils ne l'exercent qu'au milieu d'une inquiétude incessante. Un maître consent-il à les occuper ? ils sont certains que ce ne sera pas pour longtemps. En effet, il suffit d'une porte brisée ou d'un vol commis dans la ville qu'ils habitent, pour que le commissaire de police descende à leur domicile et les arrête. Est-il question d'un assassinat, on fait encore main basse sur les libérés ; les feuilles judiciaires dévoilent au public leur position, et les représentent habituellement sous un jour abominable. Huit jours après, on relâche les prévenus, reconnus innocents du crime et les mêmes feuilles judiciaires rétractent leurs accusations précédentes. Ceci est juste, mais le coup n'en est pas moins porté. Quand on se rappelle l'arrestation du fontainier de la rue du Temple, prévenu injustement de l'assassinat de la femme Reynaud, et celle du garçon boucher prévenu injustement aussi de l'assassinat d'Adèle Delay, dans la rue des Boucheries-Saint-Germain, on déplore la coupable légèreté des journaux et on gémit sur la position précaire des hommes libérés, qui d'un seul coup voient s'anéantir leurs rêves de bien-être.

La surveillance est par le fait une mesure de répression, et ce n'est pas avec de pareilles mesures qu'on ramènera les voleurs dans la route du bien. Aussi, avant de proposer le système cellulaire de jour et de nuit, aurait-on de mieux étudié les prisonniers. Alors, on aurait rencontré deux obstacles sérieux qui n'ont été constatés nulle part : le premier repose sur l'oubli presque instantané de la prison d'où l'on sort ; le second repose sur le fatalisme. Il n'est pas un voleur qui ne croie à une destinée, invariable quoi qu'il fasse ; les Turcs ne sont pas plus fermes que lui dans cette croyance. Ainsi donc, quelles que soient les rigueurs de l'emprisonnement, elles ne l'arrêteront pas sur la pente où il roule, puisque, d'un côté, il en oublie si vite les impressions, et que, de l'autre, il se dit à lui-même :

« Baste ! je vais me risquer. Si je suis pris, c'est qu'il est écrit que je dois l'être. »

Cette croyance-là est la mère des récidives, et ce n'est pas avec une grande sévérité qu'on parviendra à la détruire.



LE RÉCIDIVISTE.

Le récidiviste (Moreau-Christophe, p. 30).

Les prisonniers de Paris n'étant pas tous voleurs de profession, les causes que je viens de développer ne peuvent par conséquent s'appliquer à tous. Il y a là des vieillards qui ont agi sous l'empire de la faim, des jeunes gens qui ont fait de ces tours de gibecière qui, dans le monde, passent pour des espiègleries, des hommes qui se sont battus dans un moment d'ivresse, d'autres qui ont enlevé les femmes de leur prochain, des contrebandiers, des duellistes, etc. Mais l'indication seule de ces faits porte avec elle la connaissance des causes qui les ont engendrés, et, partant, il n'est pas nécessaire de s'y arrêter.

Voulez-vous savoir maintenant quelle est la classe de la population parisienne qui fournit le moins de voleurs aux prisons. Eh bien ! quand je vous l'aurai dit, vous aurez de la peine à me croire. Ce n'est ni la bourgeoisie, qui, de temps en temps, a maille à partir avec la justice ; ni les boutiquiers, qui, de temps en temps aussi, se laissent aller à la tentation d'une banqueroute frauduleuse pour rendre leur position plus brillante ; c'est la classe des chiffonniers.

Le chiffonnier gagne peu, mais il se contente de ce qu'il gagne ; il n'est pas cupide, il vit au jour le jour. Il se repose quand tout le monde travaille, il s'attache à sa hotte quand l'heure des plaisirs est arrivée ; c'est ce qui le sauve. S'il s'arrête le soir à côté d'un grand théâtre, c'est pour y remuer des chiffons et des bribes de papier ; s'il passe devant un café où les blanches aigrettes de gaz fassent scintiller l'or, il ne lui prend jamais fantaisie de s'y asseoir, et il marche vite pour ne pas laisser aux glaces le temps de le refléter lui et sa hotte ; enfin s'il voit une femme élégante, il détourne la tête en jetant un coup d'œil sur ses haillons.

Les autres travailleurs de Paris, qui s'estiment de je ne sais combien de coudées plus élevés que les chiffonniers, sans pour cela gagner beaucoup plus, sont obligés de faire des dépenses qui s'harmonisent avec l'estime qu'ils ont d'eux-mêmes. Leur habit du dimanche serait déplacé dans le bouge où le chiffonnier loge, mange et boit. S'ils entrent dans ces tavernes du marché des Innocents qui puent l'esprit-de-vin et le tabac, c'est par curiosité, par plaisanterie, par défi. Le chiffonnier, au contraire, entre là comme chez lui. Ils dépensent donc incomparablement plus que ce dernier et sont en conséquence plus près de leur perte que lui.

XIII

DE L'ADMINISTRATION

J'avais alors pour porte-clés un vieux soldat invalide, nommé *Tranche*, qui ne pouvait pas dire un mot sans jurer aussi grossièrement que le père Duchesne, et qui, en s'exprimant, branlait la tête, et faisait les plus ridicules contorsions ; cet homme, d'ailleurs, était doué de qualités humaines et douces. »

LE PRÉVÔT DE BEAUMONT.

J'en ai dit assez sur les détenus des maisons d'arrêt. Un dernier mot donc sur l'administration de ces prisons, puis nous visiterons ensemble la Conciergerie, ou maison de justice du département de la Seine.

À l'exception du dépôt de la préfecture, qui est dirigé par un concierge, les maisons d'arrêt de Paris ont un directeur responsable, un greffier, un commis greffier, un brigadier, des surveillants, des garçons de service et des auxiliaires. Un médecin et un infirmier sont chargés de donner leurs soins aux malades ; une femme tient la lingerie, une autre la cantine, une troisième est commise à la *fouille* des objets qui arrivent du dehors ; un commissionnaire fait les courses pour les détenus ; un barbier, enfin, exerce deux fois la semaine. Je ne parle pas du cuisinier, car il tient son emploi du soumissionnaire des vivres, tandis que les précédents dépendent directement de la préfecture de la Seine et de la préfecture de police.

L'occupation du directeur se borne à donner sa signature au greffe, à écouter les réclamations des détenus, les rapports de ses employés, et à faire exécuter les ordres qui lui arrivent du parquet et de la préfecture. Son traitement varie de 2 500 à 5 000 fr. Il est en outre fort convenablement logé, chauffé et éclairé. Avant 1821, au lieu d'un directeur, il y avait dans chaque prison un concierge et un économiste. Le premier possédait la cantine, et bénéficiait de telle sorte sur le vin et les vivres, que sa place valait quatre ou cinq fois celle d'un directeur d'aujourd'hui.

Le greffier et le commis greffier tiennent les registres d'écrou, signalent les prisonniers à leur arrivée, tiennent en dépôt les permissions des visiteurs et s'occupent des expéditions. Ce sont, en un mot, les teneurs de livres de l'établissement. Le premier reçoit un traitement de 1 800 fr., avec le logement, et le second 1 200 ou 1 500 fr.

Les employés inférieurs des prisons, écrit M. Barthélemy Maurice, ont un uniforme, les directeurs et les greffiers n'en ont pas, eux auxquels il serait plus particulièrement nécessaire. En effet, qu'un détenu ait été écroué le soir, que le lendemain il insulte le directeur, il sera puni administrativement au moins pour manque d'obéissance ou de respect envers un supérieur dont aucun insigne ne lui a fait connaître la qualité.

Que M. Maurice veuille bien se rassurer sur ce point. Le cas prévu par lui ne se présente ni ne se présentera jamais. Quand un directeur paraît sur le préau, assez de voix l'annoncent pour qu'il ne soit pas permis d'ignorer sa qualité. D'ailleurs, il ne s'adresse aux prisonniers que lorsque ceux-ci ont à lui soumettre des observations,

et, du moment qu'ils vont à lui à cet effet, c'est qu'ils le connaissent bien. Enfin, supposez qu'on impose l'uniforme aux directeurs de la Conciergerie et de la Force, qui sont à peu près invisibles aux prisonniers en dehors de leur cabinet, et dites-moi si cet uniforme serait bon à autre chose qu'à servir de pâture aux vers. Soyez donc bien certain de ceci, que le prisonnier se soucie fort peu d'une innovation de cette espèce-là.

Le brigadier ou chef des gardiens porte un frac bleu avec deux bouts de galon blancs au collet et un rang de boutons. Sur chaque bouton, on voit un œil en relief, symbole de sa profession, et, autour de l'œil, ces mots : *Prisons de la Seine*, sa casquette est de même forme que celle des douaniers.

C'est sur le brigadier que repose véritablement tout le service d'intérieur : la surveillance des détenus, la propreté de la maison. Il faut qu'il déploie une activité incroyable, qu'il observe en même temps les détenus et ses gardiens. Il est ici, là, partout, dans les guichets, sur les préaux, dans les chauffoirs, dans les murs de ronde, à la porte des dortoirs quand la nuit est close. Il est à la piste de tous les petits événements de la geôle ; il cherche à tout savoir et à tout connaître. Il a des agents secrets parmi les détenus, des *moutons*, pour me servir de l'expression consacrée, qui lui racontent ce qu'ils entendent et même ce qu'ils n'entendent pas. En un mot, je ne connais pas d'existence mieux remplie que la sienne. Le directeur prend rarement une détermination avant d'avoir consulté son brigadier. Il y a des gardiens qui tremblent devant lui, qui perdent la tête quand il les aborde, et qui font leur service tout de travers, tant ils ont peur de le mal faire. Le traitement du brigadier est de 1 400 fr. Il blanchit sous son harnais, sans espoir d'avancement ; il est au bout de son échelle ; il est incapable de devenir directeur, car il n'a pas reçu la moindre instruction.

Les gardiens se divisent en trois classes : en surveillants, garçons de service et auxiliaires, qui tous ont un pouvoir égal sur les prisonniers.

Les surveillants sont des gardiens en pied, des hommes éprouvés pendant deux ou trois années. Ils touchent 1 100 fr. dans les premiers temps qui suivent leur nomination, et ensuite 1 200 fr. L'uniforme des surveillants est le même que celui du brigadier ; seulement, au lieu des galons au collet du frac, ils portent une étoile d'argent. La garde de ces postes de prison que l'on nomme *guichets* leur est exclusivement confiée. Au bout de vingt-cinq ou trente ans, les surveillants obtiennent pour retraite une somme de 600 fr., prélevée sur la caisse des secours, que l'on entretient en retenant cinq francs par mois sur leur solde.

Les garçons de service sont d'un degré au-dessous des surveillants, et n'ont pas le droit de porter l'étoile. Leur emploi, du reste, est absolument le même que celui des précédents. Au lieu d'avoir les clés des postes, ils en ont d'autres ; mais qu'importe ce sont toujours des clés. Le traitement des garçons de service varie de 800 fr. à 1 000 fr.

Les auxiliaires, enfin, ne sont autres que des garçons de service à l'essai, au prix de 1 fr. 50 c. par jour. On les initie peu à peu aux secrets du métier ; on leur apprend à manier une clé et on leur donne la besogne la plus ingrate. Un tiers, à peu près, résiste à l'épreuve ; les autres demandent un beau matin une demi-heure de sortie et

disparaissent, comme les apprentis de l'atelier, pour ne plus reparaître. Les auxiliaires portent l'habit bourgeois.

Il ne faut pas confondre ces employés libres avec les employés détenus, tels que garçons de bains, sous-infirmiers, balayeurs, etc., qui prennent aussi le nom d'*auxiliaires*, et reçoivent six francs par mois de l'administration, qui les occupe aux travaux les plus grossiers.

Les prisonniers n'établissent pas de distinctions entre le surveillant, le garçon de service et l'auxiliaire. Ils ne voient que des gardiens qui ont sur eux une même autorité, que des gardiens chargés d'ouvrir des portes et des grilles et de veiller à l'exécution des articles du règlement. De quelque part qu'un ordre leur arrive, ils sont bien forcés de s'y soumettre, sous peine du cachot.

Pour peu que vous ayez compulsé les mémoires de Laporte, de Renneville, de Linguet, de Latude et le *Prisonnier d'État* de Le Prévôt de Beaumont, nos gardiens de prison, qui s'appelaient autrefois guichetiers et porte-clés, doivent s'offrir à votre imagination sous un jour abominable. Heureusement, ce ne sont plus aujourd'hui les mêmes hommes. S'il reste encore quelques-uns de ces types à écorce raboteuse, ils doivent être fort rares. Les gardiens n'ont plus mission expresse de faire naître des illusions pour se donner ensuite le sauvage plaisir d'en déchirer la charmante résille ; et, d'ailleurs, alors même que la civilisation n'aurait pas énergiquement réprouvé cette torture morale, elle ne serait guère possible à présent que les détenus ont des communications fréquentes avec les gens du dehors. Ce ne sont plus les prisonniers qui se tiennent en garde contre la rouerie des gardiens, mais bien les gardiens contre la rouerie des prisonniers. Ils craignent toujours de commettre quelque bévue, de laisser tomber une inconséquence, et c'est à ce point que, pendant le secret, il ne leur échappe pas une parole qui ne soit pesée d'avance. Lorsque, par un beau soleil, je leur disais naïvement : « Le temps est magnifique, n'est-ce pas ? » il leur arrivait parfois de me répondre : « *C'est possible* », comme s'ils eussent craint de se compromettre par un *oui* franchement articulé. Qu'a-t-on à craindre d'eux ? L'espionnage ? Mais tout le monde sait à quoi s'en tenir sur ce point, et, vraiment, il faudrait être d'autant plus maladroit pour s'y laisser prendre, qu'ils ne l'exercent ni avec intelligence, ni avec zèle.

En général, les gardiens qui ont femme et enfants ne sont pas heureux avant d'avoir atteint l'échelon de surveillant ; par économie ils se nourrissent des vivres de la prison, qui ne leur sont pas dus, mais que le cuisinier leur octroie complaisamment. Quelquefois ils sont réduits à envier le sort de certains détenus. Cette misère fait qu'ils n'ont presque pas d'influence morale sur des gens qui mesurent leur respect sur la rotondité des bourses et le lustre des habits.

On accuse communément les gardiens d'être paresseux ; c'est à tort. Il faut, toute la journée ouvrir et fermer des portes coup sur coup, fouiller les arrivants, fouiller, à leur départ et à leur retour, ceux qui sont appelés à l'instruction, prévenir les collisions entre les détenus, traîner au cachot les mauvaises têtes, dépister les joueurs, sonder les barreaux et avoir l'œil sur tout ce qui se passe. S'ils sont en défaut, le brigadier les consigne militairement pour huit jours, pour un mois et quelquefois plus. On trouve les gardiens partout, sur le préau par un froid qui les fait grelotter sous leur capote grise, par une chaleur de trente et quelques degrés qui les roussit, ou bien, au beau milieu du chauffoir, les pieds dans la boue comme les

détenus et la tête dans une atmosphère qui tue la respiration et donne envie de voir. Le service de nuit est bien pire encore : de demi-heure en demi-heure ils sont tenus de parcourir les cours, les chemins de ronde, les corridors et d'avoir l'oreille aux écoutes. C'est tout au plus s'ils ont une nuit de repos sur trois de veilles.

Les gardiens peuvent quitter la prison une demi-heure le matin et une demi-heure le soir, rien de plus. Ils n'ont qu'un jour de sortie sur douze, treize et quelquefois quinze jours, ce qui revient à une année de liberté sur douze, treize et quinze ans de prison. Il faut être bien chargé de misère ou la craindre bien vivement pour manger du pain à de pareilles conditions.

Cette sortie est pour eux un jour de grande fête, leur Pâques ou leur Noël. Ils jettent là l'uniforme de la geôle, endossent l'habit du dimanche et prennent leur riflard. Ce jour-là, ils rendent visite à leurs amis, dînent en famille et vont demander aux vins bleus de la barrière un peu de cette grosse joie que vous entendez bruire à onze heures du soir sur les chemins des faubourgs. Il y a bien peu de gardiens qui soient exempts de ce défaut.

Les gardiens ne vivent pas entre eux en bonne intelligence ; ils se jalourent et se surveillent réciproquement. Ils se renvoient l'un à l'autre les mauvaises corvées ; ils se déchirent à coups de langue et cherchent à se nuire par tous les moyens possibles. Ces divisions sont une garantie pour le directeur, et le détenu, de son côté, sait en tirer un excellent parti, lui qui tire parti de tout. Il souffle avec délices sur les inimitiés sourdes, de même qu'on souffle sur la cendre chaude pour faire étinceler la braise qui est dessous. Il conquiert les bonnes grâces d'un gardien en déblatérant contre un autre.

De tous les employés des prisons, les gardiens sont les seuls qui soient directement en position de bien connaître les prisonniers. Ils vivent ensemble dans une espèce d'intimité, et leur présence n'empêche aucunement les conversations ignobles d'aller leur train. Non seulement ils ne mettent pas de recherche dans leurs expressions, mais ils parlent et comprennent parfaitement l'argot. Ils sont tellement tannés par l'habitude de ces tableaux, ils ont vu et entendu si souvent les mêmes choses, qu'ils n'en découvrent point la laideur. Ce qui révolterait un étranger passe sur eux sans les émouvoir le moins du monde. L'aspect du mal les a blasés ; ils rient de ce qui vous donnerait le frisson ; ils écoutent avec un calme prodigieux des histoires qui vous feraient bondir trois ou quatre fois sur votre chaise. Aussi ne songez pas à leur demander une foule de ces détails dont la connaissance leur est commune avec les détenus, ils ne sauraient que vous dire ; tout cela leur semble si simple, qu'ils ne s'imaginent pas qu'on puisse y prendre intérêt.

Si les gardiens étaient riches, connus comme ils le sont des habitués de prison, ils risqueraient fort d'être dévalisés de fois à autres dans les rues de Paris. Je ne connais qu'une seule attaque de cette espèce, qui eut pour résultat la disparition d'une montre en or du gousset d'un gardien de la Force. Il eut beau crier candidement aux voleurs : « Mais, mes amis, vous ne me reconnaissez donc pas ? je suis le petit B*** de la Force », les détrousseurs lui répondirent : « Eh ! parbleu si, c'est précisément parce que nous te reconnaissons bien. »

La nuit était si profonde qu'il lui fut impossible de savoir à quels individus il avait affaire.

En dehors du directeur, du greffier, du brigadier et de ses gardiens, les autres personnes employées dans les prisons ne prennent aucune part à la surveillance des détenus :

Le médecin fait sa visite et disparaît.

L'infirmier soigne ses malades, et n'étend pas sa police au-delà de son infirmerie.

La lingère fait chaque semaine sa distribution de chemises aux auxiliaires détenus, et chaque mois celle des draps ; mais on ne la voit presque jamais sur les préaux.

La cantinière ne sort pas de son bouge depuis neuf heures du matin jusqu'à l'heure de la rentrée dans les dortoirs. Elle communique avec les détenus par une ouverture petite et carrée, pratiquée dans un mur et défendue par deux barreaux, entre lesquels elle glisse sa marchandise et reçoit son argent. Deux fois par jour, après les repas, elle emplit de vin des gobelets d'étain qui portent le nom de *gobettes*, et que les prisonniers riches de quelques sous vident d'un seul trait, en présence d'un gardien qui ne doit pas permettre de doubler, mais qui, de temps en temps, s'il est bon homme, a la complaisance de tourner le dos. La cantinière ne doit rien gagner sur le pain et le vin, puisqu'elle reçoit de 800 à 1 200 fr. de la ville de Paris pour vendre l'un et l'autre au prix d'achat ; mais elle s'arrange de façon à recevoir des *boni* du boulanger et à mettre de l'eau dans son vin. Autant de gobettes d'eau, autant de quinze centimes dans sa poche ; et puis, quels profits elle retire du fromage d'Italie, du fromage de Gruyère, du jambon, de son sucre couleur de suie, de ses fruits de rebut, et du sel, qui ne revient pas au prisonnier à moins de trente sous la livre !...

La cantinière de prison ressemble beaucoup à la cantinière de nos camps. Elle est vive et coquette à sa façon ; elle a le pied leste et l'œil mutin ; son allure est décidée ; bien qu'elle ait la trentaine révolue depuis huit ou dix ans, le prisonnier lui adresse des déclarations d'amour en style argotique, déclarations qu'elle accueille fort bien, ma foi. Elle a ses favoris, pour qui elle fait des sacrifices et à qui, de temps en temps, elle laisse prendre sa main à la dérobee.

La fouilleuse est d'ordinaire une vieille femme sans prétentions, que le prisonnier ne doit pas négliger. Il est bon qu'il la fasse circonvenir au-dehors par des prévenances délicates, et qu'il sache lui sourire amicalement quand le hasard la lui fait rencontrer ; je dis le hasard, car elle se tient au premier guichet, et le prisonnier n'y pénètre que pour aller au greffe ou à l'instruction. S'il a le malheur de ne pas être au mieux avec elle, elle se venge de ses mauvais procédés sur les vivres qui lui arrivent ; elle fait de larges balafres à son pain, de façon que les morceaux puissent à peine tenir ensemble ; elle décoiffe ses pâtés, les coupe en quatre et met le hachis sens dessus dessous ; elle goûte à ses bouteilles, pour ne pas laisser passer de l'eau-de-vie colorée avec du cassis ; elle se montre inexorable dans l'exercice de ses fonctions.

Le commissionnaire reçoit les vivres des mains de la fouilleuse et les fait parvenir aux détenus, moyennant cinq, dix ou quinze centimes, selon la générosité des visiteurs. Il fait aussi les commissions des détenus dans Paris, au prix de cinquante ou soixante-quinze centimes. À la Force, où se trouvent quelquefois

entassés onze cents prisonniers, il y a trois commissionnaires. Aux Madelonnettes, qui renferment jusqu'à cinq cents prisonniers, il n'y en a qu'un seul.

Je terminerai ce chapitre par quelques mots sur le barbier.

Dans les maisons de prévention, c'est un homme libre ; dans les maisons de condamnés, c'est un détenu. Le barbier libre reçoit un peu plus de cent francs par an pour exercer son office, deux fois la semaine, dans une geôle qui, terme moyen, ne renferme pas moins de trois cents individus. Il est vrai de dire que beaucoup, dans ce nombre, n'ont pas de barbe, que d'autres ne se font pas *raser à la corvée* et préfèrent donner deux ou trois sous d'avance, ce qui veut dire : Distinguez-moi, ménagez ma peau et n'oubliez pas la pommade.

Ceux qui ne payent pas se mettent les uns à la file des autres à califourchon sur un banc. Un détenu, que s'adjoint le barbier moyennant sept ou huit sous par semaine, délaye du savon resséché dans une tasse qui n'est jamais rincée, et fait écumer les visages en promenant sa brosse dessus. Le barbier les saisit à mesure, et les expédie d'après les principes de son art, en six coups de rasoir. Il n'a besoin ni de plat, ni de serviette. Le prisonnier rasé prend sa gamelle graisseuse et va se débarbouiller à la fontaine. S'il arrive qu'une forte gelée empêche l'eau de couler, il s'en console en retournant deux fois sa figure sur ses manches de veste.

Le barbier est tenu aussi de tailler les cheveux *à la corvée*, c'est-à-dire à grands coups de ciseaux, pour avoir vite fait ; mais quand on le paye, il prend beaucoup plus de soin et termine par un coup de fer.

Le barbier est un homme de confiance, à qui il est expressément recommandé de ne rien apprendre aux détenus de ce qui se passe au-dehors. Mais il lui est impossible de s'imposer silence. Il a des prétentions à tout connaître ; feignez d'en douter, et il vous dira tout ce qu'il sait, il vous le dira à l'oreille, en vous priant de garder le secret, en vous assurant qu'il ne le confierait pas à d'autres ; puis, vous serez tout surpris que votre voisin et le voisin de votre voisin en sauront aussi long que vous cinq minutes après.

XIV

LA CONCIERGERIE

Ses tours, son préau, le corridor obscur par lequel les prisonniers sont introduits, portent dans leur âme la tristesse et l'effroi.

DULAURE.

Les prisonniers que la chambre des mises en accusation a renvoyés devant la cour d'assises sont enlevés des maisons d'arrêt les 9 et 25 de chaque mois, selon qu'ils doivent être jugés pendant une première ou une seconde quinzaine, et de là transférés dans la maison de justice, appelée Conciergerie.

Donc un 25 du mois de mai, et de bon matin, un gardien me cria mon nom par le judas du dortoir,

« Présent, répondis-je.

— Votre prénom. »

Je le lui appris.

« Préparez-vous à descendre à la Conciergerie.

— Bien. »

Ce me fut une surprise agréable. Comme je me disposais à emballer mes habits, mes camarades de chambrée m'avertirent que tel on se présentait à la Conciergerie, tel on devait se présenter aux assises, à moins d'être autorisé par le président à changer d'habits, ce qui, me dirent-ils n'était pas facile.

Je me vêtis en conséquence. Ensuite, un gardien me conduisit au greffe. Un huissier du palais, qui était là me remit une trentaine de pages lithographiées ayant, je crois, pour titre : ARRÊT DE LA CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION. Après cela, on me consigna dans un coin, jusqu'au départ de la voiture. Je me mis à lire l'œuvre du parquet, qui n'était pas du tout flatteuse pour ma personne, et, au bout d'une heure et demie d'attente, je grimpai en compagnie de sept ou huit voleurs, dans un panier à salade d'une seule pièce. — Une grande porte, au-dessus de laquelle flottait le drapeau de la liberté, s'ouvrit à deux battants, et je fis mes adieux à la rue des Fontaines.

Je ne vous dirai rien du trajet, pendant lequel on trouva moyen de vider une de mes poches, rien des chansons obscènes hurlées par mes compagnons de route dans la rue Saint-Denis, pas un mot des interpellations insolentes adressées aux sergents de ville ; mais j'emploierai le peu de temps qui me reste avant d'arriver à ma nouvelle prison, pour vous en donner l'histoire très succincte.

Autrefois, chaque palais avait sa chapelle et sa prison. Ainsi, dans l'origine, le vieux palais de la Cité, habité par les rois de la première race et un certain nombre de ceux de la troisième, eut une chapelle fort simple placée sous l'invocation de Saint-Barthélemy, puis une autre appelée chapelle de Saint-Nicolas, laquelle fut fondée par le roi Robert, et, enfin, la Sainte-Chapelle, élevée par saint Louis sur l'emplacement de la précédente. Cette maison royale eut pour prison la Conciergerie.

Le palais de l'ancienne monarchie s'est changé en palais de justice, la Saint-Chapelle en archives judiciaires¹⁹. La Conciergerie seule est restée fidèle à sa destination première.

Cette geôle fut d'abord placée sous l'autorité d'un concierge ou gardien (*custos*), qui, peu à peu, devint un personnage important et finit par joindre à son titre celui de bailli ; car, outre la surveillance qu'il exerçait sur les prisonniers, il exerçait encore une juridiction dans un bailliage.

Philippe de Savoisy et Juvénal des Ursins, l'historien des règnes de Charles VI et de Charles VII, ont occupé cette place importante. Le fameux Jacques Coictier, le médecin de Louis XI, le seul homme de la cour qui ne tremblât pas devant ce roi, y fut nommé aussi en septembre 1482 ; mais le parlement n'enregistra les lettres patentes que le 10 janvier suivant.

« Cette prison, rapporte Dulaure, ne figure pour la première fois dans les registres de la Tournelle criminelle du parlement qu'au 23 décembre 1391, à l'occasion de quelques habitants de Nevers et du Nivernais, qui y furent incarcérés pour avoir voulu se soustraire à la tyrannie féodale de l'évêque, du doyen et des chanoines de Nevers. » Quoiqu'il en soit, on peut considérer son existence comme certaine dès le dixième siècle.

Le 12 juin 1418, à l'époque des dissensions civiles entretenues par les Bourguignons et les Armagnacs, les premiers soulevèrent le peuple de Paris et se ruèrent sur les prisons pour y massacrer les détenus. La Conciergerie, qui renfermait alors le comte d'Armagnac, connétable de France, le chancelier de Marie et son fils, l'évêque de Coutances, ne fut pas épargnée. Les Bourguignons en firent sauter les portes, aux cris de : *Tuez ! tuez ces chiens, ces traîtres Arminaz*²⁰ ! Ils les tuèrent en effet, et avec eux plusieurs autres prisonniers étrangers aux affaires politiques.

En ce temps-là, les détenus de la Conciergerie étaient vraiment dignes de pitié. Ils avaient pour se coucher quelques poignées de paille moisie, qui n'était pas souvent remuée ; pour nourriture, le pain de la charité et celui que leur assurait le parlement, en condamnant les criminels à payer des amendes à titre d'aumônes. Leur préau était couvert d'immondices, et les gardiens leur prodiguaient toutes sortes de mauvais traitements.

Vers le milieu du seizième siècle, on améliora cependant leur sort. Le 31 juillet 1543, on plaça pour la première fois des lits dans la salle dite *de l'Infirmierie*, et, à peu près vers la même époque, il fut enjoint aux geôliers de « bien doucement et humainement traiter les prisonniers, leur bailler paille et eau, leur pourvoir de gens d'Église, etc. » Ces améliorations étaient loin d'être suffisantes ; la malpropreté était toujours telle qu'au mois d'août 1548 la peste se déclara à la Conciergerie. Tous les prisonniers furent immédiatement transférés dans diverses autres prisons, ainsi qu'à l'Hôtel-Dieu, et l'ordre fut donné de nettoyer les cachots et le préau.

En 1776, lorsque le palais de justice fut incendié, une grande partie des bâtiments de la Conciergerie devint la proie des flammes et ne fut relevée que trois ans plus tard. C'est ce qui explique les contrastes que présente l'architecture de cette prison. Ici, ce sont des constructions d'ordre sarrasin, des arcades en ogive posées

¹⁹ *La Sainte-Chapelle, ce chef-d'œuvre de l'architecture du treizième siècle, va être rendue au culte.

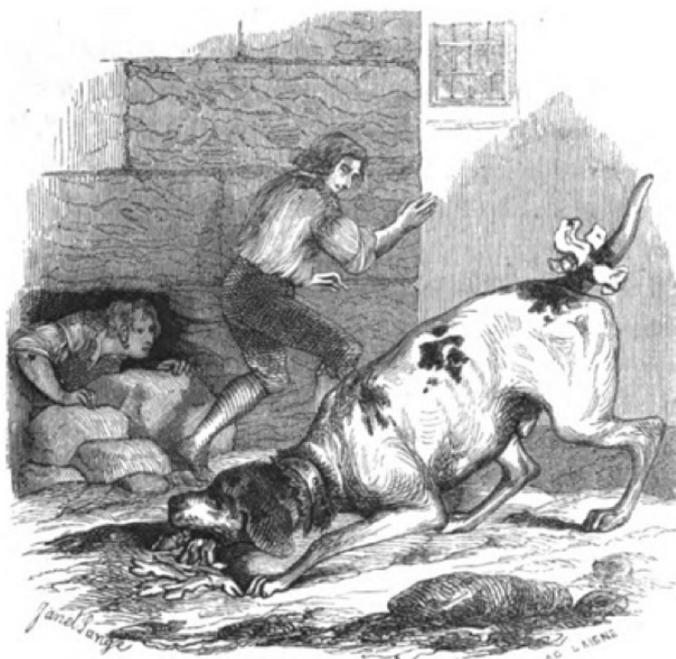
²⁰ *Armagnacs.

sur des colonnes, et, au chapiteau de ces colonnes, des feuilles d'arum en relief, disposées avec goût et assez bien conservées ; partout ailleurs, ce sont au contraire des massifs de maçonnerie.

Pendant la Révolution, le nombre des prisonniers, qui d'ordinaire ne dépassait guère la centaine, s'éleva jusqu'à douze cents. Ce chiffre est énorme, et je doute fort qu'il soit possible aujourd'hui d'y loger autant de personnes. Plus la surveillance est active dans une prison, plus l'espace réservé aux détenus est resserré. Maintenant, on ne voudrait pas, dans un cas pressant, convertir en dortoirs les corridors des cellules du premier étage, car on craindrait pour la régularité du service. Alors on pouvait le faire, puisque la surveillance de nuit était à la charge de gros chiens de cour, ainsi que cela se pratique encore dans certaines prisons de province, et que ces chiens n'étaient pas tenus de faire des rondes.

Parmi les six chiens de la Conciergerie, dit M. Barthélemy Maurice, il en était un distingué pour sa taille, sa force et son intelligence ; ce cerbère, qui s'appelait *Ravage*, était chargé, pendant la nuit, de la garde du grand préau.

Des prisonniers avaient, pour s'échapper, fait un trou. Rien ne s'opposait plus à leur évasion, sinon la vigilance de *Ravage* et le bruit qu'il pouvait faire. L'évasion eut lieu et *Ravage* se tut ; mais le lendemain matin on s'aperçut qu'on lui avait attaché à la queue un assignat de cent sous avec un petit billet, sur lequel étaient écrits ces mots : « On peut corrompre *Ravage* avec un assignat de cent sous et un paquet de pieds de moutons. »



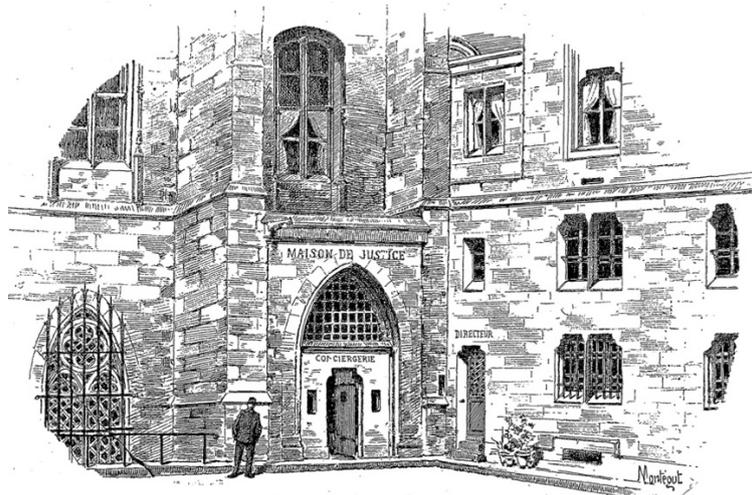
Le chien Ravage (Alhoye et Lurine, p. 30).

Lorsque la disette affamait le peuple de Paris, on fut obligé, en premier lieu, de rogner la portion des prisonniers ; ensuite, on eut recours à une mesure commandée par la nécessité : il fut décidé que les repas seraient pris en commun, chaque jour, à raison de deux livres par tête, et que les riches payeraient pour les pauvres.

Une chose assez plaisante, dit Mercier, c'est que ces messieurs estimaient, dans la maison, leur fortune réciproque par le nombre de sans-culottes qu'ils nourrissaient, comme ils faisaient jadis dans le monde, par le nombre de leurs chevaux, de leurs maîtresses, de leurs chiens et de leurs laquais.

À cette époque, l'entrée de la Conciergerie donnait sur la cour du palais de justice, tout à côté du grand escalier. Si je ne me trompe, la nouvelle entrée, qui, maintenant, fait face à celle du dépôt des prévenus, ne date que des dernières années de la Restauration.

Notre carriole, après avoir descendu le Pont-au-Change au petit trot, passa sous la grande voûte du quai de l'Horloge, qui résonna sourdement ; puis, nous fûmes *débouclés*. Les voleurs, qui n'étaient que prévenus, défilèrent à gauche, par le corridor des souricières ; moi, je pris à droite, du côté d'une porte de fer ogivale, au-dessus de laquelle on lit le mot *CONCIERGERIE*, gravé dans la pierre. Je poussai le heurtoir, et aussitôt, un gardien mit l'œil à une lucarne de sept ou huit pouces de haut, sur deux ou trois de large, après quoi, il ouvrit sans quitter son large fauteuil. Je fis deux pas en avant, et, en même temps qu'il fermait la porte de la main gauche, il donna deux tours de clé de la main droite à une grille qui me barrait le passage.

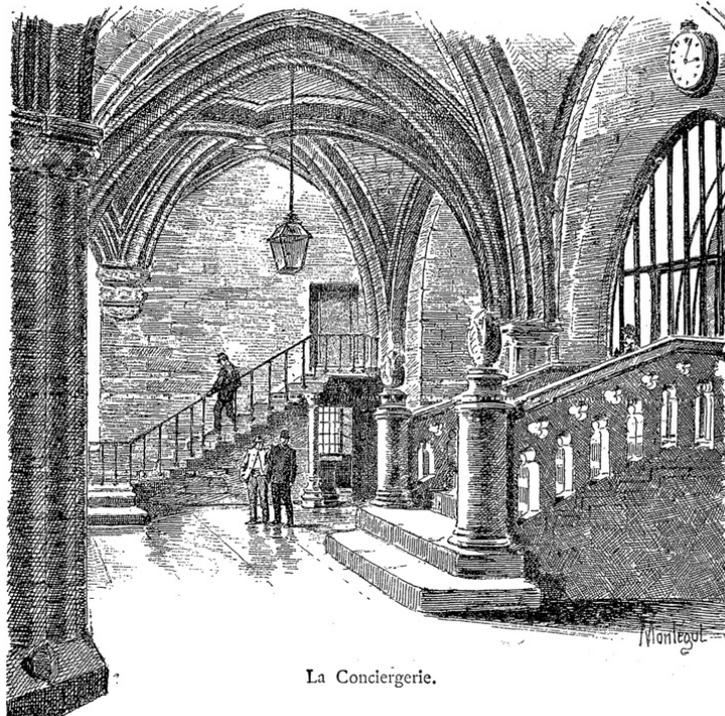


La Conciergerie (d'après nature).

Entrée de la prison de la Conciergerie (Guillot et Montégut, p. 433).

« Un homme à recevoir ! » cria-t-il de toutes ses forces.

Je descendis quelques escaliers de pierre bien sombres ; j'ouvris de grands yeux autour de moi, et me crus, un moment, dans une église souterraine. Le greffe à gauche, et le parloir des avocats en face, me firent l'effet de deux chapelles. Le jour arrivait à peine dans ce vestibule de la Conciergerie, et on ne pouvait pas distinguer les visages de trois ou quatre surveillants qui s'y promenaient, la tête à demi penchée et les bras en croix derrière le dos. L'un d'eux vint à moi, m'indiqua le greffe de la main, et me dit : « Passez par ici. »



La Conciergerie.

Dans la Conciergerie (Guillot et Montégut, p. 504).

Je passai. On me fit asseoir un instant pour prendre mon signalement ; ensuite, le gardien qui m'avait introduit m'emmena dans un coin où il ne faisait pas clair, et m'enjoignit de vider mes poches sur une grande table de pierre, scellée tout exprès dans un angle du mur. Ce n'est pas tout ; je devins sa propriété, dans toute l'acception du terme ; il me prit, me tourna, me retourna et m'ôta successivement ma cravate, ma redingote mon gilet, mes bretelles, mes bottes et mes chaussettes. Je n'avais jamais été si bien fouillé. La visite de toutes ces choses dura un bon quart d'heure ; ensuite, je me vêtis avec la précipitation d'un homme qui sort du bain et qui a froid.

Mon gardien ouvrit une porte de bois et, quelques pas plus loin, une grille de fer énorme. En même temps, il tira le cordon d'une sonnette et hurla :

« Hé, là-bas !... à vous... »

Je traversai un grand corridor plein d'ombre et de fraîcheur. Arrivé au bout, on m'ouvrit une nouvelle grille de fer, et on me fit prendre à gauche, pour aller à la *cour des femmes*.

Dans les temps ordinaires, cette cour, ainsi que son nom l'indique, sert de promenoir aux détenues ; mais elles disparaissent dès qu'une émeute éclate dans Paris, et qu'on ne sait plus où entasser les insurgés qui arrivent par centaines.

En 1835, elle fut occupée par les républicains lyonnais ; en 1839, lors de l'insurrection de mai, les prisonniers ordinaires, voleurs et autres, durent céder le grand préau de la Conciergerie aux prisonniers politiques, et ils furent relégués dans la cour des femmes.

Ce préau est d'une irrégularité choquante. Un petit jardin, défendu par une barrière et un mauvais treillis de lattes à moitié déchiré, occupe le milieu. On y voit quelques pieds de lilas qui poussent des feuilles tous les printemps, mais jamais de jolies grappes roses. Les rosiers y avortent et n'y produisent même pas un bouton ;

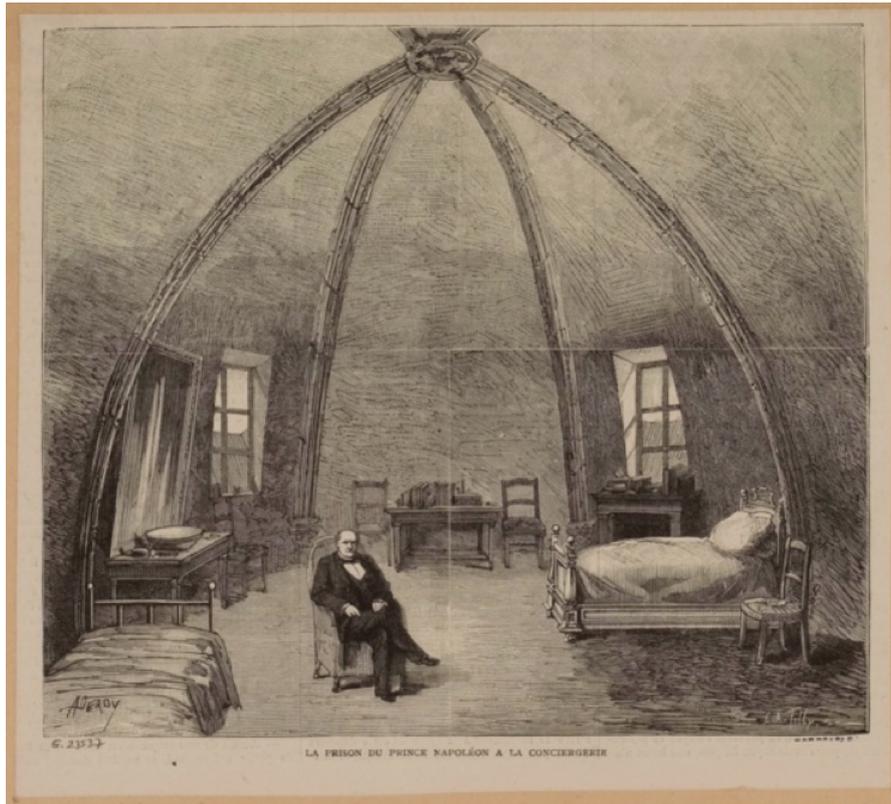
les giroflées ne s'y ouvrent qu'à demi, chétives et pâles comme des violiers de remparts. Tout cela ressemble à une corbeille fanée, oubliée dans un cul-de-sac où le soleil ne passe que vers le soir.

Les bâtiments qui limitent cette cour sont irréguliers et inégaux. Les uns tiennent à la prison par le rez-de-chaussée et l'entresol, tandis que les étages supérieurs sont habités par des employés du palais de justice. De temps en temps, ces messieurs mettent le nez aux fenêtres et épient les mouvements du prisonnier, comme on fait au Jardin des plantes pour les ours.

Ces fenêtres n'ayant point de barreaux, il était à craindre qu'on n'y grimpât pour s'évader pendant la nuit ; on a donc prévenu le cas en posant, au-dessus des cabanons des détenus, un râtelier de fer, dont les dents aiguës, longues et serrées, se dirigent de haut en bas, de façon qu'il est impossible d'aller au-delà, à moins de soulever son corps horizontalement à la force des bras ; chose difficile, car les athlètes sont rares après une prévention de plusieurs mois, qui ramollit plutôt les muscles qu'elle ne les raidit.

Ce qu'il y a de mieux dans la cour des femmes, c'est une galerie couverte. Les six ou sept cabanons des *pistolières* donnent sur cette galerie par des fenêtres basses et arrondies en hémicycles, où la lumière du jour n'arrive que mêlée d'obscurité. Durant une huitaine, je logeai gratuitement dans un de ces cabanons ; mais j'aurais volontiers payé pour être ailleurs. Outre le désagrément d'une fraîcheur humide, j'avais encore celui d'une grille fermée ; de sorte qu'à chaque fois qu'il me prenait fantaisie de faire un tour de préau, il fallait prier un gardien de m'ouvrir, et il était rare qu'il s'exécutât de bonne grâce.

Bien des souvenirs se rattachent à cette cour ; souvenirs éparpillés la plupart je ne sais où, et qu'il serait difficile de réunir en faisceau. Ici, vous voyez une porte de chétive apparence qui mène à la chambre habitée, en 1793, par Marie-Antoinette : elle sert aujourd'hui de sacristie. Ailleurs, précisément au-dessus du parloir, se trouve un cabanon de secret qui a reçu successivement Fieschi, Alibaud et, dans ces derniers temps, Louis Napoléon. Ce doit être tout près de là que se trouvait la chambre de Lavalette, mais je ne saurais en indiquer au juste l'emplacement. Qui ne sait par cœur tous les petits détails de son évasion, sa toilette de femme derrière un paravent, ses tranches, sa sortie, son départ de la Cité dans une voiture lancée au galop par un ami déguisé en cocher, sa retraite au faubourg Saint-Germain, chez un employé du gouvernement, où jamais sa présence n'eût été soupçonnée, et son passage à la frontière des Pays-Bas dans la voiture d'un officier supérieur anglais ? Il m'en coûte, en vérité, de toucher au prestige de cette évasion ; mais j'ai la conviction, et je dois l'avouer, qu'il serait plus raisonnable de l'attribuer à la corruption du concierge qu'au dévouement de madame Lavalette. Selon moi, le déguisement du prisonnier n'avait d'autre but que de mettre à couvert la responsabilité de ce concierge. — Voyez maintenant ce large tambour grisâtre qui masque une fenêtre du premier étage et par où s'échappe un tuyau de poêle : c'est ce que l'on appelle le *cachot des Condamnés à mort*. De mon temps, il était habité par Gilbert, l'un des assassins de Jobert, commué depuis aux travaux forcés à perpétuité. Je ne vous dirai rien de ce cachot, que je n'ai point vu ; mais, en revanche, je pourrai, en temps et lieu, vous parler longuement de ceux de la Roquette. Patience donc !



Auguste Tilly, « La prison du prince Louis-Napoléon »
(musée Carnavalet).

L'ennui m'étreignait de jour en jour avec plus de force. Il suffisait que la grille des pistoles fût close pour que je désirasse aller de mon cabanon sur le préau ou du préau dans mon cabanon. J'avais le parloir en exécration, vu qu'il n'était pas possible d'envoyer un *bonjour*, même à voix basse, d'une grille à l'autre, sans être entendu d'un gardien, indiscrètement assis entre les visitants et le détenu. J'étais las du voisinage de deux individus condamnés aux fers à perpétuité et de plusieurs autres qui avaient un pareil châtiment en perspective ; enfin, tout me déplaisait, et j'adressais au directeur réclamation sur réclamation pour obtenir une place à la double pistole.

Je l'obtins au bout de huit jours, mais conditionnellement. On me fit promettre de n'avoir aucun entretien avec les détenus politiques du grand préau. Puis, on me conduisit au corridor Saint-Jean, qui occupe le premier étage de la prison, précisément au-dessous de cette galerie du palais de justice, qui mène à la cour d'assises. Le côté gauche de ce corridor comprend six cabanons particuliers et une chambre à cinq lits. C'est là ce qu'on nomme les *doubles pistoles*, par opposition aux *simples pistoles*, qui sont au rez-de-chaussée et qui se payent moins cher.

Les prisonniers de la double pistole ont pour meubles : une petite table, une chaise, un lit garni de deux matelas, d'un traversin de plume et d'une paire de draps de fine toile que l'on renouvelle tous les vingt jours. Une simple cloison de planches sépare les cabanons les uns des autres, et chacun d'eux est éclairé par une moitié de fenêtre qui ouvre sur le grand préau.

En raison de l'épaisseur du mur qui n'a guère moins de trois pieds, l'appui de chaque fenêtre peut aisément contenir deux chaises et tenir lieu de balcon.

J'allai m'y asseoir après avoir payé pour dix jours la somme de quarante-neuf sous, dont vingt pour le garçon de pistoles chargé de faire le lit et de balayer la cellule.

De là, j'aperçus une cour régulière et spacieuse, avec un jet d'eau au milieu et deux jolies corbeilles de fleurs printanières, encadrées par une douzaine d'acacias nains bien feuillés. Ces ornements, si frais et si gracieux, rappellent la captivité de M. Ouvrard ; ces parterres en miniature, ce tuyau de fonte évasé d'où jaillit de temps en temps une aigrette limpide qui se nuance aux reflets du soleil et retombe en fine rosée dans un large bassin de pierre, ont été exécutés aux frais de ce détenu millionnaire. Voilà le riant côté du tableau. Tout alentour s'agitaient alors, tumultueux et désordonnés, plusieurs centaines de prisonniers républicains. Ils étaient pâles, défaits, rompus de fatigue et étrangement négligés. Depuis un mois qu'ils étaient en état d'arrestation, ils avaient, la plupart, toujours couché sur les fagots de paille éparpillés dans le chauffoir ou sur de minces paillasses avec lesquelles on dallait le grand corridor de la prison. Leurs vêtements ne les avaient pas quittés une seule fois ; ils n'avaient pas dormi une seule nuit pleine. Tous les soirs, la fraîcheur les saisissait aux membres dans ces dortoirs improvisés où, de mémoire d'homme, le soleil de juin ne s'est aventuré, et, alors, pour se réchauffer, ils faisaient des exercices de toutes sortes et chantaient à ébranler les voûtes jusqu'à onze heures du soir. Le brigadier leur adressait de fois à autres des allocutions marquées au coin de la plus candide naïveté ; on les accueillait par de bruyants éclats de rire. Après les prières, il en venait aux menaces ; mais ce classique procédé faisait rire de plus belle, et on feignait de vouloir mettre le feu aux paillasses pour brûler l'établissement. Le bonhomme prit un soir la chose au sérieux, et fit braquer deux pompes à l'une des issues du corridor.

Tous les matins, les détenus se répandaient à flots sur le grand préau, fripés comme des voyageurs qui descendent de diligence après un trajet de deux cents lieues. Aussitôt ils jetaient bas leurs habits et se livraient à de minutieuses perquisitions pour y découvrir des hôtes importuns, dont Dieu vous garde !

Vers le milieu du jour, ils se faisaient une joie de se rouler dans le bassin du jet d'eau. Pour cela, ils jouaient à l'émeute, après s'être partagés en gardes municipaux et en insurgés. Ceux-ci se raient sur les premiers ; une lutte corps à corps s'engageait, lutte énergique et décidée, dans laquelle les gardes municipaux avaient constamment la bonté de se laisser vaincre et plonger dans le bain, mais avec si peu de ménagements, qu'à la fin personne ne consentit à défendre l'ordre public. Ils se retiraient de là dans un état pitoyable, trempés et ruisselants, pour aller s'étendre ensuite au soleil.

Puis, des masses formidables s'organisaient et se promenaient autour du préau, en chantant, et cela, jusqu'à l'heure du dîner, qui, pendant longtemps, se prit en commun. On formait, sur le pavé, des cercles de quinze à vingt personnes, où des commissaires faisaient la juste répartition des vivres. Ceux qui étaient secourus du dehors partageaient fraternellement avec ceux qui ne l'étaient pas.

J'observais tout ceci de ma fenêtre, quand, un beau matin, un surveillant vint me prier de descendre, parce que, me dit-il, on m'avait surpris conversant avec certains détenus au moyen de signes de convention. Ce n'était pas absolument vrai, mais, n'importe, je descendis.

Sans cette interdiction, j'aurais peut-être à vous conter aujourd'hui bien des choses pleines d'intérêt, et ne serais pas réduit, dès à présent, à vous faire l'historique de ce second quartier de la Conciergerie, appelé le GRAND PRÉAU.

Il est, sans contredit, plus intéressant que celui de la cour des femmes. Le grand préau, vu de la double pistole, présente la forme d'un carré long qui ne manque pas de régularité. À gauche, ce sont des arcades en style sarrasin, dont les entrecolonnements ont été maçonnés et distribués en cabanons pour les prisonniers. Au-dessus de cette première rangée de cabanons, s'en trouve une seconde, d'une construction bien antérieure, ce dont on peut se convaincre à la simple inspection des barreaux, qui sont énormes et croisés à angles droits. Chaque fenêtre est un damier de fer.

À droite, se trouvent le corps-de-garde, le promenoir couvert, le parloir des détenus, le parloir des avocats et une grille par où l'on passe pour aller à l'avant-greffe, et par où le cantinier et la cantinière vendent le vin, le tabac, etc. Au-dessus de tout cela, ce sont la bibliothèque de la cour de cassation, et des appartements particuliers, dont les fenêtres sont masquées par des abat-jours.

Du côté du quai de l'Horloge, on voit encore deux rangs de cabanons : les uns, au rez-de-chaussée, pour les simples pistoliers, et les autres, au premier étage, pour les *pailleux*²¹. Ce troisième corps de bâtiment est engagé entre deux tours, aux toits coniques et moussus, qui, je crois, remontent au treizième siècle. Dans la direction du Pont-Neuf, c'est la tour de Bombec ; dans celle du Pont-au-Change, c'est la tour d'Argent.

Enfin, la quatrième face de l'encadrement comprend des simples pistoles au rez-de-chaussée ainsi qu'une porte fermée par deux grilles de fer parallèles et le guichet du grand préau. Au premier étage, elle est occupée par les doubles pistoles ; au second, ce sont les fenêtres masquées du grand passage du palais de justice.



Pierre Emonts, *La tour de Bon Bec*, photographie, 1868 (musée Carnavalet).

²¹ *On donne ce nom aux prisonniers qui n'habitent pas les pistoles.

Voyons maintenant les choses plus en détail : La tour que j'appelle, avec les auteurs de *Paris pittoresque*, tour de Bombec, a été nommée par d'autres tour de Montgommery, du nom de ce seigneur de la cour de Henri II qui y fut séquestré quelque temps, après avoir tué le roi d'un coup de lance, maladroitement porté. Cependant, si j'en crois Dulaure, la démolition de cette dernière a été nécessitée par des réparations faites au palais de justice dans le siècle dernier. Le rez-de-chaussée de la tour de Bombec a servi de cachot à Ravillac. Alors, on y pénétrait par une porte ogivale, étroite et basse, qui a été murée depuis. Maintenant, cet ancien cachot sert de chauffoir aux détenus, et peut en contenir une quarantaine. Sa forme est celle d'une ruche ; un banc de pierre, coupé par un poêle de briques, fait le tour de ce bouge ; de chaque côté de la porte, dans un mur de quatre ou cinq pieds d'épaisseur, sont pratiquées deux fenêtres, où la lumière du jour n'arrive que par ricochets, et si timide et si tremblante, qu'à moins de monter sur le banc et de mettre un livre en regard de ces fenêtres, il est impossible de lire dans le chauffoir. À la clé de voûte de la ruche pend un anneau de fer, dont je n'ai pu m'expliquer la destination. Les prisonniers racontent à qui veut l'entendre qu'il a été fixé dans cette pierre pour accrocher la cage de fer de Ravillac ; mais on me permettra de ne pas trop ajouter foi à la tradition, lorsqu'on saura, ainsi que moi, que l'assassin de Henri IV n'a jamais été engagé de la sorte. Cet anneau n'aurait-il pas plutôt servi à une chambre de tortures ?

Je ne sache rien au monde d'aussi lugubre que ce chauffoir ; c'est le dépôt où la guillotine racole et où les populations des bagnes se recrutent. Pendant une journée de l'hiver de 1838 à 1839, je me suis trouvé là, en compagnie d'une vingtaine d'individus accusés ou condamnés. Deux seulement, dans ce nombre, avaient une physionomie calme et le sourire aux lèvres. Ils jouaient aux cartes, à cheval sur une petite table de pierre posée sur deux appuis, au centre de la ruche. C'étaient Soufflard, qui, depuis, a eu l'heureuse idée de s'empoisonner pour voler l'échafaud, et Pérusse, le faux-monnayeur, qui a envoyé toute sa famille aux galères. Les autres prisonniers faisaient piteuse mine. Partout régnait un silence morne — c'est probablement là ce que le philanthrope Howard prenait pour de la tranquillité d'âme —, et on n'entendait, par intervalles, que le mouvement des voitures sur le quai de l'horloge. On eût dit l'écho sonore du tonnerre qui gronde au loin, quand les éclairs papillonnent à l'horizon.

LE MEURTRE.
SOUFFLARD ET LESAGE (1839)
ASSASSINAT DE LA DAME RENAUD, AU TEMPLE



A. Fouquier, *Causes célèbres de tous les peuples*, Paris, H. Lebrun, T. 1, 10^e livraison, p. 1.

Je ne connais pas l'histoire de la tour d'Argent. Les gardiens ont leur dortoir au premier étage de cette tour, et d'innombrables nichées de chauve-souris en habitent la partie supérieure.

Le promenoir de la Conciergerie occupe l'espace compris entre le corps-de-garde et le parloir des détenus. On y voit de longues pierres qui tiennent lieu à la fois et de bancs et de tables, selon les circonstances. Elles sont couvertes de figures gravées avec une certaine régularité et représentant soit des damiers, soit d'autres jeux à cases numérotées qui remplacent les *tonneaux* des marchands de vin. Les joueurs lancent leurs gros sous d'une extrémité du banc à l'autre, et visent à les caser dans les circonscriptions des n^{os} 1 000 ou 500, qui, en raison de leur valeur, sont les plus difficiles à atteindre. Les coups sont nuls du moment que les jetons recouvrent une portion de raie. À l'un des angles du promenoir, on découvre une tour jaunâtre, bien certainement aussi vieille que les deux précédentes, mais différente de celles-ci par sa toiture, qui se perd dans des groupes de cheminées. J'ignore le nom de cette tour, où fut enfermé autrefois le très célèbre Cartouche.



Cartouche avant son exécution le 28 novembre 1721 (Alhoy et Lurine, p. 34).

Disons, en passant, que la moitié du guichet du grand préau a servi de cabanon à Louvel en 1820, et transportons-nous de suite au corridor des doubles pistoles. On l'a coupé en deux parties par une espèce de palissade doublée d'une vieille couverture en laine. La première partie comprend toute la largeur du préau et est fréquentée par les pistoliers ; la seconde s'étend vers la cour des femmes, et les cabanons, entre lesquels elle passe, servent de *secrets*. Le dernier dîner des Girondins est bien sans contredit ce qui s'est passé là de plus intéressant. Tous les historiens de la Révolution en ont parlé avec un luxe de détails qui, véritablement m'a surpris. Les Girondins, disent-ils, mais en d'autres termes, prirent les précautions les plus minutieuses pour n'être vus ni entendus de qui que ce fût durant cette soirée fameuse ; ensuite, ils égayèrent le dîner de ces causeries légères qui annoncent l'insouciance et le calme de l'âme. Le dîner fait, ils se mirent à jouer la comédie et à ridiculiser la guillotine, eux, qu'elle devait saisir par le cou et rompre en deux le lendemain matin.

En ce temps de fièvre révolutionnaire, la mort était comptée pour si peu de chose, que ces plaisanteries n'ont rien qui doive étonner ; mais ce que je ne comprends pas encore, et ce que je ne comprendrai probablement jamais, c'est qu'on ait pu en donner le récit mot pour mot, geste pour geste, lorsque les précautions les plus fines étaient prises par les prisonniers pour que leurs derniers moments ne transpirassent pas au-dehors, lorsque pas un d'eux n'échappa à l'échafaud pour les révéler aux historiens. Aujourd'hui, que la surveillance est bien autrement active qu'à cette époque, une chose aussi prodigieuse ne se renouvellerait pas.

L'emplacement favorable des doubles pistoles a fait naître souvent des pensées d'évasion chez les prisonniers : il suffirait, se disent-ils, de trouer la voûte de part en part pour arriver à la galerie du palais de justice qui passe au-dessus, ou plutôt dans une de ces petites échoppes boutiquières qui bordent cette galerie de chaque côté. C'était simple à concevoir, mais difficile à exécuter dans une cellule à un seul lit. En plaçant sur ce lit une table, et sur cette table une chaise, on pourrait s'exhausser assez pour attaquer la maçonnerie ; mais je doute fort qu'on puisse venir à bout de la besogne en une nuit, et c'est là une condition essentielle de réussite.

H***, l'un des condamnés dans l'affaire Séguin, recula devant cette difficulté. Pour mener à terme l'entreprise qu'il avait projetée, il quitta sa cellule sous un prétexte quelconque, et choisit pour dortoir le n° 7, chambre de cinq lits, placée tout au bout du corridor. Aidé de ses compagnons, parmi lesquels il ne soupçonnait pas un traître, il se mit à détacher une grosse pierre, puis une autre, et il allait bon train, quand on vint le surprendre. Sans cette trahison, tous se seraient évadés pendant la nuit et réfugiés dans une boutique du passage du palais de justice. Cette boutique avait été louée à cet effet ; c'est là qu'ils devaient attendre l'ouverture des grilles du palais de justice, qui se faisait avant celle des pistoles ; de sorte qu'ils auraient été en lieu de sûreté au moment de la découverte de leur évasion.

Ceci n'est pas le seul moyen de fuite tenté à la Conciergerie. Bien des prisonniers se sont bercés de l'espoir de dérober quelque jour, au guichet du préau, les clés de l'escalier qui mène à la Cour d'assises, de se faufiler dans le dédale du Palais, et d'en sortir en forçant deux ou trois portes. Il paraîtrait même qu'un garçon de service avait promis de les livrer à V*** moyennant une somme de 1 000 fr., sur laquelle il reçut un bon à compte. L'affaire ayant été éventée par je ne sais quelle indiscrétion, l'administration changea les clés de place. Elles sont aujourd'hui placées sous la surveillance du guichetier de la cour des femmes.

La Conciergerie est, selon moi, la plus détestable des prisons de Paris ; d'abord, à cause de son aspect désolant et des impressions poignantes qu'elle verse dans l'âme. Ces tours, percées de meurtrières, ont vu passer la féodalité, avec sa longue traînée de sang et de misères ; ces murs ont une teinte sinistre ; ces barreaux de fenêtres, serrés en croix, attristent le regard ; ces abat-jours laissent soupçonner les habitations de quelques familles libres, et cette pensée fait trop vivement sentir la perte de la liberté. Ensuite, vous entendez à tout instant l'aigre carillon de la sonnette du corridor des assises, qui annonce qu'un arrêt vient d'être rendu, et, au bout de deux ou trois minutes, vous voyez descendre et passer un homme condamné à mort, qui chancelle, un homme condamné aux fers à perpétuité, indécis et hébété comme à la suite d'un réveil en sursaut ; une femme évanouie, les bras pendants, la tête penchée et la face cadavéreuse, que des gardes municipaux ou des gendarmes emportent à bras, vers un tout petit enfant qui pleure sa mère ; et puis encore, des personnes joyeuses et folles d'un acquittement sur lequel elles ne comptaient pas. Ici on se roule les mains l'une dans l'autre, en sautillant ; un peu plus loin, on se les tord et les dents claquent.

La surveillance contribue aussi, pour sa large part, à rendre le séjour de la Conciergerie âpre à supporter. Les gardiens cherchent à justifier leur réputation d'*hommes de choix* par tous les moyens possibles. Ils vous suivent pas à pas, prêtent l'oreille à toutes les conversations, se placent à côté de votre visiteur, au parloir ;

quelquefois même entre le visiteur et vous, et postent derrière vous un *mouton* nommé garçon de parler. De temps en temps, ils fouillent votre lit, le tiroir de votre table et vos paquets ; c'est à peine s'ils consentent à vous laisser venir un bouquet du dehors le jour de votre fête. Cette surveillance, je le sais, est nécessaire jusqu'à un certain point, dans une maison où les suicides sont à craindre bien souvent, mais elle n'en est pas moins importune.

LA COUR D'ASSISES

Huissier, faites exécuter les ordres de la cour.

Le président.

Comme construction, nous avons vu que la Conciergerie ne ressemble à aucune autre geôle. Sa physionomie est toute féodale, son caractère a quelque chose de sinistre, ses corridors sont ténébreux et d'un calme imposant qui jette l'effroi dans l'âme. Le fer y est prodigué comme à Venise, prodigué comme dans nos vieilles prisons d'État. Ce sont grilles sur grilles, râteliers à dents de fer au premier étage des deux cours, barreaux anguleux et croisés comme aux fenêtres de l'Abbaye, serrures et verrous prodigieux, du fer ici, du fer partout. C'est horrible à voir !

Comme personnel, la Conciergerie ne diffère pas moins des prisons que nous avons visitées. Non seulement la surveillance y est plus adroite, plus inquiète, plus taquine que partout ailleurs, mais les prisonniers eux-mêmes présentent un caractère insolite qui mérite d'être remarqué. Ils sont tristes pour la plupart, et leur tristesse n'est pas traversée de fois à autres par la plus petite lueur d'insouciance ; ils sont silencieux, mais sous ce calme apparent bien des douleurs se remuent, et des plus poignantes encore. On dirait ces arbres qui ne présentent aucune déchirure à l'écorce, quoique rongés au cœur. Ils recherchent l'isolement comme ceux qui ont l'âme et l'esprit malades. Se réunissent-ils à deux ou trois pour jouer au bouchon, aux cartes ou aux dames, c'est afin de s'étourdir un instant. Ils n'inspirent plus le dégoût, mais la pitié ; ils sont un peu moins vils que dans les maisons d'arrêt, ils ne se voient plus entre eux, ils ne vendent plus le pain qui leur reste, ils en font l'aumône.

Comment s'expliquer cette transformation autrement que par l'approche du grand jour d'épreuve, en cour d'assises ?

Ce jour, ils le désirent et l'appréhendent à la fois, de même que l'on désire et que l'on appréhende un péril que l'on ne peut pas éviter. C'est leur pensée de toutes les heures, leur cauchemar de toutes les nuits. Celui-ci compulse une liasse de papiers qui vient de lui être remise au greffe, et il se mord les lèvres à chaque page : — cette liasse, c'est le résumé de son dossier, c'est son acte d'accusation. — Celui-là tient à la main une simple feuille volante, et, à chaque ligne, il pose un doigt sur son front et pense ; — cette feuille, c'est la liste des jurés, et il y cherche quelques noms connus de lui, de sa famille ou de ses amis, quelques noms auxquels il puisse se recommander. — Cet autre annonce à son voisin que, tout à l'heure, son avocat lui a promis de le sauver, et déjà le sourire perce sur ses lèvres, lorsque son voisin lui répond en haussant les épaules : Les avocats ne promettent jamais autre chose. En un mot, toutes les préoccupations ont trait au jugement.

Chaque matin, vers dix heures, une sonnette criarde s'agite dans l'un des corridors de la prison ; en même temps, un gardien paraît sur le préau et crie de toutes ses forces :

« Les hommes pour les assises, allons, dépêchons-nous. »

Et les hommes pour les assises se présentent, le visage pâle, le regard hébété et le frisson aux membres. Cela fait peine.

On les fouille d'abord, à la porte du guichet. Ensuite, on les remet entre les mains des gendarmes. Alors, accusés et gendarmes s'engagent dans une galerie qui, sans être souterraine, est humide et obscure. Ils font quelques pas en avant, prennent à gauche, puis à droite. Une porte de fer très épaisse, haute de trois pieds au plus, s'ouvre devant eux. Ils se courbent, comme on fait à l'entrée d'une grotte, passent et se redressent dans une petite cour carrée, où l'herbe pousse admirablement entre les pavés. Ils traversent la petite cour et disparaissent sur un escalier large en bas, mais qui s'en va se rétrécissant, à mesure qu'il tourne sur lui-même.

Tout en haut de l'escalier, c'est l'antichambre du prétoire, un cabinet long, avec deux ou trois bancs, une armoire en sapin et une fenêtre qui donne sur la cour du dépôt de la préfecture.

Les gendarmes invitent les accusés à s'asseoir, et les accusés s'asseyent. Les gendarmes parlent ensuite des guerres de l'empire et de leurs amours ; les accusés ne parlent pas, mais s'ils songent à quelque chose, ce n'est ni à l'amour, ni aux guerres de l'empire.

Onze heures sonnent. Les accusés sont introduits dans une pièce carrée, au milieu de laquelle on voit une grande table ronde, couverte de drap vert, et sur ce drap une urne de fer-blanc toute bosselée. Autour de la table, se tiennent debout : le président, l'avocat général et les membres du jury.

Le président saisit l'urne, la tourne et la retourne à deux mains, la secoue vigoureusement par trois ou quatre fois, et en même temps il annonce le tirage au sort de MM. les jurés.

À chaque nom qui tombe, le défenseur qui assiste les accusés, dans cette circonstance, se recueille, récusé ou accepte tacitement. Il peut récuser huit jurés. Le ministère public a, de son côté, le même droit. Mais à quoi bon récuser, quand il s'agit de crimes ordinaires, à moins que parmi les jurés il ne s'en trouve qui aient des motifs personnels de haine contre les accusés ?

En matière politique, c'est différent ; aussi la défense ne manque pas d'éliminer les partisans de l'ordre de choses établi, en même temps que l'avocat général procède en sens inverse.

Cela fait, les accusés retournent dans le cabinet d'attente avec leurs inséparables gendarmes. Un quart d'heure se passe, après quoi ils vont prendre place sur les bancs de la cour d'assises, dans l'ordre que leur assigne l'accusation.

J'ignore et tiens à ignorer ce qu'éprouvent, à ce moment, les voleurs et les assassins ; quant aux prisonniers politiques, je puis assurer que leurs sensations n'ont rien de désagréable. Là et là, ils aperçoivent quelques personnes de connaissance, ils recueillent quelques marques de sympathie qui rafraîchissent l'âme ; ils aperçoivent des néophytes avides de popularité, qui échangeaient volontiers leur position de spectateurs contre celle d'inculpés.

Un mot maintenant sur la composition du public :

Aux places réservées dans l'enceinte du prétoire, ce sont les parents ou amis des accusés, quand les accusés ont des amis et des parents, ce qui n'arrive pas toujours. Ce sont ensuite quatre ou cinq vieillards, favorisés par les huissiers, mais des vieillards rares, sensibles, qui viennent larmoyer là six fois par semaine, comme

des chevrettes forcées par une meute ; puis des jeunes femmes romanesques à l'excès, bien pâles, bien langoureuses, qui ont épuisé les émotions de notre littérature échevelée. Elles ont attendri le sergent-de-ville de faction, en essuyant leurs yeux, ou en se donnant pour très proches parentes des accusés.

C'est ainsi que j'ai retrouvé quatre sœurs, dont je ne soupçonnais pas même l'existence. Quatre sœurs ! le chiffre parut fort, et il l'était en effet. Le sergent-de-ville en laissa passer deux avec un air de doute qui voulait dire : « Allez, je ne suis pas tout à fait dupe » ; mais à la troisième, mais à la quatrième, il ne voulut plus rien entendre ; il devint consigne en chair et en os, c'est-à-dire impitoyable. Mes deux sœurs — elles étaient si jolies, que je n'ai pas la force de les renier ! —, ne se tinrent pas pour battues. Cinq minutes après, l'huissier me remit un petit carré de papier glacé, où je lus ces lignes tracées au crayon : « On nous refuse l'entrée de la cour d'assises parce que, dit-on, tu n'es pas notre frère. Pauvre ami ! tu dois penser combien nous sommes contrariées. Il y a cinq minutes que nous attendons ; fais donc en sorte d'obtenir la confiance que l'on ne veut pas accorder à tes sœurs. »

Ce billet portait pour signatures les noms de Louise et de Julie.

Cette petite ruse ne me sembla pas de mauvais goût. Je fus à l'huissier un signe de tête affirmatif, que l'on pouvait traduire par ces mots : Oui, ces demoiselles sont en effet mes deux sœurs, veuillez les introduire, vous m'obligerez.

Après le public des places réservées, vient le public non privilégié, le public qui fait queue à la grille du grand passage du palais de justice ou plutôt le public qui achète des places, dix ou quinze sous chacune, aux vagabonds qui les occupent à cette grille depuis huit ou neuf heures du matin. On a beaucoup calomnié ces curieux de cour d'assises ; on les a traités de vauriens et de voleurs ; on a débité sur leur compte toutes sortes de mauvais propos. C'est à tort. Ce ne sont pour la plupart ni des vauriens, ni des voleurs, mais des gens qui viennent là par intérêt pour les accusés ou tout exprès pour s'émouvoir. Dans ce dernier cas, ils sont blâmables, j'en conviens, mais rien de plus. De nos jours on recherche l'horrible, comme autrefois la belle et bonne comédie ; c'est déplorable, mais que faire à cela ?

Les accusés ont à peine eu le temps de jeter un coup d'œil rapide sur les diverses nuances de curieux qui se pressent à quelques pas d'eux, qu'un huissier annonce la cour.

Le bourdonnement des conversations cesse aussitôt, tout le monde se découvre, et les gendarmes font asseoir à côté d'eux les hommes placés sous leur surveillance.

Le président demande à chacun des accusés ses nom, prénom, âge, profession et lieu de naissance. Chacun des accusés se lève, et répond à l'interrogatoire du président.

Cela fait, on passe à la lecture de l'acte d'accusation. Le public, qui l'a suivi ligne à ligne dans les colonnes des feuilles judiciaires, n'y prête pas la moindre attention ; les accusés, qui l'ont appris par cœur dans la cour de la Conciergerie, ne l'écoutent pas davantage, et se penchent en arrière des gendarmes pour s'entretenir à voix basse. Pendant ce temps-là, si la cause en vaut la peine, les sténographes dressent leurs signalements.

En matière d'assassinat, ils ne manquent pas de trouver quelque chose de fauve, de dissimulé, un faux air de tigre à ceux que la justice poursuit.

En matière de vol, des physionomies astucieuses.

En matière politique, des mines rébarbatives et des allures résolues, aux accusés qui portent une barbe bien fournie, et à ceux qui ont reçu une instruction quelque peu soignée, ils donnent d'habitude une figure calme et méditative, comme il convient à des gens qui se livrent aux travaux de l'intelligence.

Aussitôt la lecture de l'acte d'accusation terminée, le président poursuit les interrogatoires. Cette fois, tout le monde prête une oreille attentive. À chaque réponse qui lui échappe, l'accusé regarde les jurés en dessous, et essaye de scruter l'impression produite sur eux par cette réponse. Si l'impression lui paraît favorable, il prend un air patelin, un ton humblement respectueux, et s'écrie avec l'assurance de l'innocence méconnue :

« Je crois avoir combattu victorieusement les charges que l'accusation a élevées contre moi ; au reste, messieurs les jurés en apprécieront la valeur ; j'en appelle à leurs lumières et à leur haute sagesse. »

La flatterie est la bienvenue partout : il suffit de l'assaisonner au goût de chacun. À celui-ci elle vaut un morceau de pain, à celui-là des faveurs de boudoir ; à cet autre, un bel et bon emploi ; à l'accusé des égards, et parfois des circonstances atténuantes.

Immédiatement après les interrogatoires, on procède à l'audition des témoins à charge, puis à celle des témoins à décharge. L'embarras des premiers est grand presque tous ont le frisson, presque tous se troublent et balbutient. Il y a des femmes qui pleurent, des femmes qui s'évanouissent les unes lèvent la main gauche pour prêter serment, d'autres ne lèvent ni la gauche ni la droite. Le président se donne toutes les peines du monde à ramener les choses dans leur état normal.

Dans les procès politiques, les témoins à charge, mais les femmes surtout, se trouvent assez souvent en contradiction avec les dépositions faites précédemment dans le cabinet du juge d'instruction. D'où vient cela ? La défense se l'explique, en supposant que les témoins n'ont pas compris toujours le sens rigoureux des dépositions que leur a fait signer le magistrat ; et le ministère public suppose, de son côté, que des menaces ont été prodiguées aux témoins de la part des accusés. Il peut y avoir du vrai de part et d'autre ; je ne nie ni n'affirme, mais je m'explique la chose d'une tout autre façon, voici comment :

Les témoins à charge ont la malheureuse habitude d'enfler leurs révélations lorsqu'ils sont seul à seul avec le juge d'instruction, et cela, pour se donner de l'importance, sans réfléchir que tôt ou tard il faudra en rabattre, alors qu'ils auront des contradicteurs face à face. Et puis, à mesure que la détention préventive tire à sa fin, la famille ou les amis des accusés les circonviennent de temps en temps, leur adressent des prières et non des menaces ; de sorte qu'au jour du jugement, il est rare qu'ils répètent mot pour mot leurs précédentes dépositions, et qu'ils ne se contredisent point en revenant aux alentours de la vérité. Il y en a, je le sais, qui poussent la complaisance plus loin, qui s'efforcent d'être favorables au prisonnier, après l'avoir écrasé. — Et ils n'y réussissent presque jamais. — Mais aussi n'y en a-t-il pas qui aiment mieux persévérer dans le mensonge que de se contredire ?

En somme, il y a très peu de témoins qui disent la vérité, toute la vérité, rien que la vérité ; presque toujours, il y a quelque chose en plus ou en moins. Ceux-ci pèchent par exagération, ceux-là par restriction.

Lorsque tous les témoins ont été entendus pour et contre, l'avocat général ramène légèrement vers les coudes les longues manches de sa robe noire, se lève, se découvre un instant, pour la forme, prélude avec une certaine douceur, s'agite peu à peu, grossit la voix, tonne progressivement et finit par éclater. La majorité du public l'écoute avec stupéfaction, les femmes pleurent comme des enfants, les vieillards pleurent comme des femmes, les uns par amour pour la société qui a failli être mise sens dessus dessous, les autres par attachement pour les prisonniers, que l'on terrasse. Les jurés frémissent sur leurs bancs et changent plusieurs fois de couleur ; les accusés ne sont pas à l'aise ; c'est pour eux un quart d'heure désagréable, autrement désagréable que le quart d'heure du curé de Meudon. Les gendarmes sont les seuls qui ne sentent rien, tant il est vrai que l'habitude est une seconde nature. Quant aux avocats, ils ne font pas mine d'entendre, ils ajoutent des notes à leurs conclusions, avec l'apparente impassibilité de ces peintres de marines qui jettent un croquis sur leur *album*, au beau milieu d'une tempête ; puis, ils se retournent par intervalles du côté de leurs clients²², pour leur dire à voix basse :

« Gardez-vous de répondre... Ne gênez pas votre position... Laissez dire, laissez dire... Ce n'est rien... Tout va pour le mieux... Nous en sortirons, c'est sûr... »

Et les accusés, qui sont toujours disposés à se faire illusion, font des efforts inouïs pour se persuader qu'en effet tout va pour le mieux.

Le réquisitoire fini, les plaidoiries commencent. Chaque défenseur se propose, à son début, de démolir pièce à pièce l'échafaudage de l'accusation. Il y réussit ou n'y réussit pas, c'est égal. Il met les pleureurs de son côté ; le public reprend un peu de contentement, lui qu'un généreux instinct pousse à se ranger du côté de l'accusé, du moment où il ne croit pas fermement à sa culpabilité. Les jurés se regardent avec un air de doute, eux qui, tout à l'heure, semblaient ne plus douter ; ils ne savent plus de quelle part est la vérité, de quelle part est le paradoxe et le sophisme.

Quant aux accusés, ils sourient, se frottent les mains et ont envie de sauter au cou de leurs avocats, de temps en temps. Quand les plaidoiries ont été conduites avec habileté, l'avocat général réplique ; puis, les défenseurs répliquent à l'avocat général ; après quoi, le président fait le résumé des débats, et pose les questions auxquelles devra répondre le jury.

Aussitôt après, les magistrats et les jurés quittent le prétoire et se rendent dans leur chambre des délibérations, en même temps que les gendarmes emmènent les accusés à la Conciergerie.

Si l'atmosphère est tiède, comme à la fin des beaux jours d'été, ceux-ci se tiennent sur le préau de la prison tout le temps que dure la délibération, et quelquefois elle dure jusqu'à une heure ou deux heures du matin. En attendant, ils se laissent aller à une incertitude poignante. Celui-ci espère beaucoup, celui-là médiocrement, un troisième n'espère pas du tout et cherche à se familiariser avec la pensée d'une condamnation. Mais, quel sera le chiffre de cette condamnation ? Quel article lui appliquera-t-on ? Il l'ignore. Ils sont égoïstes, les uns à l'égard des autres : celui qui a de l'espoir ne sait pas contenir ses éclairs de joie, qui contrastent désagréablement avec la gravité de ses camarades ; celui qui n'a d'autre perspective que quelques années de prison s'efforce méchamment de détruire l'espoir des autres, comme si

²² *Quand ces clients sont des détenus politiques.

cela lui faisait du bien. — Tous les sentiments sont personnels ou plutôt relatifs à l'individu.

L'un se loue de l'impartialité du président, l'autre se récrie contre sa partialité ; il n'y a de commun accord qu'à l'endroit de l'avocat général, car il y a fort peu d'accusés qui ne soient pas froissés par lui dans leur amour-propre. Aussi Dieu sait comme on le déchire à belles dents, comme on lui rend la monnaie de son réquisitoire.

Tout-à-coup la sonnette se fait entendre dans le corridor des assises, les gendarmes réapparaissent, les accusés tressaillent et leur pouls bat plus vite qu'à l'ordinaire. On les conduit au petit cabinet que vous connaissez, par la même route que le matin, par la même galerie, la même petite porte de fer, la même cour et le même escalier.



Aux assises (Alhoy et Lurine, p. 72).

Arrivés là, ils s'asseyent durant dix minutes d'une attente pénible, et font toutes sortes de conjectures. Au moindre bruit d'une porte qui s'ouvre, l'anxiété redouble, on tend l'oreille et on ne dit mot, parce que le premier appel s'adresse aux accusés que le jury vient d'acquitter. C'est comme au tirage d'une loterie, pour les émotions, on a l'œil fixé aux lèvres de l'huissier, chacun cherche à y saisir son nom.

Les accusés appelés les premiers sont aussi certains de leur acquittement que ceux qui restent le sont de leur condamnation.

Quand on appelle ces derniers à leur tour, ils se présentent, le visage sombre et le cœur serré ; ils lancent aux jurés des regards de colère, ils affectent une indifférence pleine de mépris pour le public, ils sont impatients. La cour leur donne connaissance des réponses faites par le jury à toutes les questions qui lui ont été posées, et il leur tarde d'être au bout de cette ennuyeuse et accablante lecture. Aussitôt terminée, la cour se prépare à délibérer sur l'application de la peine, et les accusés sont reconduits à leur cabinet par les gendarmes. Ils restent là un quart

d'heure environ, mais un quart d'heure long comme une année ; après quoi, ils se rendent sur les bancs du prétoire pour la dernière fois.

C'est alors un spectacle imposant et terrible à la fois, surtout quand les arrêts sont rendus pendant la nuit, à la clarté des flambeaux.

LE NOUVEAU-BICÊTRE, OU LA ROQUETTE

Cette multitude est-elle destinée à parcourir perpétuellement le cercle des mêmes douleurs ? N'a-t-elle rien à attendre de l'avenir ? Sur tous les points de la route tracée pour elle à travers le temps, ne sortira-t-il jamais de ses entrailles qu'un lamentable cri de détresse ? Y a-t-il en elle ou hors d'elle quelque nécessité fatale qui doive jusqu'à la fin lui interdire un état meilleur ? Le Père céleste l'a-t-il condamnée à souffrir également toujours ?

M. DE LAMENNAIS.

C'est un spectacle terrible et touchant à la fois, que le retour des condamnés dans l'intérieur de la prison, surtout si leur peine est grave. Les uns chancellent comme s'ils étaient ivres ; ils sont pâles et décomposés. Les autres, plongés dans l'abattement, pleurent et se tordent les mains ; il y en a qui sont rouges de colère et qui essayent de sourire pour faire croire à leur indifférence.

Les détenus politiques, et cela se conçoit, sont les seuls qui sachent dominer leur mécontentement. Néanmoins, on prend vis-à-vis d'eux des mesures de sûreté, comme à l'égard des autres, et je me souviens qu'en pareille circonstance je fus tout surpris, en rentrant dans ma pistole, de ne retrouver ni le panier à charbon, ni le couteau, ni le verre que j'avais obtenus par faveur. Non seulement j'étais dévalisé par précaution, non seulement on avait craint que je m'asphyxiasse avec le charbon, que je me coupasse la gorge avec le couteau et que je m'ouvrisse les veines avec des éclats de verre, mais encore on avait fouillé dans tous les coins et recoins de ma paillasse, pour bien se convaincre qu'il ne s'y trouvait pas le plus petit instrument de destruction. Les individus condamnés à la peine capitale sont conduits sur-le-champ dans une pièce obscure, nommée le CACHOT DES CONDAMNÉS À MORT, et, une fois là, on leur endosse la camisole de force, qui ne les quitte plus que lorsque le bourreau les prend. En attendant, un soldat et un employé de la prison sont chargés de veiller sur eux, jour et nuit.

Si la peine s'élève à huit, dix, quinze, vingt ans de fers, ou bien aux fers à perpétuité, on ne permet pas aux condamnés d'habiter pendant la nuit une cellule particulière, et on les place dans une chambre à quatre ou cinq lits, où ils sont gardés à vue par des prisonniers au service de l'administration.

Ces précautions sont indispensables. Sans elles, il ne se passerait pas de mois sans que l'on n'eût à constater un ou plusieurs suicides ; avec elles, on en est quitte pour des tentatives, qui ne sont pas toujours sérieuses.

Le condamné a trois jours pour se pourvoir en cassation. Est-il puni correctionnellement par le jury, il est tenu de déposer trente francs ; et comme il a bien rarement par-devers lui une somme aussi considérable, il ne se pourvoit pas.

Est-il puni criminellement, il n'a rien à déboursier, et, par conséquent, il va signer son pourvoi au greffe de la prison.

Le samedi d'ensuite, de grand matin, un surveillant ouvre sa cellule et lui crie : « Armes et bagages ! »

Cela veut dire : La carriole est dans la petite cour de la Conciergerie, toute prête à vous transférer à la Roquette.

S'il est réclusionnaire ou forçat, on lui met les fers aux mains, avant de l'enfermer dans cette carriole ; dans le cas contraire, on ne l'assujettit pas à cette formalité rigoureuse, dont l'impression arrache ordinairement des larmes aux gens qui la subissent pour la première fois.

Cela fait, le postillon enfourche sa bête, les grelots frémissent, et il se dirige vers la Roquette.

Vous connaissez, peut-être, ces deux nouvelles prisons, en regard du cimetière du Père-Lachaise, et construites de chaque côté de la rue de la Roquette. Celle de gauche ressemble à un château fort, avec ses quatre tours aux angles et sa chapelle au milieu : c'est la PRISON DES JEUNES DÉTENUS. Celle de droite, moins élégante de formes et moins imposante au premier abord, quoique plus solide et mieux gardée, porte indistinctement les noms de DÉPÔT DES CONDAMNÉS, de NOUVEAU-BICÊTRE et de ROQUETTE. La première a coûté, je crois, trois millions à la ville de Paris, et la seconde treize cent mille francs.

Le dépôt des condamnés a été construit pour remplacer cette fameuse prison de Bicêtre que tout le monde connaît, de réputation au moins, et qui, aujourd'hui, n'est plus occupée que par des vieillards et des fous. Bicêtre avait un aspect horrible ; la Roquette, au contraire, ressemble moins à une prison qu'à une caserne ; mais, ainsi que vous le savez, l'habit ne fait pas le moine, et les prisonniers regrettent leur vieux Bicêtre, leur geôle déguenillée qui plane comme un hibou sur le beau village de Gentilly.



Entrée de la Roquette (Alhoy et Lurine, p. 521).

La Roquette est sans aïeux et sans souvenirs ; elle existe depuis fort peu de temps. C'est vers la fin de 1836, par un froid très vif et de grand matin, que les prisonniers descendirent la grande avenue de Bicêtre, sur deux files, grelottant sous leurs pauvres habits, heureux cependant de respirer une bonne fois en plein air, pour venir prendre possession de leur nouveau gîte et en essayer les plâtres.

La Roquette est bâtie avec un luxe de précautions qui n'ont rien d'affecté et qui rendent les évasions, sinon impossibles par les moyens ordinaires, tout au moins extrêmement difficiles. Non seulement les fondations sont en assises de pierres de taille qui ne laissent pas l'espoir d'ouvrir un souterrain, non seulement les deux murs de ronde qui ceignent la prison sont solides et élevés ; mais encore, on a pris soin d'en effacer les angles, au moyen de pierres arrondies, et le bruit court parmi les détenus que l'intérieur est rempli de sable, de telle sorte que, si on imaginait de pratiquer une ouverture, elle serait obstruée à l'instant même par l'éboulement de ce sable. Du reste, pour qu'un pareil cas se présentât, il faudrait que les factionnaires des chemins de ronde fussent endormis ou étranglés dans leurs guérites.

Trois grilles de fer et quatre portes de chêne séparent la rue de la Roquette du grand préau de la prison. Quoique vaste, ce préau ne l'est pas encore assez, et, aux heures de repos, les prisonniers s'y trouvent entassés d'une manière pénible. Des bancs de pierre l'entourent de trois côtés, mais il s'en faut de beaucoup que tous puissent s'y asseoir. Au milieu, sur une légère éminence, on aperçoit une humble fontaine à réservoir, et, tout auprès, un bel arbre de fer pour le réverbère : c'est le seul souvenir que la Roquette ait conservé de Bicêtre. Des bâtiments à trois étages encadrent le préau au nord, à l'est et à l'ouest ; au sud, c'est la chapelle de la prison. Le bâtiment du nord est occupé par l'administration, ceux de l'est et de l'ouest par les ateliers et les cellules des détenus. Au rez-de-chaussée du premier, sont les tailleurs, les cordonniers et les chaussonniers ou natteurs ; au rez-de-chaussée du second, sont les ébénistes, les semeleurs et les serruriers.

À la Roquette, l'uniforme est de rigueur. Tous les prisonniers portent le pantalon gris et la veste grise à collet vert. Il n'y a d'exceptions que les prisonniers politiques, qui, en outre, ne sont pas astreints au travail ; mais ils sont bien rarement transférés dans cette prison, et seulement en cas de punition ou peu de temps avant leur départ pour Doullens ou le Mont-Saint-Michel.

Un beau matin le directeur de la Conciergerie m'ayant fait des observations que je ne goûtai pas, nous eûmes maille à partir ensemble, et quarante-huit heures après, je fus *enlevé* pour la Roquette. J'étais recommandé par des notes si peu bienveillantes, que je n'eus pas à me louer de l'accueil que j'y reçus. Pendant quatre mois, j'essayai bien des misères, je dévorai bien des douleurs, je comptai bien souvent les minutes à l'horloge de la chapelle. Neuf ou dix heures par jour, je me promenais autour du préau, les yeux fatigués par le soleil d'automne, le frisson aux membres dans les premiers jours de l'hiver, et, quand venait le soir, j'étais exténué de fatigue et regagnais ma cellule avec bonheur.

Peu à peu cependant, le directeur finit par se convaincre que je n'étais pas aussi noir que l'on m'avait dépeint, et, dès lors, il me témoigna sa bienveillance dans toutes les occasions. Il me permit d'entrer au guichet central pour prendre mes repas, que la pluie avait arrosés tant de fois auparavant ; il me permit de rester dans

ma cellule deux heures après le lever des autres ; il me fit ouvrir la porte d'un atelier, à moi qui ne travaillais pas, de sorte que j'eus une chaise pour me reposer et du feu pour me réchauffer. Il comprit que l'intelligence a ses besoins comme le corps, et il s'empessa de mettre à ma disposition les livres d'histoire qui pouvaient m'être agréables. De tout cela je le remercie publiquement. Autant j'oublie vite le mal, autant j'aime à me rappeler le bien qu'on m'a fait.

Le séjour de la Roquette est d'une tristesse dont rien n'approche et d'une monotonie accablante. De toutes les prisons de Paris, celle-là est sans contredit la plus terrible. L'homme qui se respecte n'y rencontre pas plus de deux ou trois personnes avec lesquelles il puisse faire société ; la masse se compose de forçats et de réclusionnaires, qui croupissent dans la plus abjecte dégradation, et qui inspirent je ne sais quel sentiment où le dégoût domine la pitié. Ce sont gens, pour la plupart, qui, pour me servir d'une expression vulgaire, ont jeté leurs bonnets par-dessus les toits.

Les détenus de la Roquette, aigris par des condamnations récentes, sont en général beaucoup plus irritables que les prisonniers des maisons d'arrêt. Il y a là des hommes à qui la vie est à charge et qui sont toujours prêts à en faire le sacrifice pour assouvir une haine ; c'est pourquoi le règlement est sévère et la surveillance active, sans être tracassière, ce qui est rare. Un prisonnier lève-t-il la main pour en frapper un autre, au cachot pour deux ou trois jours ; frappe-t-il sans qu'il s'ensuive des blessures graves, au cachot pour huit ou dix jours ; les blessures sont-elles graves, au cachot pour un mois, puis aux *séparés*, c'est-à-dire seul, jour et nuit, dans une cellule jusqu'à l'époque de son transfèrement dans une maison centrale ou au bagne. Si des menaces de mort sont proférées en petit comité, et s'il arrive qu'un complot soit éventé, les gardiens dissimulent jusqu'à la nuit, et lorsque les détenus sont enfermés séparément dans leurs cabanons, ils les en extraient un à un, à la clarté d'une torche de résine qui, en cas de résistance, devient une arme excellente. On ne se borne pas alors à mettre aux séparés les conspirateurs connus, on exécute une razzia complète ; on fait main-basse sur tous les hommes dangereux de la prison. Dans le nombre, bien entendu, il y en a de fort innocents. Ceux-là se plaignent avec raison et crient à l'injustice ; mais on leur répond comme répondit Louis XIII à Bassompierre, quand le maréchal demandait le motif de son emprisonnement à la Bastille : « C'est de peur que vous ne soyez porté à mal faire. » Du reste, les détenus mis aux séparés ne sont privés ni de leur lit ni de leur nourriture habituelle. On leur laisse aussi la liberté de fumer, et, de temps en temps, on leur accorde un peu de vin pour leur argent.

Les cachots de la Roquette occupent le rez-de-chaussée, dans le quartier de l'infirmerie ; ils ne sont pas comparables aux horribles cachots de Bicêtre enfouis sous terre, mais leur séjour n'en est pas moins rude à supporter, surtout en hiver. Tous sont planchéiés, mais quelques-uns seulement ont des lits de camp : ce sont les cachots de faveur. Comme on n'y donne point de paille, contrairement à l'usage des maisons d'arrêt, les *cachotiers* sont contraints de dormir sur les planches, à côté de leur pain noir et de leur gamelle d'eau.

En été, les cachots sont toujours pleins ; mais dès que le froid se fait sentir, chacun les évite avec soin. Aussi, il est rare de voir les détenus échanger des coups de poing en ce moment. Ils s'en tiennent aux gros mots et aux menaces : « C'est un

bonheur pour toi que les cachots ne soient pas bons », se disent les querelleurs l'un à l'autre ; et tout finit là.

La peine du cachot ne s'applique pas seulement en matière de voies de fait, mais aussi lorsque les détenus se refusent au travail ou qu'ils mettent le désordre parmi les travailleurs, lorsqu'ils fument ou parlent à haute voix dans les ateliers, lorsqu'ils jouent de l'argent et qu'ils prêtent à usure, lorsqu'ils insultent les employés, etc., etc.

Cette sévérité extrême maintient le bon ordre parmi les prisonniers, et on est parvenu de la sorte à les discipliner comme des soldats.

Voici de quelle manière on emploie le temps à la Roquette : — Le matin, au lever de l'aube, on sonne le réveil des gardiens. Une demi-heure après, on sonne une seconde fois, et le surveillant de chaque corridor *déboucle* les détenus avec une rapidité incroyable. Une soixantaine de portes, fermées à double tour et aux verrous, sont ouvertes en moins de trois minutes, et cela dans six corridors à la fois. On accorde une demi-heure aux détenus pour s'habiller, faire leurs lits et balayer leurs petits cabanons ; mais la plupart laissent cette besogne au brigadier de la section, qui s'en acquitte moyennant 15 ou 20 centimes par semaine. Le brigadier de section est ce que l'on nomme, dans les maisons d'arrêt, un prévôt. Il couche dans la caserne, au bout du corridor, veille à ce que les prisonniers se comportent honnêtement pendant la nuit, et dans le jour, aidé d'un prisonnier qu'on appelle sous-brigadier, il fait le ménage de ceux qui le payent, balaye les corridors, qui sont luisants de propreté, et époussette les portes et les cloisons. Il est responsable de tout ce qui peut être volé dans les cellules. Le brigadier de section est un homme précieux à cultiver : si vous êtes généreux, il s'arrange en sorte que vous avez des draps blancs au bout de quinze à vingt jours, trois couvertures de laine en hiver, au lieu de deux, et enfin les meilleurs matelas et les meilleurs paillasses.

Au troisième coup de cloche, les prisonniers descendent un à un les escaliers de l'est et de l'ouest, reçoivent un demi-pain en passant, et, en cinq minutes, le grand préau est rempli. Ils se promènent là, autour de la fontaine, pendant une nouvelle demi-heure ; après quoi, on sonne l'entrée dans les ateliers, et il ne reste plus sur la cour que des vieillards, des infirmes et des gens exemptés du travail par le médecin.

À neuf heures précises, les grilles et les portes des ateliers s'ouvrent, les marmites de cuivre paraissent et la distribution du bouillon a lieu ; à neuf heures et demie, on sonne la sortie des ateliers et quatre ou cinq cents paires de sabots font un bruit étourdissant sur le pavé du préau jusqu'à dix heures. Alors un gardien sonne la rentrée.

Le travail se poursuit sans désespérer jusqu'à trois heures. C'est le moment de la distribution de la seconde moitié de pain, des légumes ou de la viande, selon les jours ; puis vient une nouvelle promenade de trois heures et demie à quatre.

La sortie définitive varie suivant les saisons : c'est à sept heures en été, à six en automne, neuf en hiver. Dans ce dernier cas, des auxiliaires promènent sur le préau deux torches qui répandent une clarté rougeâtre et laissent échapper des tourbillons de fumée noire.

Alors, vous voyez les prisonniers se ranger sur deux files et se diviser en six sections : trois du côté du bâtiment de l'est, trois du côté du bâtiment de l'ouest. Chacune de ces sections est conduite par un surveillant au corridor qui lui est

propre ; les prisonniers se retirent ensuite dans une caserne de vingt lits — destinée principalement à ceux qui ont des peines légères, ainsi qu'à ceux qui ont un penchant décidé au suicide —, ou dans leurs cellules respectives. Un gardien fait l'appel, le brigadier de la section pousse les portes et les verrous, un garçon de service les ferme à clé, et le *bouclage* est terminé.

Après cela, le surveillant passe en revue tous les verrous de son corridor, afin de déjouer les tentatives d'évasion s'il s'en produisait.

Dans le principe on ne prenait point cette précaution, et voici ce qui arriva :

Un jeune homme condamné à sept ans de fers, disposant de sommes assez considérables qui lui parvenaient secrètement, forma le projet d'une évasion, de concert avec cinq ou six autres prisonniers. L'un d'eux prit l'empreinte de la serrure des cabanons de son corridor, et forges une fausse clé qu'il garda par-devers lui. Le jeune homme qui était l'âme du complot occupait une cellule précisément en face de celle occupée par celui-ci. Or, tandis que le surveillant continuait sa fermeture sur un rang, le prisonnier qui avait la fausse clé ouvrait habilement la porte de son voisin d'en face, tirait le verrou et lui glissait cette fausse clé. Quand le surveillant était descendu, celui-ci ouvrait à son tour cinq ou six portes, et tout allait pour le mieux. C'était beaucoup de pouvoir arriver dans le corridor ; mais ce n'était pas la partie la plus difficile de la besogne : il fallait encore ouvrir une grille et deux ou trois portes pour gagner le premier chemin de ronde ; il fallait une échelle de corde armée de crocs pour l'escalade des murs ; il fallait enfin une affreuse nuit d'orage qui oblige les factionnaires à rester dans leurs guérites. On assure que la grille et les portes furent ouvertes, que l'échelle de corde fut préparée, que la grande répétition de l'évasion eut lieu avec succès ; mais quand vint la nuit du départ, à l'heure où tombaient des torrents de pluie, mêlés de furieux coups de vent et d'éclats de tonnerre, une des fausses clés se rompit dans la serrure de la porte de la paneterie, et le coup fut manqué. C'est ainsi que le chef du complot m'a raconté la chose ; d'autre part, on m'a assuré qu'il avait été trahi par ses affidés.

J'ai occupé successivement deux cellules au troisième étage du bâtiment de l'ouest, autrement dit dans la sixième et dernière section.

La première donnait sur Paris par une fenêtre basse, masquée d'une jalousie fixe à lames de fonte peintes en rouge, de façon qu'au lieu d'apercevoir la grande ville, j'apercevais les nuages et des petits oiseaux de temps en temps. Peu satisfait de la perspective, je me procurai un mauvais miroir, que je cassai en deux ou trois morceaux. Je priai un ébéniste de la prison de me fixer un de ces morceaux sur une palette de bois à long manche, et avec cela je parvins à découvrir Paris dans toute son étendue. Durant les soirées d'été, je glissais mon petit miroir entre deux lames de la jalousie, et la lumière réfléchie me reproduisait un paysage des plus imposants. Je voyais souvent à l'horizon, au moment du coucher du soleil, de gros nuages de feu rayés de bandes noires, et, sur les nuages, les silhouettes vaporeuses des tours Notre-Dame, de Saint-Jacques-la-Boucherie et du dôme des Invalides. Cela ressemblait au spectre de Brocken. Je voyais d'innombrables maisons s'étendre à l'infini, et disparaître peu à peu sous les brumes ; je voyais, à cent pas de moi, des mausolées de marbre blanc, des mausolées de marbre noir, des colonnes tronquées, des croix de bois, des entourages de tout genre et des couronnes d'immortelles, de celles que j'allais déposer autrefois sur la tombe de Monge ; enfin, le dimanche soir, je me

disais, en voyant les petits enfants se rouler dans l'herbe, et les jeunes hommes monter en chantant vers la barrière : — Oh ! comme ces gens-là sont heureux ! Et cela me causait du déplaisir.

À la nuit close, je dressais le traversin de mon lit contre le mur, et je posais dessus mon chandelier de bois. Ensuite, je me couchais avec le désir de m'endormir le plus tard possible : c'était pour moi le moment des délices. Je me détachais de mon mieux de l'horrible réalité, je bâtissais de beaux châteaux en Espagne, je m'abandonnais à des rêves charmants, je vagabondais en toute liberté dans les régions azurées de l'idéal. Malheureusement, vers dix ou onze heures, quand mon imagination s'élançait à des distances infinies, des cris de *Qui vive ?* partis des chemins de ronde venaient lui casser les deux ailes, et, pauvre oiseau blessé, elle faisait deux tours sur elle-même et tombait tout étourdie.

La seconde cellule que j'ai habitée donnait sur le grand préau, sur les plates-bandes d'un maraîcher, la barrière des Rats, les arbres du boulevard extérieur et un coin du Père-Lachaise. Ma vue était fort restreinte, il est vrai ; mais, en revanche, elle était fort rapprochée, de façon que j'en saisisse parfaitement les lignes, les contours, les tons et les nuances. Les prisonniers qui occupaient les cabanons du bâtiment de l'est, en face de moi, ne se trouvaient pas dans des conditions aussi avantageuses. Ils pouvaient embrasser du regard un vaste panorama, tout le faubourg Saint-Antoine, et puis, dans le lointain, les environs de la barrière Vaugirard et les collines de Meudon ; mais c'était un paysage sans vie, asphyxié par les brumes et mal dessiné.

Je m'attachai beaucoup à cette cellule, non seulement à cause de la perspective, mais parce que j'y trouvai une petite table en chêne et une chaise. Je fis acheter au Quai-aux-Fleurs un jeune rosier chargé de boutons verts, je le posai sur l'appui de ma fenêtre, et j'eus pour lui tous les soins imaginables. Je lui prodiguai mon amour, je le choyai comme un enfant. Le soir, à l'heure de la rentrée, ma première pensée était pour lui ; je le caressais de la main, je lui souriais, je partageais avec lui ma gamelle d'eau, et nous étions heureux tous deux.

J'ai déjà rapporté que le séjour de la Roquette était d'une tristesse dont rien n'approche et d'une monotonie insupportable. Il n'y a de variété dans la prison que le samedi : c'est le jour où les condamnés arrivent de la Conciergerie. On les regarde défiler sur le préau, au nombre de douze ou quinze ; on cherche de l'œil des figures de connaissance, et on en rencontre que l'on a déjà vu entrer et sortir trois ou quatre fois, en moins de deux ans. On apprend des histoires des autres prisons, on s'informe du taux des condamnations.

« Combien as-tu toi ?

— Six mois.

— Psit ! Et toi, à bas ?

— Deux ans.

— Ça se tire.

— Et ton camarade ?

— Vingt ans de travaux forcés.

— Ah ! c'est long, mais le *grand pré*²³ vaut mieux que le *système*²⁴.

²³ Le bain.

²⁴ Les maisons centrales depuis l'ordonnance Gasparin.

- Y a-t-il beaucoup de monde à la Conciergerie ?
 - Elle est pleine.
 - Sais-tu si Auguste, qui est à la Force, descendra bientôt en assises ?
 - Sur quelle cour est-il ?
 - À la Fosse aux lions.
 - Alors je ne le connais pas, car j'étais sur la cour Sainte-Marie-l'Égyptienne. »
- Enfin ce sont des questions à n'en plus finir.

On commence par distribuer aux arrivants des gamelles et des cuillères de bois. Ensuite, on les appelle au guichet central, et on indique à chacun le numéro de sa section et celui de la cellule qu'on lui destine ; après cela, c'est le tour du barbier, qui taille les longs cheveux et abat impitoyablement les moustaches et les barbes de fantaisie. Enfin, à peine sont-ils sortis d'entre les mains du barbier, qu'on les introduit dans un dépôt attenant au greffe, et là on leur donne l'habit de la maison. Dans le nombre, il y en a qui certainement ne perdent pas au change, mais aussi il y en a beaucoup qui regrettent de quitter leur habit bourgeois, et qui reparassent sur le préau, honteux et confus, sans pour cela faire le serment du corbeau de la fable.

Vers midi l'agent des travaux réunit les arrivants.

« Quel est votre état ? dit-il à l'un.

- Domestique.
- Et le vôtre ? dit-il à un second.
- Ancien militaire. Et le vôtre ?
- Commis en écriture. Et le vôtre ?
- Je n'en ai point. »

Et l'agent des travaux hausse les épaules, fronce le sourcil et les envoie à l'atelier des tailleurs le repaire des inutilités, sous prétexte qu'il n'y a pas de domestique qui ne sache au moins coudre un bouton, pas d'ancien militaire qui ne sache rapiécer un pantalon. Quant au commis en écriture et à l'individu sans profession, il les classe parmi les tailleurs, précisément parce qu'ils ne sont bons à rien. Sur quarante détenus de l'atelier, il n'y en a pas six, y compris le contremaître, qui soient tailleurs.

L'agent des travaux passe à d'autres.

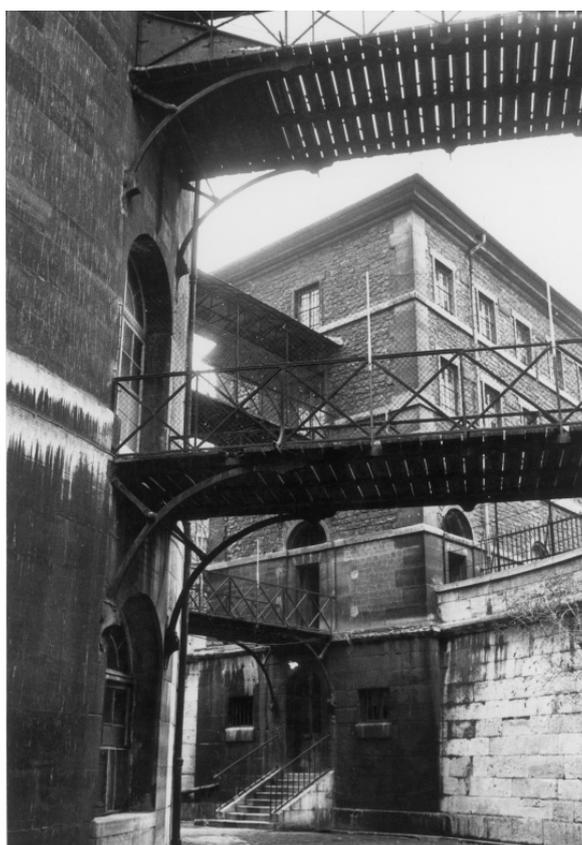
« Votre état ?

- Homme de peine.
- Et vous ?
- Voleur de profession.
- Vous irez tous deux à l'atelier des chaussonniers. Votre état ? continue-t-il.
- Bijoutier.
- Et le vôtre ?
- Horloger.
- Et le vôtre ?
- Maréchal-ferrant.
- C'est bien, vous devez savoir manier une lime ; je vous classe donc parmi les serruriers. »

Il n'en est pas de même pour les ateliers des cordonniers et des ébénistes. Il faut au moins connaître un peu le métier pour y être admis.

Le samedi est aussi le jour de paie à la Roquette. On remet aux prisonniers le tiers de ce qu'ils ont gagné pendant la semaine ; le second tiers appartient à la masse de réserve, qu'ils touchent au moment de leur libération, et le troisième à l'administration. Quand vient le soir, on fait en outre l'appel des *rentiers*, et on distribue à chacun deux francs quatre-vingt-cinq centimes. — On désigne sous le nom de *rentiers* les détenus qui ont un petit capital en dépôt au greffe de la prison.

Le travail est suspendu le dimanche dans les ateliers de la prison, et les détenus restent sur le préau tant que la journée dure. Si le ciel est bleu et l'atmosphère tiède, tout va bien ; mais s'il pleut, mais s'il neige, leur position devient insoutenable : la place manque pour se mettre à l'abri. En se serrant à s'étouffer, deux cent cinquante ou trois cents au plus se réfugient sous les voûtes qui sont à l'entrée des ateliers, et sous un hangar qui porte à tort le nom de *chauffoir*, puisqu'il est ouvert au vent du nord, et qu'on n'y trouve pas de poêle. Il en reste cent cinquante ou deux cents qui ne savent où se jeter. Les uns se retirent dans la guérite du factionnaire de nuit, les autres se dissimulent à moitié dans les enfoncements des quatre grilles placées aux quatre angles du préau, ou bien ils montent sur les bancs de pierre, s'effacent de leur mieux contre le mur et demandent protection à la saillie des toits.



Prison de la Petite Roquette, photographie du XX^e s.
(ministère de la Culture, médiathèque du Patrimoine).

Le dimanche, vers neuf heures, on tinte la messe. Lorsque le temps est désagréable, tout le monde court à la chapelle : lorsqu'il fait beau, une bonne moitié des détenus restent sur le préau, où on ne leur permet, durant l'office, ni de circuler, ni de fumer, ni de manger.

La chapelle de la Roquette est fort simple et bien distribuée. Le tabernacle, l'autel, les degrés par où l'on y monte, sont en bois de chêne. À l'exception d'une grande toile, représentant la conversion d'un brigand par saint Jean-Baptiste, et peinte, je crois, par Champmartin, on n'y voit aucune décoration ; les murs sont nus comme dans un temple de réformés.

Aux extrémités de la chapelle, à une élévation de douze ou quinze pieds, l'architecte a ménagé deux tribunes, l'une pour le directeur et sa famille, l'autre pour les malades de l'infirmierie et les condamnés à mort.

Nous avons un maître de chapelle détenu, un homme du monde, musicien amateur assez remarquable. Avec beaucoup de peine, il était parvenu à trouver une douzaine de chanteurs parmi ses compagnons de captivité, il les avait exercés, disciplinés, de sorte que chaque dimanche on célébrait la messe avec accompagnement d'orgue, de violoncelle et quelquefois de piano. On entendait parfois de fort jolis morceaux, assez bien exécutés.

Après une année environ, le maître de chapelle fut transféré à Poissy, et le sceptre de l'orchestre tomba entre les mains d'un infidèle, qui préférait la romance à la musique religieuse. Dès lors il y eut décadence rapide. En général, les prisonniers n'ont pas une grande vénération pour les choses saintes, et ceux qui se convertissent doivent être en bien petit nombre. Ils ridiculisent les prêtres, ils leur donnent des noms ignobles ; ils appellent l'abbé Montès le *père guillotine* ; ils tiennent à l'église toutes sortes de conversations désordonnées, et parodient les sermons de leur aumônier.

Leur recommande-t-on de prier pour obtenir la rémission de leurs péchés, vous les entendez chuchoter dérisoirement et se dire l'un à l'autre :

« J'en ai une si grande *flotte*²⁵ de péchés, que le bon Dieu ne m'en débarrasserait pas, quand même je l'en prierais douze heures par jour, tout le temps de ma vie. »

Les engage-t-on à demander à Dieu qu'il lui plaise d'abréger leur peine : « Baste ! baste ! » disent-ils en riant, cela regarde M. Descloseaux²⁶.

Pour qu'un aumônier eût de l'influence sur les détenus, il faudrait qu'il pût, de temps à autre, leur prodiguer des secours, et qu'il se mît à la portée de leur intelligence dans ses sermons. Il serait bon, au lieu d'essayer de les détacher entièrement des intérêts matériels, de leur exposer, avant toutes choses, les avantages de la vie honnête et laborieuse sur la vie criminelle et vagabonde, car le travail est la source de tout bien ; c'est une demi-conversion. Il faut au prisonnier des chiffres, des exemples frappants, des données positives, saisissantes, quelque chose qu'il ne puisse nier. Il est incrédule comme saint Thomas, et ne se rend, ainsi que lui, qu'à l'évidence palpable.

À la sortie de la messe, qui dure à peu près une heure, les prisonniers se partagent en sections sur le préau, et on leur distribue le bouillon gras à mesure qu'ils défilent. Après cela, on ouvre le parloir jusqu'à trois heures. Ce parloir est le même que dans les maisons d'arrêt ; seulement les barreaux, au lieu d'être en bois, sont en fer.

²⁵ *Un si grand nombre.

²⁶ *M. Descloseaux, directeur des grâces au ministère de la Justice.

Par intervalles, quelques visiteurs entrent, en passant, dans les maisons d'arrêt pour vous dire bonjour ou par curiosité. À la Roquette, ce n'est plus cela ; vous n'y voyez que des femmes de tout âge et de toute condition. La femme a plus que nous le cœur ouvert à la miséricorde et au dévouement ; l'homme, c'est le maître d'école de la fable : au lieu de tirer l'enfant du danger, tout ce qu'il peut faire pour lui de temps en temps, c'est une harangue. Une mère se jette à l'eau toute vêtue, pour sauver son enfant qui se noie ; un père, avant de s'y jeter, n'oublie pas d'ôter son habit et ses bottes.

Une visite à la Roquette est en quelque sorte un adieu, à moins qu'elle ne soit faite à un détenu dont la peine n'excède pas une année. Autrement, on n'est jamais sûr de rencontrer le dimanche d'ensuite celui à qui on a parlé le jeudi. Il sera peut-être transféré demain, après-demain, peut-être plus tard aussi, dans huit jours, dans un mois, mais on l'ignore. Cette incertitude est cruelle, et bien des larmes sont versées.

Le jour des transfèrements n'est connu à l'avance qu'à la Préfecture de police. Le directeur de la Roquette ne reçoit l'ordre que la veille ou l'avant-veille, et il a bien soin de n'en souffler mot à personne, en attendant l'arrivée de la voiture cellulaire ; cela pour trois raisons : certains condamnés, s'ils étaient avertis, feraient faire des démarches, certains autres s'abandonneraient au désespoir et attendraient à leur vie ; enfin il pourrait arriver que quelques-uns recommandassent à des amis du dehors de s'embusquer sur la route, d'y attendre la voiture, de l'attaquer et de les rendre à la liberté. Donc, en gardant bien le secret sur le jour du départ, on prévient l'importunité des démarches, les suicides et les attaques.

S'agit-il de transférer des prisonniers dans une maison centrale, à Poissy, à Melun ou à Gaillon, on va les chercher un à un dans leurs ateliers, on règle leurs comptes et on les conduit au petit dépôt. Là, ils quittent les habits de la maison et reprennent ceux qu'ils portaient à leur arrivée.

S'agit-il d'un transfèrement au bagne de Brest ou de Rochefort, on appelle deux des condamnés puis deux autres, et ainsi de suite. Ces malheureux se rendent au guichet central, où on les fouille des pieds à la tête, où on leur enlève mouchoirs et bretelles. Après cela, le barbier les tond à grands coups de ciseaux, et coupe une mèche par-ci, une mèche par-là. Ceci fait, on les emmène au dépôt, on leur enlève les habits de la prison comme aux précédents et on leur fait endosser l'uniforme du bagne, moitié rouge et moitié jaune. C'est horrible à voir !

Il leur est expressément défendu d'emporter avec eux quoi que ce soit. Tout ce qui leur appartient reste à la Roquette ; mais on rend tout sur la réclamation des familles.

À l'heure de partir, le conducteur lit à chacun des condamnés le règlement auquel ils doivent se soumettre, et leur laisse voir avec intention une tête d'artichaut²⁷ et une carabine placées au fond de la voiture. Ensuite, il les introduit dans leurs cellules respectives et les enchaîne par les pieds, de façon qu'ils ne peuvent se mouvoir sans être entendus.

²⁷ *Espèce de casse-tête ou d'assommoir.

XVII

LES CONDAMNÉS À MORT

Quoi, le soleil, le printemps, les
champs pleins de fleurs, les oiseaux
qui s'éveillent le matin, les nuages, les
arbres, la nature, la liberté, la vie, tout
cela n'est plus à moi ?

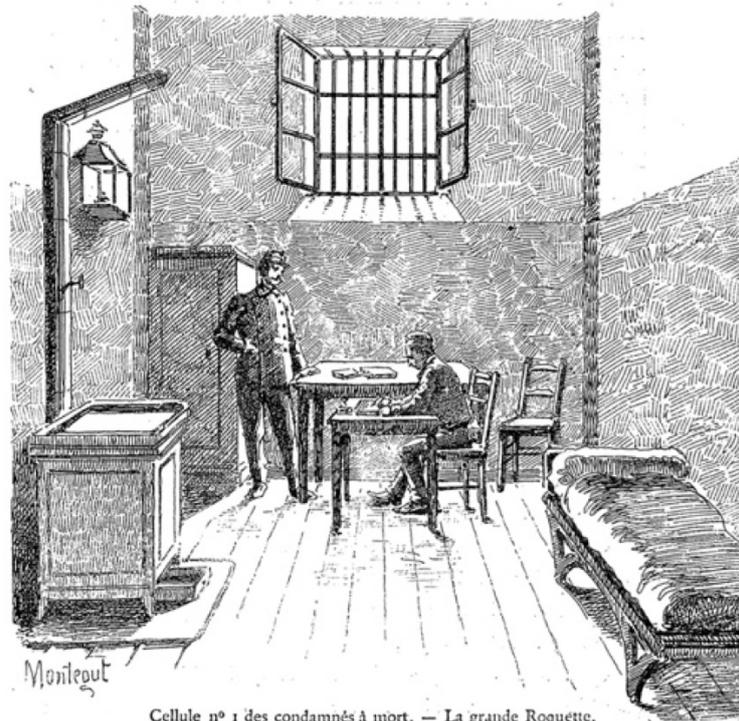
Le Dernier Jour d'un condamné,
Victor HUGO.

Trois ou quatre jours après que leur arrêt a été prononcé en cour d'assises, les condamnés à mort sont conduits de la Conciergerie à la Roquette, où ils attendent le résultat de leur pourvoi en cassation. Le nombre de ceux qui n'ont pas recours au tribunal suprême est bien restreint, car d'ordinaire les condamnés à mort conservent de l'espoir, si peu que peu, jusqu'à ce qu'ils voient le bourreau lever la main et le couperet descendre.

Deux cachots leur ont été réservés : l'un au second étage du bâtiment de l'est, l'autre au second étage du bâtiment de l'ouest. Chacun d'eux comprend la largeur de deux cellules séparées par une grille de fer à barreaux arrondis. D'un côté, on plaçait le condamné à mort, et de l'autre, un gardien et un factionnaire. Ces cachots sont à peine éclairés par un méchant filet de lumière qui s'introduit par une espèce de créneau, ouvert à hauteur du toit de la chapelle. On ne s'en sert plus aujourd'hui, et cela pour des raisons que j'ignore, peut-être parce que leur obscurité en rendait le séjour trop pénible.

J'ai visité le nouveau cachot du bâtiment de l'ouest. C'est tout simplement une cellule comme celles des autres prisonniers, mais séparée de celles-ci par une grille qui s'élève dans le corridor. La fenêtre est masquée par une jalousie fixe à planchettes de fonte ; un tricot de fil d'archal recouvre les carreaux, et dans la mince cloison de bois qui sépare ce cachot des condamnés à mort de la chambre du surveillant de garde, on a pratiqué une ouverture, voilée aussi par du fil de fer. Ce n'est pas tout, on a ouvert en outre à côté de la porte, dans le mur du corridor, un large judas à l'usage du factionnaire.

Le condamné est conduit dans son cachot par un petit escalier tournant, qu'on appelle *l'escalier des secours*. Il porte une camisole de force, garnie d'excellentes courroies de cuir, dont une, désignée sous le nom de *martingale*, part des épaules, où elle se bifurque, passe entre les jambes et vient s'attacher aux mains sur l'abdomen ; de telle sorte, que le patient éprouve beaucoup de gêne dans ses mouvements. Avant le suicide de Lesage, on se relâchait habituellement de cette rigueur, lorsque le condamné à mort n'était pas un homme intraitable ; mais depuis, on n'a d'égards pour aucun.



Cellule n° 1 des condamnés à mort. — La grande Roquette.

Prison de la Roquette : la cellule d'un condamné à mort à la fin du XIX^e siècle
(Guillot et Montégut, p. 401).

Puisque j'ai cité Lesage, je dirai deux mots de ses derniers moments. On se rappelle qu'une marchande du Temple, la femme Reynaud, fut assassinée chez elle, en plein jour, par deux forçats libérés. L'un se nommait Soufflard, et l'autre Lesage. Condamnés à la peine de mort au commencement de l'année 1839, le premier avala une forte dose d'arsenic au sortir de la cour d'assises, et expira dans la maison de justice, après onze heures de tourments, dont on ne peut se faire une idée ; le second conçut en même temps le projet de se suicider, mais par un autre moyen.

Il était à la Roquette, précisément dans le cachot dont je viens de parler. Il affectait une grande résignation, il semblait calme et résolu, et le gardien, auquel il n'inspirait pas la moindre crainte lui avait fait grâce de la martingale, et avait laissé du jeu aux manches de la camisole.

Un jour, ce même gardien, qui avait pour consigne de ne pas quitter un instant le condamné, et d'observer ses mouvements par l'ouverture de la cloison, cru pouvoir prendre sur lui de descendre une demi-heure. Il ne resta plus que le factionnaire qui tremblait de tous ses membres, en se promenant dans le corridor.

« Dites donc, factionnaire ? cria l'assassin.

— Qu'est-ce que vous demandez ?

— Avez-vous une pipe de tabac à mon service ?

— Deux, si vous voulez.

— Faites-moi le plaisir, alors, d'en bourrer une. Vous l'allumerez à la lanterne qui est là près de vous, et vous me la passerez ensuite par le guichet. »

Le factionnaire offrit aussitôt une pipe allumée à Lesage, qui pressa le tuyau entre ses mains avec la même difficulté que s'il n'avait eu que des moignons.

« Factionnaire ? reprit l'assassin.

— Quoi ?

— Vous êtes un bon b..., et je vous remercie. Mais je dois vous dire une chose : si on me surprenait à fumer, vous seriez puni, et vrai ! ça me ferait de la peine. Allez donc vous asseoir sur la fenêtre qui est à côté de la porte des secours, et lorsque vous entendrez monter quelqu'un par l'escalier, vous viendrez m'avertir. Je cacherais la pipe, et il n'en sera rien. »

Le factionnaire alla s'asseoir, en effet, sur l'entablement de la fenêtre, et durant ce temps-là, Lesage posa sa pipe à terre, ouvrit doucement la vitre de sa cellule, attachait une corde ou une cravate je ne sais laquelle, à la dernière planchette de la jalousie, prépara un nœud coulant, et s'étrangla en se traînant sur le carreau, car il était impossible que ses pieds ne le touchassent pas.

Depuis lors, les condamnés sont tenus avec une sévérité extrême. Les gardiens commis à leur garde ne doivent pas quitter leur cellule, et on recommande bien aux factionnaires de ne plus aller s'asseoir à la fenêtre.

Les sombres pensées qui se remuent dans le cerveau du condamné à mort le rendent habituellement taciturne. Il va et vient dans son cachot comme un homme égaré ; il ne se trouve bien nulle part ; il secoue la tête de temps en temps, comme pour se débarrasser des tourmentes qui l'agitent ; il étouffe des soupirs ; il a envie de pleurer ; il sent que cela le soulagerait, mais aussi il craint le plus souvent de passer pour un poltron, pour un caractère faible, et il se redresse et se fait violence. Cette lutte terrible avec lui-même est accusée par la pâleur de son visage, la contraction de ses traits et la brusquerie de ses gestes. La fatigue qu'il ressent n'a pas de nom et ne ressemble à aucune autre ; ses membres sont endoloris, son corps s'affaisse, le cœur lui manque ; il a du feu dans les entrailles, de feu dans la tête, de la sueur froide au visage et le frisson aux reins. Par intervalles, il se jette sur son lit pour se reposer, et il en redescend presque aussitôt. Il cherche des yeux quelque chose qui puisse occuper sa pensée et la détourner un moment de son horrible perspective ; mais il a beau faire, tout lui crie son arrêt de mort.

Pourquoi sa fenêtre est-elle condamnée ?

Parce que si elle l'eût toujours été, Lesage n'aurait pas pu se pendre à la jalousie.

Pourquoi du fil de fer aux carreaux ?

Parce que pour en finir plus vite avec l'existence, il pourrait les briser et s'ouvrir les veines avec des éclats de verre.

Pourquoi cette lucarne à la cloison de sa cellule, et le gardien qui regarde sans cesse à travers ?

Parce qu'il est condamné à mort.

Pourquoi cette autre lucarne au mur du corridor, et le fantassin qui se promène une baïonnette à la main ?

Parce qu'il est condamné à mort.

Pourquoi lui adresse-t-on la parole avec un ton de douceur que l'on n'a pas coutume d'observer vis-à-vis des autres prisonniers ?

Parce qu'il est condamné à mort.

Pourquoi ce prêtre vient-il lui demander beaucoup de repentir afin qu'il lui soit beaucoup pardonné ?

Parce qu'il est condamné à mort.

Cette pensée-là est écrasante ; elle le poursuit avec une affreuse opiniâtreté ; plus il fuit, mieux elle court ; plus il la secoue, mieux elle s'accroche à lui. C'est bien pis qu'une ombre.

Quand vient la nuit, le condamné souffre moins. Il tombe de lassitude sur son lit et s'endort d'un sommeil léger, mêlé parfois d'agréables songes. D'autres fois ces songes sont horribles et l'impressionnent vivement, quel que soit le scepticisme de son caractère. Ainsi, le matin où devait avoir lieu l'exécution de Lober, l'assassin des demoiselles Decaux, et l'assassin le plus énergique et le plus résigné que j'ai vu, un gardien entra dans la cellule de ce condamné, je ne me souviens plus à quelle intention.

« Ah ! oui... je sais..., lui dit Lober, vous venez m'annoncer qu'on me guillotinera aujourd'hui !

— Alors vous en savez plus que moi ; est-ce que le greffier est venu vous avertir ?

— Non, mais je suis sûr de cela ; toute la nuit j'ai fait des rêves abominables.

— Et quels rêves ?

— J'ai vu d'abord des taureaux qui s'éventraient, et ensuite des gouttes de sang dans l'air. Là-dessus je me suis éveillé et me suis dit : Allons, c'est pour aujourd'hui. Ma foi, tant mieux, je serai bien débarrassé et vous aussi.

Le moment le plus insupportable pour un condamné à mort, c'est le moment du réveil. Il a vécu libre toute une nuit, heureux peut-être, qui sait ? Il a parcouru en imagination ces rues de Paris qu'il aimait tant à parcourir autrefois ; il s'est mêlé à la foule qui les anime, il s'est réchauffé à son frottement ; il est allé cueillir des fleurs aux champs ou dormir sous une haie ; puis voilà que tout à coup un bruit de clés l'éveille, et il ne revoit plus ni les rues de Paris, ni la foule, ni les fleurs, ni la haie. Il veut porter la main à ses yeux, mais il la sent retenue par une des lanières de sa camisole de force, et il se demande pourquoi il est ainsi assujéti. Il ne se souvient pas sur-le-champ d'avoir été condamné à mort.

Ce réveil est horrible ; c'est pis que l'arrêt de la cour d'assises. Il n'y a pas même de comparaison possible, car on s'attend à l'arrêt, on est presque toujours préparé à le recevoir, et on ne s'attend jamais à la désillusion du réveil, au coup de foudre de chaque matin.

Le condamné se montre alors rétif comme le cheval que l'on attelle à la charrue et que l'on ne décide à marcher qu'à grands coups de fouet. Il lui en coûte de se familiariser avec sa fiancée, et il ne reprend sa pleine résolution que vers le milieu du jour. Jusque-là, il se passe en lui une de ces luttes atroces qui n'ont de nom dans aucune langue ; il résiste quelque temps à l'évidence, il ne veut pas s'atteler à une pensée de mort.

Le condamné à mort n'aime pas que le gardien l'entretienne de sa malheureuse position ; mais il ne lui fait pas cet aveu, de crainte de passer pour lâche, et il se borne à lui répondre avec un laconisme tellement froid que l'entretien finit vite.

Une heure par jour, quand il fait beau, on fait promener le condamné à mort dans la petite cour de l'infirmerie. Le gardien est à ses côtés et un soldat le suit à deux ou trois pas de distance. Tous les dimanches aussi, s'il lui plaît d'entendre la messe, on le conduit dans la tribune réservée aux malades. Il est rare qu'il s'y refuse ; cela le distrait pendant une heure.

Ce n'est pas au hasard que je viens de reproduire quelques-unes des sensations éprouvées par des hommes qui n'ont plus que quelques jours ou seulement quelques heures à vivre sur cette terre. J'ai vu plusieurs de ces criminels, dont la peine a été commuée aux travaux forcés à perpétuité, je les ai interrogés successivement, et ils m'ont confié leurs impressions, qui sont à peu près les mêmes pour tous. Gilbert, entre autres, et celui-là sentait vivement, a satisfait ma curiosité sur beaucoup de points.

Gilbert est un voleur de profession, de vingt-cinq ou vingt-six ans. Il a la physionomie expressive, le regard égaré, les gestes saccadés. Il est court de taille et voûté. Cet homme fut condamné à la peine capitale, il y a près de deux ans, pour avoir assassiné, sur la route de Saint-Denis, un autre voleur nommé Jobert. Son exécution fut ajournée pendant huit mois, parce qu'on avait remarqué en lui quelques signes de folie. On l'envoya donc où l'on envoie les fous, à Bicêtre. Au bout de quelque temps, un malade lui détacha sa camisole de force et l'aida à escalader le mur de sa prison. Il se passa plus d'une semaine avant que la police parvînt à le rejoindre, et il endura bien des souffrances pendant cette semaine-là.

« Où passiez-vous les nuits ? lui demandais-je un jour.

— Au bois de Boulogne, le plus souvent.

— Et comment viviez-vous ?

— Je courais les champs, et, quand j'avais faim, je faisais comme les chevaux, je mangeais de l'herbe.

— Est-ce qu'il ne vous est jamais venu à l'esprit d'aller dans un village des environs de Paris pour y demander l'aumône d'un morceau de pain ?

— Pas si fou. Je savais que la police était à mes trousses, et j'avais si peur de la rencontrer, que je me sauvais à toutes jambes aussitôt que je voyais un homme venir à moi. Et puis, ce n'est pas tout : pendant deux jours, j'étais dans un état à faire peur, et je me cachais de mon mieux dans les fossés et derrière les haies ; j'avais une mine à me faire demander mes papiers sur toutes les routes.

— Dans quel état étiez-vous donc ?

— Voici l'affaire. Comme je m'en allais de Bicêtre, je vis de loin un individu qui ne songeait peut-être pas à moi ; mais j'étais dans une position, moi, à me défier de tout le monde, et je pris le galop du côté de la rivière des Gobelins. Vous savez qu'elle n'est pas large. Je saute de l'autre bord, et j'aperçois par-dessus un petit mur, je ne sais combien de demoiselles qui se promenaient avec leur maîtresse de pension. Ces demoiselles ne m'en voulaient pas, bien sûr, mais c'est tout de même ; et voilà que la frayeur me gagne, comme si on m'avait tenu pour m'ôter la tête de dessus les épaules. Je recule donc, et je tombe dans l'eau, si bien, qu'en sortant de là j'étais trempé des pieds à la tête.

— Et comment avez-vous été repris ?

— Je vais vous le conter. On se lasse vite de ne manger que de l'herbe et de coucher à la belle étoile. Pour mon compte, j'en avais assez, et je me dis un jour : Il n'y a pas loin du bois de Boulogne à Paris ; je ne ferais pas mal d'y aller, et d'ailleurs, c'est là où il y a le plus de sûreté pour moi. J'attendis la nuit pour me mettre en route, et, une fois arrivée, je me glissai dans les Champs-Élysées. Tout près du Louvre, je rencontrai ma sœur. Cela me causa du plaisir et de la peine en même temps, car elle se mit à pleurer. Elle savait bien que j'étais évadé, elle l'avait appris par les journaux.

Je ne lui parlai pas longtemps, vu que la rue ne me semblait pas sûre ; mais avant de la quitter, je lui demandai si elle avait de l'argent. Elle me donna trente francs.

Je courus aussitôt chez un ami, un voleur comme moi, qui demeurait rue..., au cinquième étage. Je le pria de me cacher quelques jours, en attendant que j'eusse des papiers pour passer à l'étranger. « Mon pauvre Gilbert, me dit-il, je suis bien content de te revoir ; mais, tu le vois, ma femme est malade, et je suis si gêné pour le moment qu'il ne m'est pas possible de te garder. » Je lui répondis que je ne lui demandais pas d'argent, et que j'en avais, au contraire, à son service.

Il accepta ma proposition, me logea pendant deux jours, et alla ensuite me dénoncer à la préfecture de police.

Quand les agents vinrent pour m'arrêter, je perdis la tête et j'eus envie de me jeter par la fenêtre, mais le courage me manqua.

« Vous avez dû bien souffrir ? dis-je à Gilbert.

— Oui, pendant deux ou trois mois, et surtout le matin en m'éveillant. Aussitôt que j'entendais des pas dans le corridor, je tremblais de tous mes membres, je songeais à Samson et à la barrière Saint-Jacques. Mais plus tard, j'ai fini par m'habituer à ma position. »

C'est à la Conciergerie que je vis Gilbert pour la première fois. Les prisonniers et les gardiens m'assuraient alors que sa folie était feinte et qu'il jouait fort habilement son rôle. J'ai pu me convaincre du contraire, après sa commutation, c'est-à-dire lorsqu'il n'avait plus aucun intérêt à dissimuler. Par intervalles, Gilbert avait toute sa raison ; en d'autres moments, son visage devenait sombre, une exaltation violente s'emparait de lui, et il poussait des cris épouvantables.

Un bruit assez généralement répandu dans le peuple donne à croire que l'on ne refuse rien aux condamnés à mort de ce qui peut leur être agréable à manger ou à boire dans leurs derniers instants. Cela n'est pas. On leur donne tout simplement les vivres de l'infirmerie, quand ils les préfèrent à l'ordinaire de la maison. Le matin de leur exécution, s'ils témoignent, comme c'est leur habitude, le désir de boire un verre de vin, de l'eau-de-vie ou du café, et qu'ils n'aient pas de quoi payer cette consommation, le directeur leur en fait cadeau, mais rien de plus.

Les curieux ne sont pas admis à visiter les condamnés à mort. L'aumônier, leurs avocats, certains membres de la magistrature, des gens attachés à la police ou à la prison obtiennent seuls cette faveur. À vrai dire, personne autre ne se présente, à cet effet, quand il s'agit de criminels ordinaires. La curiosité ne brave le scandale qu'à l'occasion des criminels d'esprit ou de talent. Ainsi, l'on a vu des grandes dames, des dames titrées, aller solliciter l'honneur d'être présentées à Lacenaire, en même temps qu'elles lui faisaient parvenir d'excellentes volailles et du gibier de choix ; on les a vues mendier la signature ou quelques vers de ce scélérat, qui avait beaucoup moins d'esprit qu'on ne se l'est imaginé.

Ç'a été le même scandale pour le notaire Peytel et pour Mme Lafarge, que le tribunal de Tulle a condamnée dernièrement aux travaux forcés à perpétuité. S'il se fût agi d'un pauvre homme ou d'une femme du peuple sans instruction, tout le monde aurait applaudi à leur condamnation, tout le monde les aurait maudits ; un écrivain de grand talent n'aurait pas singé la philanthropie de Voltaire à l'égard de Calas ; un homme de science ne nous aurait pas tracé, à propos d'acide arsenieux, les charmes et les grâces de la condamnée ; des poètes imberbes ne se seraient pas

inspirés de l'innocence de la victime ; des marchands d'indiennes n'auraient pas étalé son portrait sur leurs étoffes, les journaux n'auraient pas spéculé sur sa lithographie, tirée à plusieurs mille exemplaires ; des gendarmes, enfin, oui, des gendarmes, atteints par la contagion, ne lui auraient pas envoyé des bouquets dans sa prison ; et je ne me demanderais pas aujourd'hui si toute pudeur est bannie de ce monde et si nous sommes plongés si bas dans la boue de la décadence, qu'il n'y ait plus espoir d'en jamais sortir.

Quand le délai fixé pour le pourvoi en cassation tire à sa fin, les souffrances du condamné à mort redeviennent plus vives. Il est dominé par une anxiété terrible jusqu'à ce que la nouvelle du rejet l'anéantisse un moment. Mais il lui reste encore la chance du pourvoi en grâce auprès du roi, et il s'efforce d'espérer.

« Rien qu'un oui, se dit-il, rien qu'un *L* et un *P* au bas de ma demande, et je serais sauvé, et ma tête ne tomberait pas.

Cette demande est-elle repoussée, le bourreau et ses valets se chargent de lui en apporter la nouvelle. Alors, il quitte son cachot et descend au guichet central, où on lui propose de le conduire à la chapelle. L'aumônier l'y attend pour le confesser. Quelquefois le condamné accepte, quelquefois aussi il refuse.

Après cela, le barbier de la prison lui coupe les cheveux, de manière à ce que le couperet puisse mordre sans obstacle. C'est là ce que l'on appelle *faire la toilette* du condamné.

Puis, cinq minutes plus tard, une carriole descend au grand trot la rue de la Roquette, longe le canal, passe le pont d'Austerlitz et gagne le rond-point de la barrière Saint-Jacques par les boulevards extérieurs. Arrivée là, le postillon descend, la portière est ouverte, et deux hommes sortent de la voiture, le condamné et l'abbé Montès. Ils montent tous deux l'escalier de l'échafaud. L'abbé dit un éternel adieu au condamné ; celui-ci passe ensuite son cou par la lunette, le couperet tombe, la tête roule dans le panier, le sang jaillit, il a cessé de souffrir, — et les curieux s'en vont contents.



Exécution de Victor Prévost le 19 janvier 1880.

XVIII
APPENDICE

Je ne puis parler des prisonniers, car ces messieurs jugèrent qu'il n'était pas *convenable* qu'une femme visitât le côté des hommes. Je n'en fus pas étonnée. Ils n'admettent point les femmes à visiter les prisons d'hommes ; ils les repoussent aussi des tribunes de leurs Chambres ; tout cela tient au même ordre d'idées. »

Madame Flora TRISTAN.

En dehors des prisons que nous avons visitées, la ville de Paris compte encore Saint-Pélagie, Saint-Lazare, l'Abbaye, la prison pour dettes de la rue de Clichy et celle des jeunes détenus, en face le nouveau Bicêtre. Je ne connais pas ces maisons, et si ce n'était Sainte-Pélagie, je m'en tiendrais à ce qui précède.

Mais Saint-Pélagie jouit d'une réputation à peu près européenne, et son nom a figuré tant de fois dans nos annales politiques, depuis 1830, qu'on me pardonnerait difficilement de garder le silence à son égard.

Cette prison a pour cadre la rue de la Clé, la rue du Puits-l'Hermite, la rue Copeau, et des jardins particuliers. Marie Bonneau, veuve du sieur Beauharnais de Miramion, conseiller au parlement, en fut la fondatrice. Elle en fit un lieu de *refuge* pour des filles débauchées, et lui donna pour patronne sainte Pélagie, qui, avant d'embrasser le christianisme, joua longtemps la comédie à Antioche, vers le milieu du cinquième siècle.

En 1790, les filles repenties furent mises en liberté, et deux ans plus tard Sainte-Pélagie fut convertie en prison publique.

Jusqu'au 22 messidor an I, écrit M. B. Maurice, elle a reçu à la fois des hommes et des femmes, aussi bien pour causes politiques que pour crimes et délits, des condamnés en même temps que des prévenus. Depuis le 14 mars 1797 jusqu'au 4 janvier 1834, les détenus pour dettes y ont été renfermés. Toutefois, en 1828, dès l'avènement de M. Debelleye à la préfecture de police, la maison fut *dédoublée* ; il y eut deux guichets, deux concierges, deux greffes, en un mot deux prisons distinctes, l'une de la *détention* et l'autre de la *dette*. Enfin, Sainte-Pélagie a servi jusqu'à la même époque de maison de correction pour les petits voleurs, les vagabonds au-dessous de seize ans, et les enfants enfermés sur la demande de leurs parents.

Pendant notre grande révolution, Saint-Pélagie renferma successivement des royalistes avoués, des girondins et des montagnards traqués, par la réaction thermidorienne. Sous l'Empire, elle devint prison d'État, et Napoléon y fit jeter les citoyens coupables de ne pas applaudir à son ombrageux despotisme. La Restauration y fit écrouer un assez grand nombre d'écrivains, parmi lesquels je citerai MM. Béranger, Barthélemy, Lapelouze, P. Dubois, Châtelain, Jay et Jouy. À cette époque, la force révolutionnaire se concentrait presque entièrement dans la presse, et c'était à elle qu'on s'attaquait de préférence. Depuis lors, la presse n'est pas le seul foyer de révolution ; son ferment est tombé dans le peuple, et n'a pas cessé de se manifester depuis 1830, soit par des conspirations, soit par des attaques à main armée, et Saint-

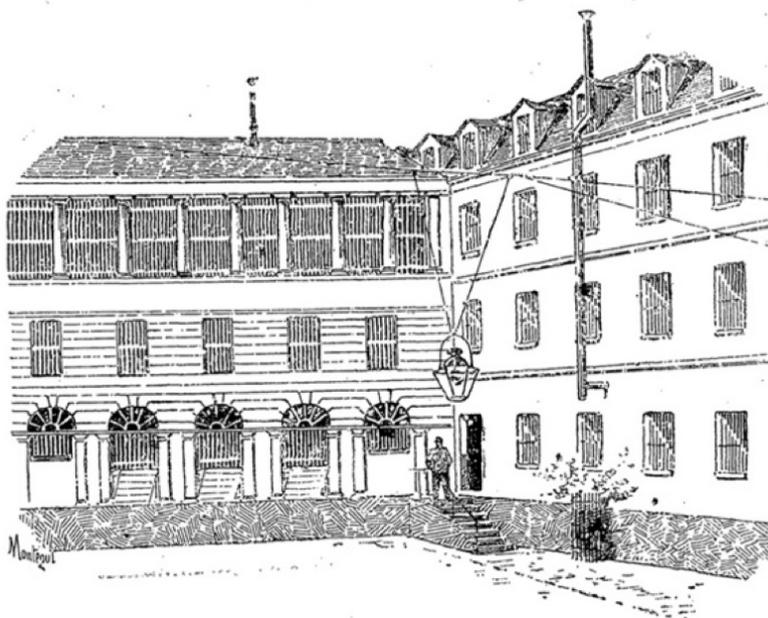
Pélagie a reçu, pêle-mêle, beaucoup d'écrivains et des révolutionnaires de toute sorte, par centaines. Je ne sache pas que depuis dix ans cette prison ait été veuve de républicains un seul jour, si ce n'est après l'amnistie donnée sous le ministère Molé.

Le régime de Sainte-Pélagie est incomparablement plus doux que celui des autres prisons, bien qu'il ait été modifié depuis 1834, au préjudice des détenus. On peut y échanger sa livre et demie de pain noir contre une livre de pain blanc, ce qui ne se fait pas ailleurs ; on peut y lire le *Journal des Débats* et le *Moniteur Parisien* tous les jours, ouvertement, ce qui n'est pas une mince faveur pour le prisonnier, quelle que soit d'ailleurs son opinion.

Voici de quelle manière est distribuée la prison : on y entre par la rue du Puits-l'Hermitte, et on arrive dans un corridor que l'on appelle le *préau couvert* des pavillons. Ces pavillons sont au nombre de deux, l'un dit de l'ouest et l'autre de l'est. Ce dernier est le pavillon de faveur. Non seulement les prisonniers qui l'occupent ont le droit de faire meubler leurs cabanons à leur guise, mais quelques-uns d'entre eux obtiennent encore la permission d'y recevoir leurs visiteurs. C'est dans le pavillon de l'est que sont MM. Lamennais et Bergeron, à l'heure où j'écris.

Du préau couvert, on passe dans la première cour, appelée aussi cour des *politiques*, distinction sans valeur, aujourd'hui que les détenus sont confondus, quelle que soit la cause de leur arrestation. De là, on arrive au bâtiment des pistoliers, puis à la deuxième cour, dite de la *détention*, puis au bâtiment où se trouve la chapelle habituelle²⁸, et enfin à la troisième cour, dite cour de la *dette*. — C'est de là que s'évadèrent 28 républicains le 12 juillet 1835.

Saint-Pélagie peut contenir de 4 à 500 prisonniers. C'est en même temps une maison d'arrêt et un dépôt de condamnés.



Sainte-Pélagie. — Cour des détenus politiques.

Guillot et Montégut, p. 345.

²⁸ *Saint-Pélagie possède encore une autre chapelle, qui n'a jamais servi, et qui a coûté des sommes énormes.

Pour finir ce livre, parlons un peu maintenant de ces visiteurs qui obtiennent d'être introduits, de temps en temps, dans les prisons, soit à titre de curieux proprement dits, soit à titre de philanthropes.

Ce sont pour la plupart de riches étrangers, des personnes qui ont du crédit ou des protections. Sans cela, la préfecture de police ne leur délivrerait pas de permission, et on ne se donnerait pas la peine de leur expliquer les tenants et les aboutissants de chaque prison, comme on le fait d'habitude. L'administration n'aime pas ces sortes de visites, et elle a raison, car c'est un supplice pour le prisonnier qui a quelque pudeur, et il peut arriver, en outre, qu'elles aient un but tout à fait lâche. Cela s'est vu à Bicêtre, où un visiteur, peu généreux, crut se rendre intéressant en accablant d'injures un pauvre détenu, contre lequel il avait obtenu une condamnation. Le directeur prit la chose en mauvaise part, et fit jeter le visiteur à la porte. — Cela devait être.

Les femmes ne sont admises à parcourir les prisons de Paris, qu'avec une difficulté extrême, et la seule que j'aie vue, durant un laps de deux années, était une Anglaise, d'un âge si respectable, qu'elle n'avait pas à craindre les grossièretés des détenus. Madame Flora Tristan a tort de se plaindre de cette interdiction, plus sévère encore en Angleterre qu'en France. Non seulement c'est un acte de prudence, mais aussi un acte d'humanité. Permettre à une jeune et jolie femme de se promener sur un préau de prison, et d'interroger les prisonniers comme bon lui semblerait, ce serait l'exposer à toutes sortes de réflexions et de réponses inconvenantes ; ce serait vouloir attiser des passions assoupies par la misère, et renouveler un supplice des temps fabuleux.



Flora Tristan (*Le Charivari*, n° 53, 22 février 1839).

Après les simples curieux, viennent les philanthropes, gens vaniteux pour la plupart. Ils datent de loin, et c'est en parlant d'eux que Montaigne a dit :

Qui n'est homme de bien que parce qu'on le sçaura, et parce qu'on l'en estimera mieux, après l'avoir sceu ; qui ne veut bien faire qu'à condition que sa vertu vienne à la connaissance des hommes ; celui-là n'est pas personne de qui on puisse tirer beaucoup de services.

Vers la fin de la Restauration, et pendant les premières années qui suivirent la révolution de Juillet, les philanthropes étaient en grande vénération parmi les dupes, et les dupes sont en majorité partout. Le libéralisme les prenait sous son patronage, et exaltait leurs vertus avec une bénignité merveilleuse. Il en faisait des petits saints, il les canonisait, lui, le vieil athée, tandis que les badauds entonnaient leurs louanges. La philanthropie courait les rues, la philanthropie courait les prisons et les bagnes ; elle devenait contagieuse. Mais depuis, les temps ont bien changé, et avec eux la philanthropie. Il faut pourtant le reconnaître, à force de se lamenter hypocritement sur le sort des prisonniers, les philanthropes ont réussi à l'améliorer sous le point de vue matériel ; mais ils ont réussi en même temps à se créer de bons revenus, et à se faire octroyer le ruban de la Légion d'honneur.

J'aime la charité autant que qui que ce soit, mais je l'aime pure de toute mauvaise pensée, telle qu'elle doit être, douce à qui la fait, douce à qui la reçoit, toujours humble et pudique ; la charité comme l'enseigne l'Évangile ; la charité, symbolisée par le Nil qui féconde le sol où il se répand, et qui cache sa source avec tant de modestie.

Depuis deux ou trois ans, la philanthropie a considérablement perdu de son crédit dans les prisons. Elle n'a plus la moindre puissance, et je sais telle personne qui a fait gracier bien des voleurs, dont les voleurs, aujourd'hui, considéreraient la recommandation comme une très mauvaise note. C'est un roi déchu, qui prend encore des petits airs de majesté, sans s'imaginer qu'on le bafoue en arrière.

RÉFÉRENCES DES ILLUSTRATIONS

- Alhoye et Lurine: Maurice Alhoy et Louis Lurine, *Les Prisons de Paris. Histoire, Types, Mœurs, Mystères*, Paris, Gustave Havard, 1846.
- Dulaure : J.-A. Dulaure, *Histoire civile, physique et morale de Paris*, Paris, Baudouin frère, 1825, vol. 9.
- Guillot et Montégut : Adolphe Guillot (texte) Louis Montégut (dessins), *Paris qui Souffre. Les Prisons de Paris et les Prisonniers !* Paris, E. Dentu, 1890.
- Lacassagne: Alexandre Lacassagne, *Du tatouage: recherches anthropologiques et médico-légales*, Paris, Masson, 1886.
- La Salle et Morin : Albert de La Salle (texte), Edmond Morin (dessins), *L'Hôtel des haricots, maison d'arrêt de la garde nationale de Paris*, E. (Paris), [1864].
- Maquet et Pujol: Auguste Maquet, Jules-Édouard Alboize de Pujol, *Les prisons de l'Europe*, III, Paris, administration de librairie, 1845
- Moreau-Christophe : Louis-Mathurin Moreau-Christophe, « Les détenus », *Les Français peints par eux-mêmes. Encyclopédie morale du dix-neuvième siècle*, illustrations d'Henri Monnier, Paris, L. Curmer, 1841, Tome IV, p. 1-96.
- Pyat : Félix Pyat, « Le bourreau », *Les Français peints par eux-mêmes. Encyclopédie morale du dix-neuvième siècle*, illustrations d'Henri Monnier, Paris, L. Curmer, 1841, Tome III, 1841.

TABLE

| | |
|--|-----|
| Note de présentation de cette édition | 2 |
| <i>Les prisons de Paris</i> | |
| Avant-propos | 7 |
| L'hôtel Bazancourt | 10 |
| Le dépôt de la préfecture | 17 |
| La Force. Le secret. La Souricière | 24 |
| La Force (suite) | 34 |
| Les Madelonnettes | 45 |
| Caractère du prisonnier | 52 |
| Les petites industries | 57 |
| Les correspondances secrètes | 66 |
| L'argot | 70 |
| Le parloir | 75 |
| L'infirmerie | 79 |
| Causes de l'emprisonnement | 85 |
| De l'administration | 91 |
| La Conciergerie | 97 |
| La Cour d'assises | 111 |
| Le Nouveau-Bicêtre ou la Roquette | 118 |
| Les condamnés à mort | 129 |
| Appendice. Sainte-Pélagie. Les visiteurs | 136 |
| Références des illustrations | 140 |

Cette version électronique des *Prisons de Paris* de Pierre Joigneaux
a été achevée de composer le 4 janvier 2024.
Premier volume de la collection Revies
Éditions La Ligne d'ombre

ISBN : 979-10-90177-24-6

